

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Présenté**

**au Sénat académique**

**du 6 mai 2016**

**Préparé par le Secrétariat général**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications des règlements 8.3 – Système alphabétique et 8.4 – Code de lettres ainsi qu'une proposition de création de barèmes de conversion de notes .....	2
2. Offre de la première année du Baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan.....	36
3. Reconfiguration du programme B. Mus-B. Éd.....	55
4. Reconfiguration du programme B.E.P.-B. Éd. (Majeure en éducation physique).....	93
5. Projet de règlement sur le plan de cours (1 <sup>er</sup> cycle).....	139
6. Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.Sc.-B. Éd. (Concentrations en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les 2 <sup>e</sup> concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique) .....	144
7. Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston.....	357
8. Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat 2 <sup>e</sup> cycle en gestion publique.....	382
9. Projet de modification des programmes de Maîtrise en éducation .....	463
10. Propositions de modifications des programmes général et interprétation du Baccalauréat en musique .....	516
11. Résolutions transmises pour information .....	569
11.1. Créations de cours .....	569
11.2. Modifications de cours.....	570
11.3. Abolition de cours .....	571
11.4. Reconfiguration des programmes .....	572
11.5. Autres .....	572

1. **MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 8.3 – SYSTÈME ALPHABÉTIQUE ET 8.4 – CODE DE LETTRES AINSI QU'UNE PROPOSITION DE CRÉATION DE BARÈMES DE CONVERSION DE NOTES**

**R : 09-CPR-160310**

*« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption des modifications proposées au règlement 8.3 (Système alphabétique) et au règlement 8.4 (Code de lettres) ainsi qu'à la création du règlement 8.5.3 (Barème de conversion de pourcentage en lettre). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique adopte les modifications proposées au règlement 8.3 (Système alphabétique) et au règlement 8.4 (Code de lettres) ainsi que la création du règlement 8.5.3 (Barème de conversion de pourcentage en lettre). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

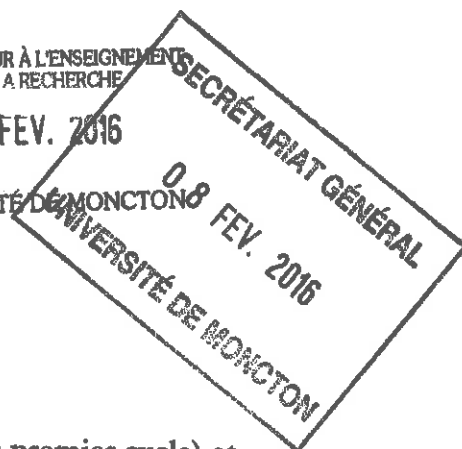
Le 8 février 2016



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

08 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Pavillon Taillon

**Objet : Modifications aux règlements 8.3 et 8.4 (Répertoire du premier cycle) et propositions de barèmes de conversion de notes**

Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe un document comprenant un projet de modification de règlements sur le barème de notes, une proposition de barèmes de conversion ainsi qu'une note expliquant le motif de ce projet. Le projet de modification de règlements a été soumis à un processus de consultation auprès des facultés et campus ainsi qu'à la RVD du 14 décembre 2015, et a reçu l'aval de ses membres.

Je vous prie donc de faire l'étude de ce projet de règlement au Comité des programmes et de l'acheminer au Sénat académique.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales,

Jean-François Richard, Ph. D.

JFR/ds

c.c. Mme Lynne Castonguay, secrétaire générale  
Membres de la RVD

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4137  
jean-francois.richard@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

## **Modification des règlements 8.3 et 8.4 sur le système alphabétique et le code de lettres**

**et**

### **Création du règlement 8.5.3 sur les barèmes de conversion**

#### **Introduction**

Lors de la réunion du Sénat académique de l'automne 2013, une problématique concernant l'évaluation des apprentissages des étudiantes et des étudiants fut présentée. Plus spécifiquement, on discuta de la variabilité des barèmes de correction, de la conversion en lettre finale et de l'équité dans l'évaluation des apprentissages. La *Réunion des vice-doyennes et des vice-doyens* (RVD) fut saisie de cette problématique. Ce document propose d'adresser certains aspects de l'attribution d'une lettre finale de cours et des barèmes de correction dans l'attribution d'une lettre finale, afin d'instaurer des pratiques d'évaluation et de notation plus cohérentes et plus justes. Pour assurer la cohérence de notre démarche, il nous faut replacer le barème de correction dans un cadre plus large, soit celui du régime des études et plus particulièrement le système alphabétique et les codes de lettres.

Ce document est divisé en trois sections :

1. Présentation des modifications proposées au *Système alphabétique* et au *Code de lettres*;
2. Recommandation de barèmes de conversion; et
3. Conclusion

## 1. Modifications proposées au Système alphabétique et au Code de lettres

### 1.1. Modifications proposées au code de lettres (règlements 8.4)

Le régime des études devrait être orienté soit sur une approche d'évaluation critériée, où on juge la performance relative de l'étudiante ou de l'étudiant quant à l'atteinte des objectifs du cours, soit sur une approche d'évaluation normative, où la performance est jugée selon la position relative de l'étudiante ou de l'étudiant par rapport au groupe-classe. Or, nos codes de lettre sont basés à la fois sur les deux. Par exemple, la définition d'un niveau de performance *Très bien* fait allusion, au début, à *l'atteinte d'objectifs de cours*, ce qui renvoie à une approche d'évaluation critériée, tandis qu'à la fin elle fait allusion à *la qualité de travaux jugée supérieure à la moyenne*, ce qui sous-entend une approche d'évaluation normative.

La présence des deux approches dans un même cadre d'évaluation est problématique, puisqu'on ne peut pas déterminer le fondement de l'évaluation de l'apprentissage: est-ce qu'elle est fondée sur les finalités du cours ou sur la performance relative aux collègues de classe? Depuis plus d'une vingtaine d'années, dans tous les milieux d'éducation, on recentre l'apprentissage sur ses finalités afin de le rendre plus authentique et plus durable, tout en ayant une évaluation plus juste. Cette tendance se manifeste de plus en plus au sein des études postsecondaires (Nusche, 2008). D'ailleurs, *la Commission des études supérieures des provinces maritimes (CESPM)* exige dorénavant que tout projet de nouveau programme ou de modification d'un programme contienne les résultats de l'apprentissage étudiant qui sont visés à la fin dudit programme (CESPM, 2013). Cette exigence est reflétée dans la *Politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton* adoptée par le Sénat académique en mai 2013 (R-226 SAC-130503).

Pour accentuer davantage la connotation critériée de l'évaluation, il est suggéré d'ajuster le Code de lettres en considérant les aspects suivants :

- a) Premièrement, préciser la nature des *objectifs du cours*. Par conséquent, il est proposé de changer le libellé à **objectifs d'apprentissage**. Selon le *Dictionnaire actuel de l'éducation* (Legendre, 2005), un objectif d'apprentissage *précise les changements durables qui doivent s'opérer chez le sujet pendant ou à la suite d'une situation pédagogique. Description à l'aide d'indicateurs, des acquis visés par un apprentissage* (P.945). Cette définition précise les finalités des apprentissages qui sont observés par l'entremise de critères et d'indices déterminant ainsi le niveau de performance atteint.
- b) Deuxièmement, mieux définir, par une **description plus détaillée**, chaque niveau du code de lettres afin de mieux situer, avec un plus grand niveau d'objectivité, chacun des niveaux de performance. Cette modification est essentielle pour une cohésion accrue dans l'évaluation des apprentissages étant donné que le système alphabétique et le code de lettres sont les points d'ancrage de la communication des résultats de l'évaluation. Tout système de conversion utilisé pour en arriver à l'attribution d'une lettre doit correspondre, de façon convenable, au sens de chacun des niveaux de performance dans le code de lettres.

En somme, les modifications proposées au libellé du Code de lettres s'alignent sur les courants en éducation ainsi que sur les exigences d'assurance de la qualité de la CESPM, c.-à-d. sur la qualité de nos programmes en fonction de leurs finalités d'apprentissage. Ce passage à un système d'évaluation critériée doit se refléter dans nos pratiques pédagogiques en salle de classe, dans de nouvelles exigences du Comité des programmes du Sénat académique, dans la transformation de certains règlements universitaire et par l'évolution de notre système de Code de lettres.

### 1.2 Modifications proposées au Système alphabétique (règlement 8.3)

Nous proposons de modifier la description de chaque lettre dans le *Système alphabétique* afin de mieux refléter le niveau de performance qu'elle exprime. En modifiant le *Code de lettres* et en proposant un barème de conversion, il fut convenu de faire une légère modification à la description des lettres afin de mieux refléter les divers niveaux de performance et d'en assurer la cohérence. Par exemple, on remarquera que la note de C- au premier cycle sera dorénavant définie comme une performance «passable» plutôt que « bien ». Il paraissait incongru aux membres de la RVD que la lettre C- soit « bien » alors qu'elle dénote un rendement inférieur à l'exigence de promotion au premier cycle (règlement 8.11.3) et à l'exigence minimale pour l'obtention d'un diplôme de premier cycle (règlement 12.2). On a aussi cru bon de lier plus directement le niveau de performance à l'atteinte des objectifs d'apprentissage du cours en qualifiant ces derniers plutôt que de qualifier la qualité des travaux et des épreuves de contrôle. Par exemple, plutôt que de décrire la lettre A en guise *d'atteinte des objectifs du cours au moyen de travaux et d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée excellente*, on décrira plus une *atteinte jugée excellente des objectifs d'apprentissage du cours*.

#### Recommandation 1 :

**Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique, les modifications aux règlements 8.3 et 8.4 (annexe A) et ce, pour l'année universitaire 2016-2017.**

### 2. Barèmes de conversion suggérés

#### 2.1. Problématiques dans l'utilisation d'une variété de barèmes de conversion (échelle en pourcentage)

La communication des résultats des études est, dans la quasi-totalité des universités nord-américaines, basée sur un système de notation alphabétique et numérique identique ou similaire au nôtre (voir répertoires universitaires – règlements 8.3 à 8.5). Il reste que l'attribution d'une lettre comme résultat de cours pose un certain défi aux professeuses et professeurs. Ce défi consiste à déterminer de façon qualitative ou quantitative le niveau de performance et de le rattacher à une lettre et à sa description. Par conséquent, la **grande majorité du corps professoral** universitaire canadien utilise un **barème de conversion, souvent en pourcentage (0-100%)**, afin de mesurer les apprentissages et d'attribuer une note chiffrée qui est par la suite convertie en lettre. **Une autre proportion de professeuses et de professeurs** arrivent à l'attribution de la lettre

finale en utilisant la *valeur numérique des lettres sur une échelle de 4,3* telle que présentée dans le *règlement 8.5.1*. Certains autres professeurs et professeures utilisent même une combinaison de ces deux approches dans leurs cours étant donné la nature des objectifs de cours et des travaux exigés.

L'utilisation d'une grande variété de barèmes de conversion peut mener à des performances similaires notées différemment et des performances différentes notées de façon similaire. Il est donc opportun de limiter, autant que ce peut, la variabilité des barèmes de conversion.

### **2.1.1 Problématiques : échelles de conversion en pourcentage**

Un inventaire de plans de cours effectué à notre université en 2007-2008 présente *au-delà de 70 barèmes de conversion différents*. À partir de cet inventaire, certains départements présentent jusqu'à *cinq barèmes différents*. Par conséquent, dans ce genre de situation, des étudiantes et des étudiants d'un même programme sont évalués en utilisant cinq cadres de références différents pour l'attribution d'une lettre. Prenant en considération ces différences, il n'est pas surprenant de constater comment des performances de même niveau peuvent être notées différemment et vice versa. Par conséquent, l'utilisation d'une variété de barèmes de conversion a le potentiel de multiplier les injustices relativement à l'évaluation de l'apprentissage étudiant. Voici un exemple concret en provenance d'un programme qui présente l'utilisation de trois barèmes représentant des réalités très différentes. À partir des barèmes en question, une note de 83% pouvait aboutir à l'attribution des lettres suivantes:

A+ = 4,3

A- = 3,7

B+ = 3,3

À partir de cet exemple et de façon plus macroscopique, on peut extrapoler *l'effet possible sur la moyenne cumulative* d'une étudiante ou d'un étudiant et les *répercussions* sur son parcours académique (ex. exclusion d'un programme, offre de bourse, admission à un programme de cycle supérieur).

Un exemple concret et potentiellement négatif pour nos étudiantes et nos étudiants est l'attribution de *bourses par les grands conseils subventionnaires*. Afin de comparer les dossiers venant d'établissements différents, on demande à chaque établissement de fournir son barème de conversion en pourcentage. Si l'Université a une multitude de barèmes ou si notre barème est plus sévère que celui des autres établissements, nos étudiantes et nos étudiants seront pénalisés.

Il nous paraît donc à propos de présenter certains constats et principes qui nous ont guidés dans le développement de diverses options de barèmes institutionnels. Cependant, avant la présentation de ces principes, il nous paraît également opportun de présenter certains faits ayant trait l'évaluation des apprentissages et à la manière dont la multiplicité de barèmes de notes altère cette réalité.



### 2.1.1.1. *Toute évaluation contient de l'erreur de mesure*

Toute tâche évaluative (test, travail écrit, grille d'appréciation, etc.) mesure essentiellement les caractéristiques ou une partie des caractéristiques qui font objet de l'évaluation en cause (la valeur **vraie** de la mesure). Elle mesure aussi des dimensions ne faisant pas partie de l'objet d'évaluation, qui est défini comme de **l'erreur de mesure** (Miller, Linn & Gronlund, 2013).

Il est presque impossible d'éviter toutes les sources d'erreur de mesure dans un processus d'évaluation des apprentissages (Miller, Linn et Gronlund, 2013). Cependant, dans le développement de tâches évaluatives, l'erreur de type systématique peut-être contrôlée en assurant que ces tâches mesurent les vraies caractéristiques en cause, soit les objets d'apprentissage qui découlent des objectifs du cours. En enseignement, peu importe le niveau de scolarité (scolaire et postsecondaire), ceci s'effectue en assurant, entre autres, la cohérence entre les outils d'évaluation utilisés, le contenu enseigné et les objectifs d'apprentissage du cours permettant d'en arriver à un plus grand niveau de **validité** dans le processus d'évaluation (Miller, Linn & Gronlund, 2013). L'absence d'objectifs d'apprentissage ou la présence d'objectifs d'apprentissage ambigus réduira la qualité de l'évaluation et augmentera sensiblement l'erreur de mesure. En ajoutant des aspects pouvant influencer la **validité et la fidélité** des outils d'évaluation tels que des consignes de travail et des questions d'examens ambigus ainsi que divers biais qui peuvent influencer la correction des travaux, il n'est pas difficile d'imaginer qu'une étudiante ou un étudiant, dont la performance est notée à 83% par exemple, ne soit pas nécessairement moins connaissant ou moins compétent sur une évaluation ou qu'une collègue évaluée à 88%. Par conséquent, même en utilisant une échelle numérique pour convertir la note en lettre, nous faisons erreur en pensant que la note attribuée en pourcentage est absolue et exempte de toute erreur. Par conséquent, il faut toujours garder une **vigilance professionnelle** dans le processus d'évaluation étant donné les répercussions potentielles qu'elle peut avoir sur le parcours académique des étudiantes et des étudiants.

Nonobstant la manière de rapporter les apprentissages (système alphabétique ou numérique), **la précision de la note va toujours dépendre, en grande partie, de la cohérence (validité) entre les outils d'évaluation utilisés et les finalités qui font l'objet de l'évaluation (connaissances, habiletés ou compétences qui découlent des objectifs du cours et du contenu faisant objet d'évaluation)**. Lorsque l'objet d'évaluation n'est pas bien défini, l'évaluation de l'apprentissage va vraisemblablement contenir des imprécisions et des irrégularités qui peuvent mener à des injustices envers les étudiantes et les étudiants. Par exemple, cette problématique semble encore être présente en enseignement universitaire aux États-Unis (Bok, 2008).

Dans la continuité de notre utilisation collective d'échelles en pourcentage pour guider la correction et la conversion en lettre, nous faisons quelques constats et avançons certains principes pour en arriver à une meilleure compréhension commune et une plus grande convergence dans nos pratiques évaluatives.

### 2.1.2 *Constats et principes guidant le développement d'un barème de conversion (échelle en pourcentage)*

Reconnaissant la présence de l'erreur de mesure dans toute pratique évaluative et dans la perspective d'encadrer et de juger la performance académique étudiante avec la plus grande justesse possible, les options de barèmes de conversion présentées à la fin de ce texte ont été développées en respectant une série de constats et de principes. Ceux-ci reflètent à la fois les *pratiques historiques* à notre établissement, l'arrimage des barèmes de conversion au *code de lettres*, les *pratiques* dans d'autres universités canadiennes et certains *principes de mesure et évaluation des apprentissages (docimologie)*.

#### i) La note de passage

- Avant l'adoption d'un code de lettres, l'Université de Moncton avait un système de notation en pourcentage (1973-1975) et la note de passage était de **60%** (Répertoire, 1973-1975). À la suite de l'adoption d'un code de lettres, la note de 60% fut utilisée aux fins de communication et son équivalence alphabétique fut établie à **D** (Attestation de Viateur Viel – registraire, 1996).
- Dans un inventaire de barème de conversion d'universités canadiennes (n=38) fait par le Registraire à l'hiver 2014, la note de passage dans la majorité des universités de langue française répertoriées correspond à **60% = D**. Quelques autres universités de langue française et la majorité des universités de langue anglaise dans cet inventaire présentaient des notes moindres à 60% (ex. 50% 53%, 55%, 57%) comme note de passage équivalente à D.
- Dans un inventaire des divers barèmes de notes utilisés à l'Université de Moncton effectué en 2007-2008 (n=75), la majorité des départements ont une note de passage à **60% = D**. Une minorité d'unités académiques ont une note de passage de **moins que 60%**.
- Dans une perspective de «maitrise des apprentissages», Bloom (1971) et Guskey (2007) préconisent un niveau situé à **80%** pour considérer que l'apprenante ou l'apprenant *maitrise les apprentissages* visés. Selon cette perspective, il est de mise que le niveau «passable» ou «suffisant» quant à la performance académique devrait présenter un niveau de réussite au-delà de 50%. Considérant la variabilité de programmes d'études en termes de leurs incidences sur une société, certaines formations exigent un niveau de réussite plus élevé afin de protéger la société contre un danger public potentiel (exemple : formation médicale). Même si la grande majorité des programmes offerts à l'Université de Moncton n'ont pas nécessairement une incidence directe sur la santé physique de la population, ils ont quand même une grande incidence sur l'évolution de notre société. En ce sens, il semble raisonnable d'établir un standard minimal pour la réussite de nos cours à un niveau plus élevé que 50%.

**ii) La note exceptionnelle (A+)**

- Que constitue une performance académique exceptionnelle? La seule manière de répondre à cette question est d'avoir à sa disposition un cadre de référence défini. En ce qui concerne le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à nos programmes, ces cadres de références sont définis à partir de **critères d'évaluation** découlant des **objectifs d'apprentissage** de cours. Selon la définition du code de lettres, la performance étudiante sera jugée en fonction des finalités du cours exprimées sous forme d'objectifs.
- Selon le Petit Robert, ce qui est exceptionnel est considéré *hors de l'ordinaire* et *remarquable*. Appliquée à une performance académique et utilisant le code de lettres comme cadre de référence, une performance est considérée comme exceptionnelle à partir des objectifs du cours. En établissant un barème de conversion, cette zone de performance représente le niveau le plus élevé du code de lettres.
- Selon l'inventaire des barèmes de conversion des universités canadiennes effectuée par le Registraire à l'hiver 2014, la grande majorité des universités canadiennes suggèrent la zone de **90-100%** pour attribuer l'A+. Quelques autres universités, dont certaines universités québécoises, utilisent des barèmes variant entre **92-100%** à **95-100%** comme note équivalente à A+.
- L'inventaire effectué à l'Université de Moncton en 2007-2008 relève des barèmes de conversion variant de **83-100%** jusqu'à **98-100%** pour l'attribution du A+.

### 2.1.3 Propositions de barèmes de conversion – échelles en pourcentage

#### Barèmes de conversion – échelles en pourcentage (options)

Option A	Option B
90-100 % = A+	90-100% = A+
87-89,9% = A	87-89,9% = A
84-86,9% = A-	84-86,9% = A-
80-83,9% = B+	81-83,9% = B+
77-79,9% = B	78-80,9% = B
74-76,9% = B-	75-77,9% = B-
70-73,9% = C+	72-74,9% = C+
67-69,9% = C (E – 3 <sup>e</sup> cycle)	69-71,9% = C (E – 3 <sup>e</sup> cycle)
64-66,9% = C- (E – 2 <sup>e</sup> cycle)	66-68,9% = C- (E – 2 <sup>e</sup> cycle)
60-63,9% = D+	63-65,9% = D+
55-59,9% = D	60-62,9% = D
Moins de 55% = E (1 <sup>er</sup> cycle)	Moins de 60% = E (1 <sup>er</sup> cycle)

Dans les deux cas, les options présentées sont assez similaires dans la partie supérieure des barèmes (A+ à B-). Par conséquent, ces deux options correspondent très bien avec la majorité des autres universités canadiennes en plus d'être bien alignées sur les paramètres des grands conseils subventionnaires.

L'option A comporte une note de passage à 55% = D au 1<sup>er</sup> cycle. Cette option est présentée afin de respecter la pratique établie de quelques unités académiques. L'option B présente une note de passage de 60% = D au 1<sup>er</sup> cycle. Cette option s'arrime à la pratique établie dans la majorité des unités académiques et reflète la position officielle de l'Université à différentes époques de son existence.

Chaque option présente des caractéristiques similaires et certaines différences. Cependant, il est clair que l'adoption de l'un ou l'autre de ces barèmes de conversion nous permettra de réduire les irrégularités au niveau de l'évaluation des étudiantes et des étudiants. Il est important de réaliser qu'un barème de conversion n'est pas absolu, mais relatif. Par conséquent, en respectant la définition d'une performance exceptionnelle (A+), par exemple, on peut s'imaginer que l'utilisation d'un barème partant de 85%+ et en allant vers un barème 90%+, ou vice versa, ne demande pas à la professeure ou au professeur de modifier ses exigences de cours, mais plutôt de **revoir la pondération relative** de ses tâches évaluatives afin de mieux refléter les niveaux de performance exprimés dans le code de lettres. Tout revient à la précision des objectifs d'apprentissage du cours et des critères d'évaluation qui en découlent. Ceci étant dit, en respectant les principes de la section 3, on peut s'imaginer que l'utilisation d'un barème de conversion unique présentera **un plus grand niveau de convergence dans nos pratiques évaluatives**.

#### 2.1.4 Consultations auprès des facultés et des campus

À la fin de la session d'hiver 2015, un processus de consultation a été entamé afin de cueillir les opinions et les réflexions du corps professoral quant aux problématiques entourant l'utilisation de barèmes de conversion de notes (échelles en pourcentage) dans le processus d'évaluation de l'apprentissage étudiant. Voici certains constats qui ont émergé et qui semblent bien résumer divers points de vue :

1. La grande majorité, voire la totalité des groupes interpellés sont d'accord que le **système alphabétique** et le **code de lettres** actuel ne sont pas assez descriptifs et contribue possiblement à diverses problématiques d'évaluation. Une révision du code semble souhaitable de la part des groupes interpellés. Cette révision avait déjà été envisagée par la RVD avant même le processus de consultation.
2. Suite à la présentation des diverses problématiques liées à la variabilité d'utilisation de barèmes de conversion, la grande majorité des gens ayant participé aux consultations ont bien compris le besoin de réduire cette variabilité en minimisant le nombre de barèmes utilisés à l'Université.
  - a) L'opinion est divisée quant à la possibilité de réduire l'utilisation à un seul barème institutionnel. Certains pensent qu'il serait favorable d'en arriver à des barèmes facultaires.
  - b) Plusieurs professeures et professeurs sont d'avis que d'en arriver à des barèmes facultaires serait un pas dans la bonne direction. Il serait possible de réduire le nombre de barèmes d'au-delà de 70 à l'heure actuelle à un maximum de neuf (N=9). Il reste que cette réduction ne permettrait pas d'atteindre le deuxième objectif de cet exercice, soit d'en arriver à un barème institutionnel aux fins de communication avec les autres universités (p. ex. admissions) et organismes subventionnaires (p. ex. bourses d'études de cycles supérieurs).

3. À partir des options de barèmes présentées (section 2.3.4), d'autres commentaires furent recueillis :
- a) Pour certains, la note de 90% n'est pas assez élevée pour l'attribution de l'A+. Il y a deux pôles d'opinion sur cette question, principalement concentrés, d'une part, aux sciences et aux sciences appliquées et, d'autre part, aux sciences humaines et sociales. Cependant, il semblait également exister une certaine variabilité d'opinion à l'intérieur de ces pôles. Certains pensent qu'en diminuant la note attendue pour l'attribution de l'A+, il y aura une réduction des exigences qui résultera dans une inflation des notes.
  - b) Tout comme pour l'attribution de l'A+, il y a une certaine divergence d'opinions en ce qui concerne la note de passage de 60%. Plusieurs pensent que c'est trop élevé comme note minimale et que cela augmentera le nombre d'échecs, surtout dans les disciplines que l'on considère comme plus «difficiles» ou «exigeantes».
  - c) La **grande proportion** des gens interpellés **semble confortable avec une ou l'autre des options proposées**, saisissant très bien qu'un barème est relatif et non absolu.

En somme, les réactions qui sont ressorties lors des consultations permettent de conclure qu'il semble y avoir une volonté générale d'améliorer la situation actuelle. L'**Annexe B** présente les positions plus officielles des facultés et des campus faisant suite au processus de consultation. Ces correspondances résument bien les positions respectives. Quoiqu'aucune des propositions suggérées ne semble faire l'unanimité dans certaines facultés, il semble y avoir un niveau d'acceptation avec l'une ou l'autre des propositions de barèmes de conversion mises de l'avant.

Par conséquent, il y a deux options disponibles, soit celle de deux barèmes facultaires ou celle d'un barème institutionnel.

La première option pourrait être mise de l'avant par un règlement qui indique que lorsqu'il y a conversion en pourcentage, il faut utiliser l'un des barèmes prescrits selon la faculté responsable du cours. Nous pourrions, soit renvoyer le choix du barème facultaire au Conseil de la faculté, ce qui pourrait donner des changements de barèmes de temps à autre et pourrait provoquer un débat récurrent sur les barèmes au sein des conseils de faculté, ou prescrire par règlement la liste des facultés auxquelles s'applique chacun des barèmes. Si le Comité des programmes choisit cette option, nous croyons qu'il est préférable d'éviter la fluctuation des barèmes au gré des décisions des conseils des facultés et de prescrire l'application des barèmes facultaires.

La seconde option prescrirait par règlement un seul barème institutionnel. Si le Comité des programmes choisit cette option, nous recommandons qu'il s'agisse du barème B.

#### **Recommandation 2 :**

**Que le Comité des programmes recommande l'option de deux barèmes facultaires, ainsi que le projet de règlement concordant, au Sénat académique (voir les projets de règlement à l'Annexe A).**

## **2.2 Problématiques – attribution d’une note à partir de la valeur numérique des lettres (échelle sur 4,3)**

Une manière à éviter la disparité entre divers barèmes de conversion en échelles de pourcentage pour attribuer une note de cours (cote alphabétique) est de s’y tenir à la valeur numérique des lettres (règlements 8.5.1 et 26.7.1.) (Prégent et al., 2009).

L’échelle sur 4,3 est utilisée pour le *calcul de la moyenne pondérée et de la moyenne cumulative*. Par conséquent, chaque lettre à sa valeur numérique correspondante incluant la lettre E (échec) qui a une valeur de 0 dans le calcul de la moyenne. Dans son utilisation aux fins de calcul d’une note par rapport à une tâche évaluative, l’utilisation du 0 comme valeur équivalente à un échec peut mener à des imprécisions et des injustices dans l’évaluation des apprentissages. Cette situation peut être comparée à l’attribution d’une note (lettre) par l’entremise d’un barème de conversion en échelle de pourcentage utilisant 60% comme note de passage et que toute note en deca de 60% est équivalente à 0.

En utilisant l’échelle de 4,3 telle que présentée dans nos règlements universitaires, une professeure ou un professeur qui, par exemple, corrige un travail écrit constitué de trois sections distinctes et que selon les objectifs et les critères retenus pour ce travail, une étudiante ou un étudiant qui échouerait une des sections recevrait un 0 pour cette partie du travail. Même si un travail est non acceptable dans son ensemble, il peut comprendre des éléments positifs et acceptables qui répondent en partie aux objectifs de la tâche évaluative en question.

Par conséquent, dans l’utilisation de l’échelle de 4,3 comme barème de conversion aux fins d’attribution d’une lettre, il faut utiliser l’ensemble des points que constituent l’échelle et non seulement une partie de l’échelle. Le règlement devrait donc stipuler que lorsqu’il y a conversion par l’entremise de l’échelle sur 4,3, la lettre E doit représenter un intervalle ayant une valeur de 0 à 0,99.

### **Recommandation 3 :**

***Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique le projet de règlement 8.5.3.4 sur le barème de conversion sur une échelle de 4,3 (voir Annexe A).***

### 3. Conclusion

En guise de conclusion, la variabilité dans la compréhension en ce qui a trait à notre cadre de référence commun, soit le **code de lettres**, peut avoir une grande influence sur notre perception du niveau de performance académique. Par conséquent, cette variabilité dans nos perceptions peut nous mener à développer des barèmes de conversion différents les uns des autres.

Un des aspects importants à retenir est que les barèmes de conversion suggérés ont été développés en fonction d'une **interprétation commune du code de lettres par les membres de la RVD**. Cette interprétation a mené à la proposition d'une série de principes présentés à la section 2.1.2 qui ont guidé la construction de barèmes de conversion en échelles de pourcentage suggérées en plus d'apporter des précisions à la *Valeur des lettres* (échelle sur 4,3) par rapport à son utilisation pour l'attribution d'une lettre.

Cette compréhension commune du code de lettres contribue grandement à la réalisation que l'utilisation d'une échelle en pourcentage comme barème de conversion n'est pas absolue, mais plutôt relative. Par conséquent, en respectant la définition d'une performance exceptionnelle (A+), par exemple, on peut s'imaginer que la transformation d'une note de 88% et plus à une note de 93% et plus de même qu'une note de 96% et plus à 93% et plus ***ne demande pas à la professeure ou au professeur de modifier ses exigences au cours, mais plutôt de revoir la pondération relative de son outil d'évaluation afin de mieux refléter les niveaux de performance exprimée dans le code de lettres***. Tout revient aux objectifs d'apprentissage du cours et des critères d'évaluation qui en découlent. Ceci étant dit, en respectant les principes de la section 2.1.2., on peut s'imaginer que la construction ou la modification de divers barèmes de notes présenteront ***un plus grand niveau de convergence que de divergence***.

L'évaluation des apprentissages est une tâche complexe, mais qui est quand même issue de théories et de principes (c.-à-d. docimologie, théories de l'apprentissage, etc.). Le développement de cadres de références communs est très important afin d'assurer une plus grande justesse, une plus grande justice et une plus grande équité dans le processus de l'évaluation de l'apprentissage étudiant (Stiggins, Artrier, Chappuis & Chappuis, 2004). Quoique l'adoption de barème(s) de conversion institutionnel ne va pas solutionner toutes les problématiques entourant l'évaluation des apprentissages, le développement de cadres de références communs tels qu'un code de lettres plus ciblé et d'un barème de conversion unique ainsi que leur intégration dans nos pratiques d'enseignement représentent de grands pas vers l'évolution de notre culture d'enseignement et, par conséquent, une évolution dans nos pratiques d'encadrement de l'apprentissage étudiant.



## Références

Bloom, B. S. (1971). Mastery learning. In J. H. Block (Ed.), *Mastery learning: Theory and practice* (pp. 47–63). New York: Holt, Rinehart and Winston.

Bonin, P.-Y. (1998). La notation littérale et la notation 4,3 : réflexions sur la notation en vigueur dans les universités québécoises. *Mesure et évaluation en éducation*, 21(3), 1-19.

Bok, D. (2008) *Our Underachieving Colleges: A Candid Look at How Much Students Learn and Why They Should Be Learning More*. Princeton, N.J. Princeton University Press.

Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (2013). *Évaluation des programmes universitaires avant leur mise en œuvre (politiques et procédures)*. Fredericton, N.B. Auteur.

Guskey, Thomas R. (2007). Closing achievement gaps: Revisiting Benjamin S. Bloom's "Learning for Mastery." *Journal of Advanced Academics*, 19, 8–31.

Miller, M.D., Linn, R.L., Gronlund, N.E. (2013). *Measurement and Assessment in Teaching*. Upper Saddle River, NJ. Pearson.

Nusche, D. (2008). Assessment of learning outcomes in higher education: A comparative review of selected practices. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Disponible : [www.oecd.org/australia/40256023.pdf](http://www.oecd.org/australia/40256023.pdf)

Prégent, R., Bernard H. et Kosanitis, A. (2009). *Enseigner à l'université dans une approche programme*. Montréal, QC : Presses internationales Polytechnique.

Stiggins, R., Arter, J.A., Chappuis, J. & Chappuis, S. (2004). *Classroom assessment for student learning: Doing it right – Using it well*. Portland, OR: Assessment Training Institute.

Université de Moncton (1973-1975). *Répertoire*. Moncton, N.B. Auteur.

Université de Moncton (2013). *Politique d'évaluation des programmes*. Moncton, N.B. Auteur.

Viel, V. (1996). *Attestation du registraire (1996-03-11)*. Moncton, N.B. Université de Moncton.

## ANNEXE A

## Projets de règlement

## Règlement du premier cycle

Règlement actuel	Règlement proposé
<p><b>8.3 Système alphabétique</b></p> <p>A+ : exceptionnel  A, A- : excellent  B+, B, B- : très bien  C+, C, C- : bien  D+, D : passable  E : échec  I : incomplet  (tempse limite : quatre semaines)  IP : incomplet prolongé  Pour certains cours, on emploie les lettres suivantes :</p> <p>S : succès  NS : insuccès  Pour les autres cas, les lettres suivantes sont utilisées :</p> <p>EQ : équivalence  EX : exemption  R : retrait  RA : retrait autorisé  V : visiteur ou visiteuse</p> <p>Dans certaines situations particulières, le code administratif suivant est utilisé :</p> <p>IC : cours se poursuivant à la session suivante</p>	<p><b>8.3 Système alphabétique</b></p> <p>A+, A, A- : excellent  B+, B, B- : très bien  C+, C : bien  C-, D+, D : passable  E : échec  I : incomplet  (tempse limite : quatre semaines)  IP : incomplet prolongé  Pour certains cours, on emploie les lettres suivantes :</p> <p>S : succès  NS : insuccès  Pour les autres cas, les lettres suivantes sont utilisées :</p> <p>EQ : équivalence  EX : exemption  R : retrait  RA : retrait autorisé  V : visiteur ou visiteuse</p> <p>Dans certaines situations particulières, le code administratif suivant est utilisé :</p> <p>IC : cours se poursuivant à la session suivante</p>

<p><b>8.4 Code de lettres</b></p> <p><b>A+ :</b> Atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire) au moyen de travaux ou d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée <b>exceptionnelle</b>.</p> <p><b>A, A- :</b> Atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire) au moyen de travaux ou d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée <b>supérieure</b>.</p> <p><b>B+, B, B- :</b> Atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire) au moyen de travaux ou d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée <b>supérieure à la moyenne</b>.</p> <p><b>C+, C, C- :</b> Atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire) au moyen de travaux ou d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée <b>moyenne</b>.</p> <p><b>D+, D :</b> Atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire) au moyen de travaux ou d'épreuves de contrôle dont la qualité est jugée <b>suffisante</b>.</p> <p><b>E :</b> Non-atteinte des objectifs du cours (ou de toute autre activité universitaire), la qualité des travaux ou des épreuves de contrôle ayant été jugées <b>insuffisantes</b> quant au minimum requis.</p> <p><b>EQ :</b> Obtention de l'équivalence d'un ou des cours du programme d'études. La cote EQ entraîne l'attribution de crédits. Ces crédits ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la moyenne pondérée ou cumulative.</p> <p><b>EX :</b> Dispense d'un cours obligatoire n'entraînant pas l'attribution de crédits. Le cours dont la cote reçue est EX doit normalement être remplacé dans le</p>	<p><b>8.4 Code de lettres</b></p> <p><b>A+, A, A- :</b> Atteinte jugée <b>excellente</b> des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance supérieure, l'étudiante ou l'étudiant démontre une <b>excellente maîtrise</b> du contenu du cours et est <b>pleinement capable</b> d'appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes.</p> <p><b>B+, B, B- :</b> Atteinte jugée <b>très bonne</b> des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance, l'étudiante ou l'étudiant démontre une <b>très bonne maîtrise</b> du contenu du cours et est <b>capable</b> d'appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes.</p> <p><b>C+, C :</b> Atteinte jugée <b>bonne</b> des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance, l'étudiante ou l'étudiant démontre un <b>niveau satisfaisant</b> de compréhension des éléments essentiels du cours et possède une <b>certaine capacité</b> à appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes.</p> <p><b>C-, D+, D :</b> Atteinte jugée <b>passable</b> des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance, l'étudiante ou l'étudiant démontre un <b>niveau élémentaire</b> de compréhension des éléments essentiels du cours et a une <b>faible capacité</b> d'appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes.</p> <p><b>E :</b> Non-atteinte des objectifs d'apprentissage du cours (connaissances, attitudes, habiletés ou compétences). À ce niveau de performance,</p>
--	---

<p>programme de cours par un cours de même nature, d'un niveau au moins égal et offrant au moins le même nombre de crédits.</p> <p><b>I</b> : La lettre <b>I</b> est attribuée à la personne qui, pour une raison valable, n'a pas terminé les travaux ou n'a pas subi les épreuves de contrôle de son cours. L'attribution de cette lettre exige que la professeure ou le professeur détermine par écrit ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs du cours. <b>Quatre semaines</b> après la fin du cours, la lettre <b>I</b> est transformée pour indiquer l'évaluation finale obtenue dans le cours.</p> <p><b>IC</b> : Cours qui se déroule sur deux sessions consécutives. Le cours est inscrit au relevé de notes de l'étudiante et l'étudiant pour les deux sessions.</p> <p>Les cotes suivantes sont utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) à la fin de la première session, la cote <b>IC</b>;</li> <li>b) à la fin de la deuxième session, la note alphabétique reflétant l'évaluation attribuée pour l'ensemble du cours.</li> </ul> <p><b>IP</b> : La doyenne ou le doyen peut attribuer la cote <b>IP</b> à la personne qui, pour une raison exceptionnelle, ne peut terminer, dans un délai de <b>quatre semaines</b> après la fin du cours, les travaux et se présenter aux épreuves que décrivent les paragraphes suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Mémoire</li> </ul> <p>La personne qui se trouve en instance de mémoire reçoit la cote <b>IP</b> jusqu'à l'évaluation de son travail.</p>	<p><b>l'étudiante ou l'étudiant éprouve de nombreuses difficultés quant aux éléments essentiels du cours et n'a pas une capacité acceptable d'appliquer les apprentissages liés aux objectifs du cours dans divers contextes.</b></p> <p><b>EQ</b> : Obtention de l'équivalence d'un ou des cours du programme d'études. La cote <b>EQ</b> entraîne l'attribution de crédits. Ces crédits ne sont pas comptabilisés dans le calcul de la moyenne pondérée ou cumulative.</p> <p><b>EX</b> : Dispense d'un cours obligatoire n'entraînant pas l'attribution de crédits. Le cours dont la cote reçue est <b>EX</b> doit normalement être remplacé dans le programme de cours par un cours de même nature, d'un niveau au moins égal et offrant au moins le même nombre de crédits.</p> <p><b>I</b> : La lettre <b>I</b> est attribuée à la personne qui, pour une raison valable, n'a pas terminé les travaux ou n'a pas subi les épreuves de contrôle de son cours. L'attribution de cette lettre exige que la professeure ou le professeur détermine par écrit ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs du cours. <b>Quatre semaines</b> après la fin du cours, la lettre <b>I</b> est transformée pour indiquer l'évaluation finale obtenue dans le cours.</p> <p><b>IC</b> : Cours qui se déroule sur deux sessions consécutives. Le cours est inscrit au relevé de notes de l'étudiante et l'étudiant pour les deux sessions.</p> <p>Les cotes suivantes sont utilisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) à la fin de la première session, la cote <b>IC</b>;</li> <li>b) à la fin de la deuxième session, la note alphabétique reflétant l'évaluation attribuée pour l'ensemble du cours.</li> </ul>
---	---

<p>b) Stage, clinique, étude dirigée, projet individuel</p> <p>Il est attribué à ces diverses activités la <b>cote IP</b> si elles sont jugées incomplètes. La doyenne ou le doyen en fixe la date limite. Dans le cas d'une personne inscrite à l'Éducation permanente avec le statut d'étudiante ou d'étudiant libre, la directrice ou le directeur de l'Éducation permanente fixe la date limite.</p> <p><b>R</b> : Abandon d'un cours conformément au règlement 10.4.</p> <p><b>RA</b> : Abandon d'un cours après la date limite fixée au règlement 10.4 qu'autorise la doyenne ou le doyen de la faculté concernée, conformément au règlement 10.4.3.</p> <p><b>S et NS</b> : Pour certains cours ou certaines activités universitaires, le critère d'évaluation peut être <b>Succès (S)</b> ou <b>Insuccès (NS)</b>, avec l'approbation du conseil de la faculté.</p> <p><b>V</b> : Afin de se mettre à jour dans un sujet ou d'acquérir des connaissances ou des expériences supplémentaires, l'étudiante ou l'étudiant a été autorisé à suivre le cours et s'est conformé au règlement 10.9.1. En cas d'abandon du cours ou d'inobservation des conditions qu'exige le ou la responsable du cours d'une étudiante-visiteuse ou d'un étudiant-visiteur, aucune mention de l'inscription au cours n'apparaît au dossier.</p>	<p><b>IP</b> : La doyenne ou le doyen peut attribuer la <b>cote IP</b> à la personne qui, pour une raison exceptionnelle, ne peut terminer, dans un délai de <b>quatre semaines</b> après la fin du cours, les travaux et se présenter aux épreuves que décrivent les paragraphes suivants.</p> <p>a) Mémoire</p> <p>La personne qui se trouve en instance de mémoire reçoit la <b>cote IP</b> jusqu'à l'évaluation de son travail.</p> <p>b) Stage, clinique, étude dirigée, projet individuel</p> <p>Il est attribué à ces diverses activités la <b>cote IP</b> si elles sont jugées incomplètes. La doyenne ou le doyen en fixe la date limite. Dans le cas d'une personne inscrite à l'Éducation permanente avec le statut d'étudiante ou d'étudiant libre, la directrice ou le directeur de l'Éducation permanente fixe la date limite.</p> <p><b>R</b> : Abandon d'un cours conformément au règlement 10.4.</p> <p><b>RA</b> : Abandon d'un cours après la date limite fixée au règlement 10.4 qu'autorise la doyenne ou le doyen de la faculté concernée, conformément au règlement 10.4.3.</p> <p><b>S et NS</b> : Pour certains cours ou certaines activités universitaires, le critère d'évaluation peut être <b>Succès (S)</b> ou <b>Insuccès (NS)</b>, avec l'approbation du conseil de la faculté.</p> <p><b>V</b> : Afin de se mettre à jour dans un sujet ou d'acquérir des connaissances ou des expériences supplémentaires, l'étudiante ou l'étudiant a été autorisé à suivre le cours et s'est conformé au règlement 10.9.1. En cas d'abandon du cours ou d'inobservation des</p>
--	---

	conditions qu'exige le ou la responsable du cours d'une étudiante-visiteuse ou d'un étudiant-visiteur, aucune mention de l'inscription au cours n'apparaît au dossier.
--	--

**Barème de conversion de pourcentage en lettre – première option – nouveau règlement proposé**

**8.5.3 Barème de conversion de pourcentage en lettre**

**8.5.3.1 Conversion de pourcentage en lettre**

Lorsque la conversion des résultats d'une évaluation se fait à partir d'une échelle en pourcentage, la professeure ou le professeur doit convertir la note de pourcentage en lettre en utilisant le barème de conversion de la faculté responsable du cours. Le règlement 8.5.3 ne s'applique pas à la Faculté de droit.

**8.5.3.2 Barèmes de conversion**

Il y a deux barèmes de conversion, soit

Barème A	Barème B
90-100 % = A+	90-100% = A+
87-89,9% = A	87-89,9% = A
84-86,9% = A-	84-86,9% = A-
80-83,9% = B+	81-83,9% = B+
77-79,9% = B	78-80,9% = B
74-76,9% = B-	75-77,9% = B-
70-73,9% = C+	72-74,9% = C+
67-69,9% = C	69-71,9% = C
64-66,9% = C-	66-68,9% = C-
60-63,9% = D+	63-65,9% = D+
55-59,9% = D	60-62,9% = D
Moins de 55% = E	Moins de 60% = E

### **8.5.3.3 Barème de conversion par faculté**

Le barème de conversion A s'applique aux cours de la faculté suivante :

-La Faculté d'ingénierie

Le barème de conversion B s'applique aux cours des facultés suivantes :

-La Faculté d'administration

-La Faculté des arts et des sciences sociales

- **La Faculté des sciences**

-La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

-La Faculté des sciences de l'éducation

-Le campus d'Edmundston – **sauf pour les cours des programmes de génie**

-Le campus de Shippagan – **sauf pour les cours des programmes de génie**

### **Barème de conversion sur une échelle de 4,3**

#### **8.5.3.4 Barème de conversion sur une échelle de 4,3**

Lorsque la conversion des résultats d'une évaluation se fait en utilisant la valeur des lettres sur une échelle de 4,3, tel que présenté au règlement 8.5.1., aux fins d'attribution de lettre, l'attribution de la lettre E doit correspondre à un intervalle allant de 0 à 0,99.



**Annexe B**

**Réactions facultaires suite au processus de consultation**



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

VICERECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
VICERECTORAT À LA RECHERCHE

29 SEP 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 28 septembre 2015

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton, campus de Moncton  
Moncton, NB E1A 3E9

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

Dans le cadre des consultations menées sur l'utilisation des barèmes de notes à l'Université, je vous prie de noter que le Conseil de la Faculté d'administration a examiné les deux options proposées et a favorisé la rétention de l'option B.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Doyen,

Gaston LeBlanc, D.Sc.G.  
Faculté d'administration

GL/bl

p.j.

18, avenue Antonine-Mallet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales  
Bureau de la doyenne

Le 13 octobre 2015

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

13 OCT. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
Université de Moncton

**Objet : Position de la FASS sur le barème de conversion de notes**

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

La présente est pour vous transmettre la position de la Faculté des arts et des sciences sociales relative aux propositions de modifications du barème de conversion des notes établie suite à votre visite au Conseil de la Faculté le 18 mars dernier. Suite à cette rencontre, les unités académiques de la FASS ont été invitées à en discuter. Lors de la réunion du Conseil de faculté du mois de juin 2015, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les différentes positions qui ont émanées des unités académiques. Conséquemment, pour les raisons suivantes, l'option B semble être celle qui rallie la très grande majorité des membres du Conseil :

- 1) Les raisons invoquées pour descendre la barre de A- à 84 % sont justifiées, mais il conviendra de faire un effort de communication pour bien expliquer qu'une telle modification ne doit pas se traduire par une inflation des notes et suppose donc que les professeurs et professeures voient la manière dont est effectué le travail de correction.
- 2) Concernant la note de passage, le consensus est cette fois très fort à l'effet de ne pas la diminuer à 55 %. Il convient de conserver une note de passage équivalente à E et établie à 60 %.

En espérant que le tout soit à votre plus entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Vice-recteur adjoint à l'enseignement, l'expression de nos salutations distinguées.

  
 Lisa Roy  
 Doyenne

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183  
Télécopieur : 506.858.4186 ou 4508

arts-ecsoc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté de droit

Le 27 octobre 2015

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

29 OCT. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales  
Université de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

Je fais suite à votre entretien du 27 octobre 2015 avec des membres du corps professoral de la Faculté de droit au sujet du barème de conversion en pourcentages de notes maintenant exprimées en lettres. Pour résumer cet entretien, je vous dirais d'emblée que ceux et celles qui y ont participé sont, premièrement, sensibles au souhait d'uniformiser les pratiques universitaires pour éviter l'usage à l'Université de Moncton d'une multitude de barèmes de conversion et, deuxièmement, sensibles à l'objectif de l'Université de Moncton de veiller à ce que ses diplômées et diplômés puissent être bien comparés, sur le fondement de leur rendement universitaire, à leurs condisciples d'autres universités, aux fins de l'octroi de bourses et d'autres avantages. Cependant, comme cela a été souligné au cours de notre entretien, il est étonnant dans un sens de constater que l'Université de Moncton endosse l'utilisation de pourcentages dans l'octroi des notes alors que ses règlements universitaires ne semblent pas prôner cet usage ou, du moins, sont tout à fait silencieux à cet égard.

Quoi qu'il en soit, si l'Université de Moncton, au moyen d'un règlement général, devait retenir ou adopter un ou des barèmes de conversion de notes en pourcentages, il ressort de notre entretien que cela pourrait produire des conséquences indésirables à la Faculté de droit. Même si le règlement devait préciser que le barème de conversion n'est pertinent que pour ceux et celles qui corrigent au moyen de pourcentages (ce qui pourrait convenir à la Faculté de droit au départ), l'adoption de celui-ci pourrait quand même susciter un questionnement de la part des étudiantes et des étudiants de cette faculté, qui le conceptualiserait comme devant être d'application universelle, pour des raisons de justice

... / 2

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4564  
Télécopieur : 506.858.4534

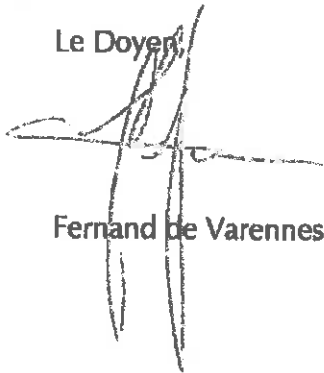
ccurriel : d.urf@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/umcm-droit

et d'équité. Cet argument pourrait avoir un certain poids auprès d'instances universitaires pouvant se prononcer sur leur dossier, ce qui laisse planer une certaine imprévisibilité, peu importe le libellé du règlement adopté. Dans le même ordre d'idées, si ce raisonnement était retenu, les pourcentages maintenant associés à des lettres dans un document de réflexion que vous avez rédigé ne correspondraient pas nécessairement à la réalité de la correction qui se fait à la Faculté de droit, pour la panoplie de raisons que nous avons évoquées avec vous. Les mêmes observations pourraient aussi s'appliquer, d'ailleurs, à l'adoption d'une politique universitaire au même effet.

Ainsi, pour pallier à ces préoccupations, il semblerait, à tout le moins à première vue, qu'il faille prévoir une exception en faveur de la Faculté de droit dans l'éventualité où un ou des barèmes de conversion seraient adoptés, pour dire que le règlement ou la politique s'y rapportant ne s'applique pas à elle. Il serait souhaitable que cette exception soit prévue dans le règlement ou la politique eux-mêmes. Autrement, elle devrait figurer dans les règlements particuliers de la Faculté de droit. Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait toutefois s'assurer que l'exception entre en vigueur en même temps que la politique ou le règlement, de façon à éviter une période de transition qui pourrait être problématique.

J'ose espérer que ceci fait état des points saillants de la discussion que nous avons tenu ce matin.

Le Doyen,



Fernand de Varennes



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'ingénierie  
Le 23 septembre 2015

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

24 SEP. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
et aux affaires professorales  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton

**Objet : Barème de conversion des notes**

Monsieur Richard,

Il me fait plaisir de vous faire part de la position de la Faculté d'ingénierie en ce qui concerne l'adoption d'un barème de conversion de note commun pour l'Université de Moncton. À sa réunion du 17 septembre dernier, le conseil de la Faculté d'ingénierie a adopté la résolution suivante :

- *Attendu que la Faculté d'ingénierie est d'avis que l'adoption d'un barème de conversion commun lui permettra de réduire les irrégularités en matière d'évaluation des étudiantes et étudiants,*
- *attendu que la Faculté d'ingénierie est d'avis que l'adoption d'un barème de conversion commun permettra une plus grande justesse et une plus grande équité dans le processus de l'évaluation de ses étudiantes et étudiants,*
- *attendu que la Faculté d'ingénierie désire se prévaloir d'un barème de conversion qui correspond très bien avec la majorité des autres universités canadiennes,*
- *attendu que la Faculté d'ingénierie désire se prévaloir d'un barème de conversion qui est bien aligné avec les paramètres du CRSNG pour l'attribution de ses bourses d'études,*
- *attendu que la Faculté d'ingénierie est consciente qu'un barème de conversion n'est pas absolu, mais relatif,*
- *attendu que l'option A proposé dans le document "L'utilisation de barèmes de conversion de notes: Problématique, enjeux et éléments de solution" préparé par le VRAE Jean-François Richard est, de façon générale,*

18, avenue Antoinette-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4300  
Télécopieur : 506.858.4082

ingenierie@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/umcm-ingenierie/

Monsieur Jean-François Richard  
Page 2  
Le 23 septembre 2015

*représentative de ce qu'utilise un bon nombre de professeures et professeurs de la Faculté d'ingénierie.*

**Proposition CFI150917-6 (Gabriel Cormier, Gérard Poitras)**

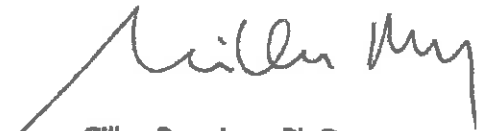
*Que le conseil de la Faculté d'ingénierie adopte l'option A proposée dans le document « L'utilisation de barèmes de conversion de notes: Problématique, enjeux et éléments de solution », comme barème de conversion recommandé à la Faculté d'ingénierie.*

**Adoptée (1 abstention)**

Ce barème de conversion sera ajouté au modèle du plan de cours adopté à la Faculté d'ingénierie.

En espérant que ce dénouement est à votre satisfaction, je demeure à votre entière disposition si vous désirez de plus amples détails ou précisions.

Veillez agréer, Monsieur Richard, mes salutations distinguées.



Gilles Roy, ing., Ph.D.  
Doyen



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

30 OCT. 2015

Le 29 octobre 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
et aux affaires professorales  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton

Objet : Barèmes de conversion de notes

Monsieur Richard,

Les membres du Conseil de la Faculté des sciences ont pu consulter le document de travail du VRAE quant aux barèmes de conversion de notes. Suite à la visite du VRAE à la dernière Assemblée facultaire, deux barèmes de conversion de notes ont été suggérés (options A et B). Les membres du Conseil ont été invités à consulter les membres de leurs Assemblées départementales respectives afin d'identifier leurs préférences. Cette consultation au niveau des Facultés vise à permettre l'adoption d'un barème de notes commun à l'ensemble de l'Université et qui aurait comme avantage de contribuer à l'uniformisation de l'évaluation dans les cours de même que celle des demandes de bourses des grands conseils. Les Départements d'informatique et de biologie sont en faveur de l'option B, alors que le Département de chimie et biochimie préfère l'option A. Au niveau des Départements de mathématiques et de statistique et de physique et d'astronomie, une majorité s'oppose à l'imposition d'un barème de conversion de notes. Suite à une discussion, une majorité des membres du Conseil préfèrent l'option B. Tous sont d'accord pour l'adoption d'un barème uniformisé au niveau de l'institution.

Par consensus, le Conseil de la Faculté des sciences appuie donc l'adoption d'un barème de notes unique en favorisant la proposition des intervalles de l'option B, quoiqu'une proportion importante du corps professoral ne soit pas d'accord pour une telle uniformisation.

Veuillez agréer, Monsieur Richard, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le doyen  
Faculté des sciences

Francis LeBlanc

mds

Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA





UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 4 décembre 2015

M. Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
et aux Affaires professorales  
Université de Moncton  
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Je vous écris pour faire un suivi à votre demande de consultation au sujet du barème de conversion.

Les discussions des membres du corps professoral au sujet des barèmes proposés ont eu lieu lors des Assemblées départementales respectives. Le Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie s'est prononcé en faveur de l'option B. Le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines a exprimé quelques préoccupations. Notamment, ils se demandent pourquoi la grande marge pour l'A+.

Au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation, nous avons discuté des barèmes et nous avons reconnu l'importance des libellés pour définir les lettres. À la suite de discussions, le Conseil s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'option B.

J'espère que ces informations viennent vous aider dans votre processus de consultation et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Marianne Cormier  
Doyenne

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

29 SEP. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 28 septembre 2015

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales  
Université de Moncton - Campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)

Monsieur le Vice-recteur adjoint,

Pour faire suite à votre demande, à savoir si la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) est prête à souscrire à un barème de conversion de notes institutionnelles, le Conseil de la FSSSC, à sa réunion du 23 septembre 2015, adoptait la résolution suivante :

*« Dans le but de faciliter la communication avec les instances externes, que le Conseil de la FSSSC se prononce en faveur d'un barème institutionnel de conversion de notes. »*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-recteur adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,

Paul H. Bouquet

FHB/jl

14, rue des Arts - 4<sup>e</sup> étage  
Moncton (Nouveau Brunswick)  
E1A 4G6 CANADA

Téléphone : 506.853.4802  
Télécopieur : 506.858.4477

Web site: [www.umoncton.ca](http://www.umoncton.ca)  
V. 00000000000000000000

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

19 NOV. 2015



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 18 novembre 2015

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement  
et aux ressources professorales  
Université de Moncton  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9

Monsieur Richard,

À la suite de votre présentation du 14 avril 2015 sur *l'Utilisation des barèmes de conversion de notes : problématique, enjeux et éléments de solution*, chaque secteur académique de l'UMCE a discuté et pris position à l'égard des deux barèmes de conversion proposés. Bien que les professeurs de l'École de foresterie ont voté majoritairement pour l'option B, tous les autres secteurs ont choisi de maintenir l'utilisation du barème de conversion de notes actuellement en vigueur dans leur unité académique. Ils sont conséquemment en faveur de l'utilisation d'un barème de conversion uniforme, mais refusent les options proposées.

Je demeure à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir à cet égard et je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La doyenne des Études,

Pierrette Fortin, Ph.D.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

Edmundston  
Moncton  
Shippagan

02 NOV. 2015

Le 29 octobre 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Jean-François Richard  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement et  
aux affaires professorales  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, NB E1A 3E9

Monsieur Richard,

À ma demande pour de nouveaux commentaires et réflexions sur votre visite de mars dernier ayant comme sujet l'utilisation de différents barèmes de conversion de notes, on m'a indiqué un certain consensus sur une note de passage à 60 % dans la plupart des domaines, sauf peut-être en science infirmière. On a aussi fait mention que la note de A+ devrait se situer entre 93 % et 95 %.

Après avoir aussi pris connaissance d'un compte-rendu de cette rencontre du 13 mars 2015, il appert que les personnes présentes ne voyaient pas d'inconvénients à ce que l'on ait des barèmes facultaires.

Nonobstant le fait que je n'ai pas participé aux discussions, les professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan semblent trouver correcte l'utilisation des barèmes facultaires.

La doyenne des études par intérim

Marthe Robichaud

218, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P8  
CANADA

Téléphone : 506 336-3400  
Télécopieur : 506 336-3434

courriel : [info@umcs.ca](mailto:info@umcs.ca)  
[www.umcs.umoncton.ca](http://www.umcs.umoncton.ca)

2. OFFRE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE AU CAMPUS DE SHIPPAGAN

**R : 10-CPR-160310**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'offrir la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte d'offrir la 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan. »*



Shippagan, le 27 janvier 2016

Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, NB  
Canada E1A 3E9

**Objet : Offre de la première année du baccalauréat en ingénierie au campus de Shippagan**

Monsieur,

Dans un souci de mieux répondre aux besoins de formation dans la région, et dans la perspective d'une plus grande collaboration entre nos campus, l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS) souhaite offrir la première année du baccalauréat en ingénierie.

Nous croyons que l'offre de la 1<sup>re</sup> année en ingénierie à l'UMCS facilitera la tâche de recrutement dans les écoles secondaires du nord de la province, en donnant une visibilité accrue au programme dans notre région. Nous croyons aussi que l'offre de la 1<sup>re</sup> année du baccalauréat en ingénierie au campus de Shippagan, tout en apportant de nouvelles inscriptions à notre campus, pourrait résulter à une augmentation des effectifs étudiants à la faculté d'ingénierie.

Pour l'enseignement des quelques cours spécifiques à la discipline, nous avons obtenu l'engagement d'une personne spécialisée dans le domaine. En pièce jointe, vous trouverez une lettre du doyen de la faculté, monsieur Gilles Roy, qui nous fait part du vote favorable du conseil de la faculté. Nous avons également l'appui de l'Assemblée intersectorielle.

Vous remerciant à l'avance pour votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

La doyenne des études par intérim,

Marthe Robichaud

MR :rg

Pièce jointe : Lettre

218, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6  
CANADA

Téléphone : 506 336-3400  
Télécopieur : 506 336-3434

courriel : [info@umcs.ca](mailto:info@umcs.ca)  
[www.umcs.umoncton.ca](http://www.umcs.umoncton.ca)



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'ingénierie

Le 14 décembre 2015

Madame Marthe Robichaud  
Doyenne des études par intérim  
Campus de Shippagan  
Université de Moncton

**Objet : Offre de la première année des programmes B. Ing. au campus de Shippagan**

Madame Robichaud,

Cette correspondance fait suite à votre lettre datée du 20 octobre concernant l'offre de la première année des programmes B. Ing. au campus de Shippagan. Comme promis, le conseil de la Faculté d'ingénierie a considéré votre demande à sa réunion du 19 novembre dernier. J'ai le plaisir de vous informer que le conseil a adopté une résolution favorable à l'offre de la première année du baccalauréat en ingénierie au campus de Shippagan. Voici le texte pertinent tiré du procès-verbal de la réunion CFI151119 :

**4. Demande de la part du Campus de Shippagan – offre de la première année**

Le doyen présente une lettre reçue de la doyenne des études par intérim du campus de Shippagan, madame Marthe Robichaud, qui fait demande pour que la première année des programmes de baccalauréat en ingénierie soit offerte au campus de Shippagan. Madame Robichaud indique, dans sa lettre datée du 20 octobre, que parmi la liste de cours identifiés dans la première année du programme en ingénierie le campus de Shippagan offre déjà six des dix cours. Les quatre cours manquants sont des cours spécialisés en ingénierie (GCIV1011, GELE1012, GMEC1013, GMEC1014) qui devront être ajoutés dans l'offre de cours disponible à l'UMCS. Dans sa lettre, Mme Robichaud ajoute qu'elle croit que l'offre de la première année en ingénierie à l'UMCS facilitera la tâche de recrutement dans les écoles secondaires du nord de la province.

Le doyen ajoute qu'une personne possédant un B.Ing., une M.Sc.A. et un Ph.D. en génie civil étant membre stagiaire de l'AIGNB a été identifiée et pourrait donner ces cours.

**Proposition CFI151119-03 (Nancy Black, Azeddine Kaddouri)**

*Le conseil de la Faculté est favorable à ce que la première année des programmes de baccalauréat en ingénierie soit offerte au campus de Shippagan sous réserve des points suivants :*

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4300  
Télécopieur : 506.858.4082

ingenierie@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/umcm-ingenierie/

- *Que les exigences du BCAPG en ce qui a trait à l'expertise et les compétences du corps professoral soient respectées.*
- *Que les essais en laboratoires à réaliser dans le cadre des cours spécialisés en ingénierie soient effectués à la Faculté d'ingénierie au campus de Moncton aux frais de l'UMCS.*
- *Que l'évaluation des qualités requises des étudiantes et des étudiants soit effectuée en conformité avec le PACPI (Programme d'amélioration continue des programmes d'ingénierie) qui a été mis en place à la Faculté d'ingénierie du campus de Moncton afin de respecter les exigences du BCAPG.*

**Adoptée**

Comme vous le savez, les programmes d'ingénierie à l'Université de Moncton sont agréés par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). Cet agrément vient avec certaines contraintes par rapport à l'expertise et les compétences du corps professoral. Notamment, les professeures et professeurs qui enseignent les cours de génie doivent avoir un permis d'exercice de l'organisme réglementaire dans la juridiction dans laquelle se situe l'établissement d'enseignement supérieur. Donc, en plus d'avoir les qualifications académiques, elles et ils doivent être membres de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick. Le BCAPG exige également qu'il y ait en place un processus d'amélioration continue des programmes. Ce processus est basé sur l'évaluation du niveau d'atteinte d'une série de douze qualités requises des étudiantes et étudiants des programmes de génie au Canada. Nous avons développé un tel programme (que nous avons baptisé PACPI – Programme d'amélioration continue des programmes d'ingénierie) ici à Moncton. Il va sans dire que ce programme devra être implémenté à l'UMCS également.

La troisième contrainte se situe au niveau des laboratoires. Afin de vous éviter d'investir massivement dans de l'équipement de laboratoires, nous vous proposons de faire les laboratoires ici à Moncton. Nous pourrions facilement organiser, à l'intérieur d'une journée, les sessions de laboratoires du cours GMEC1014 et la formation en santé et sécurité qui en est associée. Nous pourrions également utiliser cette journée pour faire une session « d'orientation » à la Faculté afin de les encourager à poursuivre à Moncton l'année suivante.

Un dernier point dont j'aimerais vous faire part est que les programmes de génie à l'Université de Moncton (UMCM et UMCE) sont des programmes « bloc-notes ». C'est-à-dire que les programmes de premier cycle en ingénierie exigent l'achat d'un ordinateur portable (voir le Répertoire 1<sup>er</sup> cycle). Il y a des frais technologiques supplémentaires qui sont ajoutés en sus des droits de scolarité pour l'achat des logiciels spécialisés.



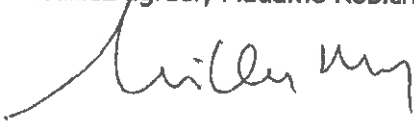
Madame Marthe Robichaud

Page 3

Le 14 décembre 2015

Il me fera plaisir de discuter de ces éléments avec vous afin de voir la suite des choses. Avec ce projet, nous osons croire que nous pourrons développer d'excellentes collaborations entre notre faculté et le campus de Shippagan.

Veillez agréer, Madame Robichaud, mes salutations distinguées.



Gilles Roy, ing., Ph. D.  
Doyen

c. c. M. André Samson, VRER  
M. Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur, campus de Shippagan



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'ingénierie

Le 7 mars 2016

Madame Marthe Robichaud  
Doyenne des études par intérim  
Université de Moncton  
Campus de Shippagan  
218, boul. J.-D.-Gauthier  
Shippagan, NB  
E8S 1P6

**Objet : Offre de la première année des programmes B. Ing. au campus de Shippagan**

Madame Robichaud,

Cette correspondance fait suite à notre rencontre du 18 février dernier à la Faculté d'ingénierie qui avait pour objectif de discuter de l'offre de la première année des programmes d'ingénierie de premier cycle au campus de Shippagan. Cette rencontre nous a permis d'éclaircir et discuter les diverses exigences du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en matière de programmation, de suivi des étudiantes et étudiants et des compétences du corps professoral. Ces éléments avaient été soulevés dans ma lettre datée du 14 décembre 2015.

Notre rencontre m'a permis, plus particulièrement, de vous présenter notre toute nouvelle plateforme PACPI pour l'évaluation des qualités requises des étudiantes et étudiants exigées par le BCAPG. Comme exprimé lors de notre rencontre, la Faculté d'ingénierie donnera accès à cette plateforme Web à vos professeures et professeurs qui seront chargés de donner les cours de génie à Shippagan. Nous nous offrons également de leur donner un atelier sur les exigences du BCAPG et sur la plateforme.

En ce qui concerne le corps professoral, comme stipulé dans ma lettre du 14 décembre, le BCAPG exige que les professeures et professeurs qui donnent des cours de génie soient des ingénieures ou ingénieurs ayant un permis d'exercice, ce qui veut dire qu'elles et ils doivent être membres de l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB). Nous sommes ravis d'apprendre que vous avez identifié une personne possédant un Ph. D. en génie civil et qui est membre stagiaire de l'AIGNB et qui serait prête à donner les cours à Shippagan. Dans la mesure où cette personne ne peut pas offrir l'ensemble des quatre cours, nous vous offrons nos services afin de vous aider à identifier des personnes dans la région qui pourraient donner ces cours. Comme

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4300  
Télocopieur : 506.858.4082

ingenierie@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/umcm-ingenierie/

Madame Marthe Robichaud

Page 2

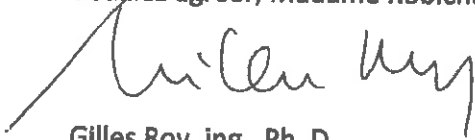
Le 7 mars 2016

mentionné lors de notre rencontre, les professeures et professeurs qui offrent ces cours à Moncton s'engagent de partager leur matériel pédagogique avec la ou les personnes qui donneront les cours à Shippagan, ce que nous faisons déjà avec les professeures et professeurs au campus d'Edmundston.

Finalement, en ce qui concerne les laboratoires dans le cours GMEC1014, notre rencontre du 18 février nous a permis de discuter avec les professeurs responsables de ce cours à Moncton (Gabriel LaPlante et Benoit Landry). Ils nous ont confirmé que la série de laboratoires du cours peut facilement se compléter à l'intérieur d'une demi-journée. Nous vous offrons donc d'organiser une journée à la Faculté d'ingénierie au semestre d'hiver dans laquelle vos étudiantes et étudiants pourront effectuer notre formation en santé et sécurité et faire les laboratoires du cours GMEC1014. Cette journée à la Faculté nous permettrait également de rencontrer vos étudiantes et étudiants afin de les encourager à poursuivre leurs études en deuxième année à Moncton. Nous osons croire que cette formule vous permettra d'éviter d'investir considérablement dans des équipements de laboratoires, du moins pour les premières années.

En résumé, je voudrais réitérer notre appui à votre projet d'offrir la première année des programmes de premier cycle en ingénierie au campus de Shippagan. Nous sommes certains que les mesures entreprises satisferont les exigences du BCAPG en matière d'agrément. Nous sommes heureux de pouvoir collaborer avec vous sur ce projet.

Veillez agréer, Madame Robichaud, mes salutations les plus distinguées.



Gilles Roy, ing., Ph. D.  
Doyen

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en ingénierie – (génie civil)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté d'ingénierie
- 1.3 Diplôme accordé  
B.Ing. (génie civil)
- 1.4 Durée du programme  
5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton : 5 ans  
Edmundston : première année\*  
Shippagan : première année\*  
\*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Automne 2016

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de génie civil forme des ingénieurs aptes à analyser, concevoir, réaliser et gérer des projets génie civil dans les domaines de l'environnement, le génie de la construction, la gestion des projets, la géotechnique, les ressources hydrauliques, le génie municipal, les ouvrages en béton, en acier et en bois, et le transport. Il permet aussi aux futurs ingénieurs d'acquérir des compétences en communication, de comprendre les incidences environnementales, économiques et sociales du génie et d'intégrer les concepts de développement durable. Le programme est agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation fait appel aux approches pédagogiques universitaires les plus courantes incluant l'enseignement par projet qui permet la résolution de problèmes pratiques. En plus de l'utilisation des technologies modernes à travers les cours magistraux et les séances de laboratoires, les habiletés en communication sont développées dans le cadre de rédactions de rapports et de présentations orales. Les cours de conception s'articulent autour de la résolution de problèmes de nature ouverte et le tout se conclut par un projet d'envergure qui permet de résoudre en équipe un problème pratique en génie civil qui oblige l'intégration de plusieurs des connaissances acquises tout au long de la formation.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---

### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---

### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

Tableau I. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines principale

FORMATION FONDAMENTALE		132 CR
Discipline principale		102 crédits
Discipline principale – cours obligatoires		87 cr
GCIV2010	Statique	3 cr
GCIV2011	Technologie de l'environnement	3 cr
GCIV2210	Résistance des matériaux	3 cr
GCIV2710	Géomatique	3 cr
GCIV3110	Matériaux de construction	3 cr
GCIV3210	Concepts des structures	3 cr
GCIV3220	Analyse des structures	3 cr
GCIV3410	Sciences de la terre	3 cr
GCIV3420	Mécanique des sols	3 cr
GCIV4310	Charpentes métalliques	3 cr
GCIV4330	Béton armé	3 cr
GCIV4430	Fondations	3 cr
GCIV4640	Hydraulique/hydrologie	3 cr
GCIV4650	Hydraulique urbaine	3 cr
GCIV4750	Conception des routes	3 cr
GCIV5010	Lois et déontologie	3 cr
GCIV5410	Géologie de l'ingénieur	3 cr
GCIV5550	Traitement des eaux	3 cr
GCIV5903	Projet de génie civil	9 cr
GCIV5975	Gestion des projets en ing.	3 cr
GELE1012	Outils d'ingénierie	3 cr
GELE2012	Circuits électriques	3 cr
GELE4010	Économie en ingénierie	3 cr
GMEC1013	Dessin et conception en ing.	3 cr
GMEC1014	Matériaux en ingénierie	3 cr
GMEC2311	Dynamique	3 cr
GMEC3601	Mécaniques des fluides	3 cr
<b>Discipline principale – cours à option</b> Choisir 15 crédits parmi les cours à option ci-dessous. Au moins 9 crédits parmi les cours de la liste A; les 6 autres crédits peuvent être choisis parmi les cours de la liste A ou de la liste B.		<b>15 cr</b>

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

**Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)**

<i>Cours à option : Liste A</i>		
G CIV5040	Techniques de génie civil	3 cr
G CIV5110	Technologie du béton	3 cr
G CIV5210	Dynamique des structures	3 cr
G CIV5250	Structures par éléments finis	3 cr
G CIV5330	Béton précontraint	3 cr
G CIV5340	Conception des ponts	3 cr
G CIV5350	Éléments des bâtiments	3 cr
G CIV5360	Bois et maçonnerie	3 cr
G CIV5420	Géotechnique et ouvrages	3 cr
G CIV5450	Hydrogéologie	3 cr
G CIV5540	Génie de l'environnement II	3 cr
G CIV5640	Hydrologie appliquée	3 cr
G CIV5650	Aménagements hydrauliques	3 cr
G CIV5710	Revêtements routiers	3 cr
G CIV5720	Techniques de la circulation	3 cr
G CIV5980	Gestion des infrastructures	3 cr
G CIV5990	Infrastructures durables	3 cr
<i>Cours à option : Liste B</i>		
G MEC3230	Mécanique des solides	3 cr
G MEC5120	Matériaux composites	3 cr
G MEC5930	Production industrielle	3 cr
G MEC5940	Qualité, fiabilité et mtce.	3 cr

Tableau II. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines connexes

Disciplines connexes		30 crédits
<i>Disciplines connexes – cours obligatoires</i>		<i>30 cr</i>
ADMN4291	Systèmes administratifs	3 cr
CHIM1013	Chimie générale I	3 cr
MATH1073	Analyse math. appliquée I	3 cr
MATH1173	Analyse math. appliquée II	3 cr
MATH2023	Analyse math. appliquée III	3 cr
MATH2123	Algèbre et analyse vector appl	3 cr
MATH3503	Équations différentielles I	3 cr
PHYS1373	Intro à électrici. et magnét.	3 cr
STAT2603	Intro aux prob et statistique	3 cr
SOCI3320	Technologies et sociétés	3 cr

Tableau III. Liste des cours de la formation générale

FORMATION GÉNÉRALE	OFG	Crédits
Cours pour répondre à l'OFG 2	OFG 2	3 cr
Cours pour répondre à l'OFG 6	OFG 6	3 cr
FRAN1500 Communication orale	OFG 8	3 cr
FRAN1600 Communication écrite	OFG 8	3 cr
G CIV1011 Initiation au travail en ing.	OFG 1	3 cr
L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG 9 et suit un cours au choix. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.	OFG 9	3 cr
<b>Total de crédits</b>		<b>18 cr</b>

**Total de la formation fondamentale 132 cr**

**Total de la formation générale 18 cr**

**GLOBAL 150 cr**

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

**Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : GCIV1011.

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.<sup>(1)</sup>

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : GCIV2011.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SOCI3320.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1063.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.<sup>(1)</sup>

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : GCIV3220.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG9 et elle ou il choisit un cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.

(1) in de respecter les normes du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, la sélection de votre cours devra se faire parmi les sigles PHIL, PSYC, SCPO, SCRE, SCSO, SOCI et TSOC. Et pour l'OFG6 en particulier, la sélection pourra être élargie à d'autres cours tirés de la banque de cours et approuvée par la Faculté d'ingénierie.

(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

### **3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en ingénierie (génie électrique)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté d'ingénierie
- 1.3 Diplôme accordé  
B.Ing. (génie électrique)
- 1.4 Durée du programme  
5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton : 5 ans  
Edmundston : première année\*  
**Shippagan : première année\***  
\*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme de génie électrique forme des ingénieurs aptes à analyser, concevoir, réaliser et gérer des projets industriels en énergie électrique, en électronique, en télécommunications et technologies de l'information, en automatique et en instrumentation. Il permet aussi aux futurs ingénieurs d'acquérir des compétences en communication, de comprendre les incidences environnementales, économiques et sociales du génie et d'intégrer les concepts de développement durable. Le programme est agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation fait appel aux approches pédagogiques universitaires les plus courantes incluant l'enseignement par projets qui permet la résolution de problèmes pratiques. En plus de l'utilisation des technologies modernes à travers les cours magistraux et les séances de laboratoires, les habiletés en communication sont développées dans le cadre de rédactions de rapports et de présentations orales. Les cours de conception s'articulent autour de la résolution de problèmes de nature ouverte et le tout se conclut par un projet d'envergure qui permet de résoudre en équipe un problème pratique en génie électrique qui oblige l'intégration de plusieurs des connaissances acquises tout au long de la formation.



### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---

### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---

### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

Tableau I. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines principale

FORMATION FONDAMENTALE		132 CR
Discipline principale		99 crédits
<i>Discipline principale – cours obligatoires</i>		<i>84 cr</i>
GMEC1013	Dessin et conception en ing.	3 cr
GMEC1014	Matériaux en ingénierie	3 cr
GCIV2010	Statique	3 cr
GCIV2011	Technologie de l'environnement	3 cr
GCIV5010	Lois et déontologie	3 cr
GELE1012	Outils d'ingénierie	3 cr
GELE2012	Circuits électriques	3 cr
GELE2211	Électronique analogique	3 cr
GELE2442	Circuits logiques	3 cr
GELE3113	Systèmes électroniques	3 cr
GELE3131	Mesures et instrumentations	3 cr
GELE3211	Électrotechnique	3 cr
GELE3222	Électromagnétisme en ing.	3 cr
GELE3333	Théorie des circuits	3 cr
GELE3422	Microprocesseurs	3 cr
GELE3541	Télécommunications	3 cr
GELE3700	Projet de génie électrique I	3 cr
GELE4010	Économie en ingénierie	3 cr
GELE4132	Asservissements linéaires	3 cr
GELE4212	Réseaux électriques	3 cr
GELE4221	Machines électriques	3 cr
GELE4244	Électronique industrielle I	3 cr
GELE4444	Analyse et simulation	3 cr
GELE4700	Projet de génie électrique II	3 cr
GELE5584	Communications numériques	3 cr
GELE5900	Projet de fin d'études	9 cr
<i>Discipline principale – cours à option</i>		<i>15 cr</i>
Choisir 15 crédits parmi les cours à option ci-dessous. Au moins 9 crédits parmi les cours de la liste A; les 6 autres crédits peuvent être choisis parmi les cours de la liste A ou de la liste B.		
<i>Cours à option : Liste A</i>		
GELE5119	Automates Program. et RFID	3 cr

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

**Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour l'usage à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)**

GELE5131	Commande numérique	3 cr
GELE5132	Conception de filtres	3 cr
GELE5220	Réseaux de distribution	3 cr
GELE5221	Guides et antennes	3 cr
GELE5223	Hyperfréquences	3 cr
GELE5224	Électronique industrielle II	3 cr
GELE5312	Réseaux intelligents	3 cr
GELE5322	Conception numérique avancée	3 cr
GELE5324	Commande électronique	3 cr
GELE5340	Circuits ITGE (VLSI)	3 cr
GELE5343	Systèmes à microprocesseurs	3 cr
GELE5350	Électronique optique	3 cr
GELE5416	Simulation et systèmes réseaux	3 cr
GELE5521	Communications sans fil	3 cr
GELE5522	Systèmes de communication	3 cr
GELE5524	Énergies renouvelables	3 cr
GELE5552	Fibres optiques	3 cr
<i>Cours à option : Liste B</i>		
GCIV5975	Gestion des projets en ing.	3 cr
GMEC4502	Mécatronique	3 cr
GMEC5522	Design mécatronique	3 cr
GMEC5930	Production industrielle	3 cr
GMEC5940	Qualité, fiabilité et mtce	3 cr
GMEC5950	Mesure & conception du travail	3 cr

Tableau II. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines connexes

Disciplines connexes		33 crédits
<i>Disciplines connexes – cours obligatoires</i>		<i>30 cr</i>
ADMN4291	Systèmes administratifs	3 cr
CHIM1013	Chimie générale I	3 cr
MATH1073	Analyse math. appliquée I	3 cr
MATH1173	Analyse math. appliquée II	3 cr
MATH2023	Analyse math. appliquée III	3 cr
MATH2123	Algèbre et analyse vector appl	3 cr
MATH3503	Équations différentielles I	3 cr
PHYS1373	Intro à électrici. et magnét.	3 cr
STAT2603	Intro aux prob et statistique	3 cr
SOCI3320	Technologies et sociétés	3 cr
<i>Disciplines connexes – cours à option</i>		<i>3 cr</i>
Choisir 3 crédits de cours parmi les sigles : BIOL, CHIM et PHYS		3 cr

Tableau III. Liste des cours de la formation générale

FORMATION GÉNÉRALE	OFG	Crédits
Cours pour répondre à l'OFG 2	OFG 2	3 cr
Cours pour répondre à l'OFG 6	OFG 6	3 cr
FRAN1500 Communication orale	OFG 8	3 cr
FRAN1600 Communication écrite	OFG 8	3 cr
GCIV1011 Initiation au travail en ing.	OFG 1	3 cr
L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG 9 et suit un cours au choix. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.	OFG 9	3 cr
<b>Total de crédits</b>		<b>18 cr</b>

<b>Total de la formation fondamentale</b>	<b>132 cr</b>
<b>Total de la formation générale</b>	<b>18 cr</b>
<b>GLOBAL</b>	<b>150 cr</b>

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

### Formation générale

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : GCIV1011.

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.<sup>(1)</sup>

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : GCIV2011.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SOCI3320.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1063.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.<sup>(1)</sup>

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : GELE3700.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG9 et elle ou il choisit un cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.

(1) Afin de respecter les normes du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, la sélection de votre cours devra se faire parmi les sigles PHIL, PSYC, SCPO, SCRE, SOCI et TSOC. Et pour l'OFG6 en particulier, la sélection pourra être élargie à d'autres cours tirés de la banque de cours et approuvée par la Faculté d'ingénierie.

(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

### 3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique)
- 1.2 Unité responsable  
Faculté d'ingénierie
- 1.3 Diplôme accordé  
B.Ing. (génie mécanique)
- 1.4 Durée du programme  
5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton : 5 ans  
Edmundston : première année\*  
Shippagan : première année\*  
\*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016
- 

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme a pour but d'offrir une solide formation en génie mécanique conforme aux normes nationales courantes. Il vise à former des ingénieures et des ingénieurs capables de développer et d'accomplir des projets faisant appel aux principes de base du génie mécanique : mécanique des fluides, transfert de chaleur, thermodynamique, systèmes de transformation de l'énergie, conception de machines, mécatronique et conception et fabrication assistées par ordinateur. Le programme est agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation en génie mécanique fait appel aux approches pédagogiques universitaires les plus courantes et à l'utilisation des technologies modernes et ce, à travers les cours magistraux, les cours de projets de conception, les séances de travaux pratiques, les présentations orales, le travail de recherche individuel et en groupe et la rédaction de rapports techniques.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---



---



---

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

Tableau I. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines principale

FORMATION FONDAMENTALE		132 CR
Discipline principale		99 crédits
<i>Discipline principale – cours obligatoires</i>		84 cr
GCIV2011	Technologie de l'environnement	3 cr
GCIV5010	Lois et déontologie	3 cr
GELE1012	Outils d'ingénierie	3 cr
GELE2012	Circuits électriques	3 cr
GELE4010	Économie en ingénierie	3 cr
GMEC1013	Dessin et conception en ing.	3 cr
GMEC1014	Matériaux en ingénierie	3 cr
GMEC2010	Statique	3 cr
GMEC2210	Résistance des matériaux	3 cr
GMEC2311	Dynamique	3 cr
GMEC3212	Procédés de fabrication	3 cr
GMEC3230	Mécanique des solides	3 cr
GMEC3240	Matériaux et conception	3 cr
GMEC3251	Optimisation et conception	3 cr
GMEC3412	Thermodynamique	3 cr
GMEC3601	Mécanique des fluides	3 cr
GMEC3626	Mécanique des fluides appl.	3 cr
GMEC4261	Éléments de machines	3 cr
GMEC4282	Design et fabrication	3 cr
GMEC4320	Dynamique des machines	3 cr
GMEC4420	Transfert de chaleur	3 cr
GMEC4430	Conversion d'énergie	3 cr
GMEC4502	Mécatronique	3 cr
GMEC5331	Vibrations et bruit	3 cr
GMEC5440	Chauffage et climatisation	3 cr
GMEC5522	Design mécatronique	3 cr
GMEC5970	Projet de génie mécanique	6 cr
<i>Discipline principale – cours à option</i>		15 cr
Choisir 15 crédits parmi les cours à option ci-dessous. Au moins 9 crédits parmi les cours de la liste A; les 6 autres crédits peuvent être choisis parmi les cours de la liste A ou de la liste B.		
<i>Cours à option : Liste A</i>		
GMEC5120	Matériaux composites	3 cr
GMEC5340	Cinématique des manipulateurs	3 cr
GMEC5370	Biomécanique	3 cr
GMEC5450	Machines thermiques	3 cr
GMEC5465	Transfert de chaleur avancé	3 cr
GMEC5475	Systèmes d'énergies propres	3 cr
GMEC5480	Turbomachines	3 cr
GMEC5490	Design des systèmes thermiques	3 cr

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

**Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)**

GMEC5530	Robotique	3 cr
GMEC5630	Aérodynamique	3 cr
GMEC5650	Hydraulique de puissance	3 cr
GMEC5670	Mécanique des fluides avancée	3 cr
GMEC5930	Production industrielle	3 cr
GMEC5940	Qualité, fiabilité et mtce	3 cr
GMEC5950	Mesure et conception du travail	3 cr
<i>Cours à option : Liste B</i>		
GCIV5250	Structures par éléments finis	3 cr
GCIV5975	Gestion des projets en ing.	3 cr
GELE5119	Automates program. et RFID	3 cr

Tableau II. Liste des cours de la formation fondamentale - Disciplines connexes

Disciplines connexes		33 crédits
<i>Disciplines connexes – cours obligatoires</i>		<b>30 cr</b>
ADMN4291	Systèmes administratifs	3 cr
CHIM1013	Chimie générale I	3 cr
MATH1073	Analyse math. appliquée I	3 cr
MATH1173	Analyse math. appliquée II	3 cr
MATH2023	Analyse math. appliquée III	3 cr
MATH2123	Algèbre et analyse vector appl	3 cr
MATH3503	Équations différentielles I	3 cr
PHYS1373	Intro à électrici. et magnét.	3 cr
STAT2603	Intro aux prob et statistique	3 cr
SOCI3320	Technologies et sociétés	3 cr
<i>Disciplines connexes – cours à option</i>		<b>3 cr</b>
Choisir 3 crédits de cours parmi les sigles : BIOL, CHIM et PHYS		3 cr

Tableau III. Liste des cours de la formation générale

FORMATION GÉNÉRALE	OFG	Crédits
Cours pour répondre à l'OFG 2	OFG 2	3 cr
Cours pour répondre à l'OFG 6	OFG 6	3 cr
FRAN1500 Communication orale	OFG 8	3 cr
FRAN1600 Communication écrite	OFG 8	3 cr
GCIV1011 Initiation au travail en ing.	OFG 1	3 cr
L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG 9 et suit un cours au choix. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.	OFG 9	3 cr
<b>Total de crédits</b>		<b>18 cr</b>

**Total de la formation fondamentale : 132 cr**

**Total de la formation générale : 18 cr**

**GLOBAL : 150 cr**

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

### Formation générale

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : GCIV1011.

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.<sup>(1)</sup>

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : GCIV2011.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : SOCI3320.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1063.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.<sup>(1)</sup>

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : GMEC2311.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : L'étudiante ou l'étudiant qui se classe à un niveau supérieur à ANGL1022 au test de classement satisfait l'OFG9 et elle ou il choisit un cours au choix à sa discrétion. Sinon, elle ou il doit réussir le cours ANGL1022.

(1) Afin de respecter les normes du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, la sélection de votre cours devra se faire parmi les sigles PHIL, PSYC, SCPO, SCRE, SOCI et TSOC. Et pour l'OFG6 en particulier, la sélection pourra être élargie à d'autres cours tirés de la banque de cours et approuvée par la Faculté d'ingénierie.

(2) Voir l'avis pour les exigences en français.

### **3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**3. RECONFIGURATION DU PROGRAMME B.MUS.-B. ÉD.**

**R : 03-CPR-160412**

*« Sous réserve de modifications mineures, que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd). »*





UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
22 MARS 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 8 mars 2016

VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE  
10 MARS 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

M. André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement  
et à la recherche  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton  
Moncton, NB E1A 3E9

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON  
10 MARS 2016  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Samson,

À la suite de la vérification technique faite par le registraire, il me fait plaisir de vous renvoyer le projet de reconfiguration de programme du B.Mus.B.Éd renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance selon les exigences de la certification des maitres.

Nous avons effectué toutes les modifications demandées par le registraire. Vous trouverez ci-joint notre liste de vérification pour les points techniques à réviser.

Je vous prie donc, M. Samson, d'apporter de document au comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Marianne Cormier*  
Marianne Cormier, Ph.D.  
Doyenne

Cc Diane LeBreton  
Jean Labelle  
Lisa Roy

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

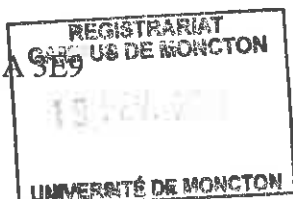
Le 16 février 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

19 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de B.Mus.-B.Éd renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration, et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance selon les exigences de la certification des maîtres. Ce programme a été adopté par l'UARD en éducation et a été accepté et voté au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 28 janvier 2015, moyennant des modifications mineures. Ce faisant, le Conseil de la Faculté acceptait également la création du nouveau sigle MUED, ainsi que la création des cours MUED qui figurent au nouveau programme.

La Faculté des arts et des sciences sociales fera parvenir au Comité des programmes la demande de création du nouveau sigle MUED et des nouveaux cours inclus dans le programme reconfiguré de façon parallèle à l'envoi du nouveau programme de B.Mus.-B.Éd. par la Faculté des sciences de l'éducation. Conséquemment, l'étude du B.Mus-B.Ed pourra être effectuée de manière concomitante à la demande de la création du nouveau sigle et des nouveaux cours.

Le lundi 18 janvier 2016, nous avons tenu une réunion avec des représentantes de la Faculté des arts et des sciences sociales (Lisa Roy et Monique Richard) ainsi que des représentantes et représentants de la Faculté des sciences de l'éducation (Marianne Cormier, Diane LeBreton, Jean Labelle, Mathieu Lang et Sylvie Blain). Nous avons alors repassé ensemble le programme de B.Mus.-B.Éd. pour s'assurer que les modifications mineures convenaient aux deux facultés, ce qui était le cas.

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph.D.  
Doyenne

p.j.

- c.c. M. Jean Labelle, directeur, DESRH, Faculté des sciences de l'éducation  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation  
Mme Monique Richard, directrice, Département de musique, Faculté des arts  
et des sciences sociales  
Mme Lisa Roy, doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales

**PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME**  
**BACCALAURÉAT EN MUSIQUE-BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION**  
**B.Mus.-B.Éd.**

Soumis par :

la Faculté des sciences de l'éducation

Unités responsables du programme :  
Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.

16 février 2016  
Projet révisé : Le 2 mars 2016, 22 avril 2016

**TABLE DES MATIÈRES**

1.	CPR-1	ÉNONCÉ DE PROGRAMME (DOCUMENT CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT) .....	1
2.	CPR-2	PROPOSITION DE MOFIDICATION D'UN PROGRAMME.....	16
3.	CPR-4	SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS .....	21
4.	CPR-7	MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE .....	24
5.	CPR-10	INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE) .....	27
6.	CPR-11	FEUILLE DE ROUTE .....	32

**CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)**

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME  
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

**1. Identification du programme**

- |   |   |
|---|---|
| 1.1. Faculté :                              | Faculté des arts et des sciences sociales et<br>Faculté des sciences de l'éducation                 |
| 1.2. Unité(s) responsable(s) du programme : | Département de musique et Département<br>d'enseignement au secondaire et des ressources<br>humaines |
| 1.3. Titre du programme :                   | Baccalauréat en musique – Baccalauréat en<br>éducation  |
| 1.4. Diplôme accordé :                      | B.Mus.-B.Éd.  |
| 1.5. Date d'entrée en vigueur :             | Juillet 2016  |

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

**2.1. Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.**

**2.1.1. Préambule**

Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes de 1er cycle, le Département de musique, et la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS), de concert avec l'UARD en éducation et la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ), proposent des modifications majeures au programme intitulé : Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation (B.Mus.-B. Éd.), un programme combiné de cinq ans offert par le Département de musique de la FASS et le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines (DESRH) de la FSÉ de l'Université de Moncton.

Nul aspect de la mission de la Faculté des sciences de l'éducation n'est plus fondamental que celui de former des enseignantes et des enseignants conscients des réalités pédagogiques, historiques et sociolinguistiques du Nouveau-Brunswick, des provinces maritimes et des autres milieux francophones minoritaires canadiens. À travers la formation de la pensée, de l'esprit critique et de la créativité ainsi que par le développement personnel et professionnel, de l'entraide et de la collaboration, le milieu éducatif peut amener les personnes à parfaire leurs connaissances, à véhiculer des valeurs qui transcendent la profession et même à transformer la société. Les premiers responsables de la mise en œuvre des activités scolaires visant l'atteinte de ces objectifs sont les enseignantes et les enseignants des salles de classe du système scolaire. C'est pourquoi la formation initiale des futurs enseignants et enseignantes est considérée comme étant d'une importance primordiale à la Faculté et en constitue l'élément central de sa mission.

Dans un monde en constante évolution, la Faculté veut assurer une formation initiale qui permettra aux futurs enseignants et enseignantes qu'elle forme d'être en mesure d'œuvrer dans le système scolaire qui prépare les générations futures à affronter les défis de la société et de l'humanité. Les attentes envers les membres du personnel enseignant qui exercent leur profession en milieu minoritaire sont grandes. On cherche à la fois à former des pédagogues compétents qui maîtrisent la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, mais qui possèdent également les capacités nécessaires pour développer ces habiletés chez leurs élèves.

La formation initiale doit amener les futurs enseignants et enseignantes à effectuer une réflexion critique sur leur travail en milieu minoritaire. Dans un contexte linguistique comme le nôtre, la langue, la culture et le rapport à l'identité deviennent des enjeux importants. Les enseignantes et les enseignants sont donc appelés à jouer le rôle d'agentes et d'agents de transmission de la langue et de la culture. Ce travail va bien au-delà de l'amélioration des compétences langagières chez les élèves et englobe le développement d'un rapport à la langue et à l'identité qui favorise un sens d'appartenance à la communauté francophone.

Pour ce faire, une réflexion critique sur leur parcours identitaire et sur leur attitude envers la langue et la culture, en tant qu'agentes et agents de transmission de celles-ci, est donc de mise.

La formation des musiciennes-éducatrices et musiciens-éducateurs doit les outiller d'un savoir-faire approfondi dans les composantes de la musique, tout en développant leur capacité de transférer ces connaissances par un savoir-faire pédagogique. Elles et ils pourront alors contribuer au développement musical, esthétique et artistique des jeunes qui leur seront confiés dans le cadre de leur profession. Ce programme vise donc à former à la fois des musiciennes et des musiciens compétents, ainsi que des pédagogues capables de s'adapter au domaine de spécialisation que constitue l'éducation musicale en milieu scolaire, que ce soit de niveau primaire ou secondaire. Les étudiantes et les étudiants apprennent d'abord les rudiments indispensables à tous musiciennes ou musiciens et communs à tous les programmes en musique. Il s'agit de l'apprentissage et de la maîtrise d'un instrument ou de la voix, en solo et en ensembles, du développement de l'oreille musicale, d'une compréhension théorique et analytique du langage musical, d'une connaissance des contextes historiques et culturels occidentaux de la musique et enfin, de l'initiation aux nouvelles technologies musicales.

### **2.1.2 Objectifs généraux et spécificités du programme**

Afin de remplir sa mission et d'assurer une formation initiale cohérente avec l'acte professionnel de l'enseignement, la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec ses facultés, écoles et campus partenaires, vise l'atteinte des cinq objectifs généraux suivants, objectifs communs à tous ses programmes de formation initiale, tant celui destiné à l'enseignement au primaire que pour tous ceux qui se destinent à l'enseignement au secondaire :

- a) assurer une formation générale de base (savoirs disciplinaires) tout en développant des savoir-faire transdisciplinaires ;
- b) faire acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-agir, des savoir-être et des savoir-devenir ainsi que l'intégration et le transfert de l'ensemble de ces savoirs ;
- c) développer des attitudes de coopération et de participation susceptibles de contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice et le respect des droits humains des personnes et des peuples par le biais, entre autres, de la connaissance de la réalité locale et mondiale, du contact avec son patrimoine culturel et celui des autres ainsi que la culture contemporaine, de la prise de conscience de l'interdépendance planétaire, de l'appréciation des différences individuelles et culturelles ;
- d) susciter le désir de poursuivre son éducation tout au long de sa vie en favorisant le développement de la curiosité intellectuelle, la créativité, le désir d'apprendre, le goût de l'excellence, le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux, le goût de l'effort maximal dans le respect de l'harmonie intérieure ;
- e) participer au développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et éthique tout en respectant les différences individuelles.

En ce qui concerne plus spécifiquement le programme faisant l'objet de la présente demande de modification, soit le programme combiné de Baccalauréat en musique - Baccalauréat en éducation pour l'enseignement secondaire, ci-après désigné par son acronyme B.Mus.-B.Éd., il convient de signaler ses trois principales spécificités.

Tout d'abord, rappelons que l'école primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick comprend les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année et que divers programmes d'études en musique ont été développés afin d'assurer une éducation musicale et esthétique en milieu scolaire. Les musiciens-éducateurs et musiciennes éducatrices doivent ainsi avoir les compétences nécessaires afin d'enseigner cette matière à tous les niveaux du primaire et du secondaire, que ce soit des programmes de musique générale ou des programmes de musique instrumentale. L'éducation musicale doit être enseignée par des spécialistes dans ce domaine qui ont une solide formation en musique, en pédagogie et en éducation musicale.

Cette nécessité de former des enseignantes et des enseignants ayant une solide formation en musique a amené le département de musique ainsi que UARD en éducation à proposer des modifications dans les cours obligatoires et à option du programme. Ces modifications visent à s'assurer que les étudiantes et les étudiants réussissent les cours qui sont les plus aptes à les rendre compétents dans les contenus des programmes d'études de musique. En ce sens, les étudiantes et étudiants inscrits au B.Mus.-B.Éd. feront

un programme dont les cours ont été spécifiquement choisis en fonction des objectifs généraux et spécifiques des programmes d'études prescrits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

La seconde particularité, déjà évoquée dans le préambule, concerne l'enseignement dans un milieu francophone de statut minoritaire. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette donnée cruciale, autour de laquelle s'articule d'ailleurs l'une des deux principales missions que se sont données les écoles francophones du Nouveau-Brunswick, à savoir : d'une part, assurer une solide formation générale et favoriser le développement intégral de chaque élève; d'autre part, contribuer à la construction identitaire des élèves en développant le sentiment d'appartenance à la communauté francophone ainsi que l'appréciation de leur langue et de la culture acadienne. Parmi les mesures prises par la Faculté pour répondre à cet aspect particulier de la double mission de nos écoles francophones, soulignons le passage du cours autrefois optionnel d'*EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire* à un cours obligatoire depuis 2008. La *Politique d'aménagement linguistique et culturelle* (PALC), votée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en juin 2014, met d'ailleurs l'accent sur le développement d'un rapport positif à la langue comme outil de communication à la fois sous l'angle de la construction identitaire et de la réussite éducative.

Enfin, la troisième et dernière spécificité du système éducatif auquel se destine la très grande majorité de nos étudiantes et étudiants en éducation concerne le choix d'un système scolaire inclusif effectué par notre province, choix d'ailleurs réaffirmé tout récemment dans son *Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire pour les écoles du Nouveau-Brunswick* (Porter et AuCoin, 2012). Rappelons tout d'abord que le Nouveau-Brunswick s'est récemment doté d'une définition de l'inclusion scolaire et d'une Politique officielle en ce domaine (Politique 322) réaffirmant entre autres que « l'inclusion scolaire est à la fois une philosophie et un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse réaliser son plein potentiel » (p. 1). En bref, l'inclusion scolaire, c'est pour tout le monde ! Ainsi, les futurs enseignants et enseignantes formés à notre Faculté sont appelés à enseigner à l'intérieur de classes dites « inclusives », devant ainsi répondre à une très grande variété de besoins éducatifs : élèves avec ou sans difficulté, mais également élèves ayant des handicaps sensoriels, intellectuels ou physiques, élèves doués et talentueux. En fait, les finissantes et finissants du B.Mus.-B.Éd. devront avoir recours à une pédagogie différenciée favorisant l'intégration pédagogique des élèves en difficulté ou avec handicaps. Pour répondre à ce besoin du système scolaire, la Faculté propose l'ajout d'un cours obligatoire *EDUC2303 Inclusion scolaire* (ce cours est l'amalgame des principaux contenus de trois anciens cours à option en adaptation scolaire), d'importants ajouts au cours obligatoire portant sur les élèves en difficulté, qui devient *EDUC3343 Difficultés et douance* et des modifications non moins importantes au cours également obligatoire en rééducation et enrichissement, qui devient *EDUC4283 Pédagogie inclusive 9-12*. Dans ces deux derniers cas, les changements étaient d'une telle ampleur que l'on a opté pour la création de deux nouveaux cours.

## **2.2. Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).**

Le programme de formation initiale à l'enseignement est mis en œuvre par l'entremise d'une variété de stratégies d'enseignement reposant essentiellement sur les paradigmes d'apprentissage cognitiviste et socioconstructiviste. Depuis 1997, les programmes de formation offerts par la Faculté des sciences de l'éducation sont véhiculés par une philosophie pédagogique commune conçue par le corps professoral, projet éducatif intitulé la *pédagogie actualisante*. Cette pédagogie comprend huit volets qui servent en quelque sorte de toile de fond pour la formation visée : unicité et responsabilité, accueil et appartenance, conscientisation et engagement, participation et autonomie, maîtrise de l'apprentissage et dépassement de soi, coopération, intégration et réflexion, inclusion.

Le programme de B.Mus.-B.Éd. a donc recours à une grande variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation et d'assurer le développement des 12 compétences professionnelles visées par le programme. Parmi les principales approches utilisées, mentionnons, entre autres : la pédagogie du projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs (présentations orales de contenus développés par les étudiantes et étudiants), la découverte guidée, l'apprentissage expérientiel ainsi que les exposés interactifs (sollicitant une participation active des étudiantes et étudiants). Ces diverses stratégies sont évidemment choisies en fonction des objectifs généraux de chaque cours, de la nature des apprentissages qui y sont visés (ex. : savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir) et des compétences professionnelles spécifiques qu'on cherche à y développer (voir section 2.3).



Pour sa part, la formation en musique fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Les cours d'instrument, par exemple, se donnent individuellement alors que les matières théoriques s'enseignent en groupe. Certains cours de musique se donnent en partie de façon magistrale (théorie musicale, analyse musicale, histoire de la musique) alors que d'autres nécessitent une participation plus interactive (solfège et dictée, direction musicale).

Quant aux activités d'apprentissage en musique, elles comprennent, selon les cours, la pratique individuelle de l'instrument ou de la voix, la pratique du développement de l'oreille, les travaux pratiques reliés à l'étude de la théorie et de l'analyse musicale, le travail en laboratoire informatique relié aux nouvelles technologies musicales, la lecture de textes et de partitions musicales et l'audition d'œuvres musicales. S'ajoutent à cela, les participations publiques en concert, en solo ou en groupe (notamment avec le Chœur du Département de musique) et la possibilité d'effectuer en quatrième année un travail dirigé dans le domaine de la musicologie, de la composition ou de la direction musicale.

En ce qui a trait aux cours MUED qui touchent aux didactiques de la musique, les cours de nature théorique exploitent des approches pédagogiques telles que l'enseignement magistral, les multi médias, le travail par projet individuel ou en équipe, l'apprentissage coopératif et des situations d'enseignement apprentissage intégratrices et authentiques. Ceux plus orientés vers les didactiques des instruments et de la voix sont des cours de nature pratique qui favorisent le travail de groupe. Toutefois, les cours de MUED exploitent une pédagogie universitaire qui est cohérente avec les principes et les approches pédagogiques prisés en milieu scolaire afin que les étudiantes et étudiants puissent intégrer ces stratégies d'apprentissage qui sont fondamentales à la démarche d'enseignement apprentissage de futures enseignantes et futurs enseignants et qui constituent en soi un but de la formation. D'autre part, que ce soient des cours de nature théorique ou pratique, les travaux privilégient des situations ou problèmes authentiques. Enfin, les stages constituent une autre forme d'apprentissage arrimant la théorie à la pratique et ce dans un milieu lié à l'apprentissage de l'éducation musicale dans le projet éducatif scolaire. Le programme proposé, en concordance avec le B. Éd. de la FSÉ, inclut un premier stage d'exploration de trois semaines après le semestre d'hiver de la 2<sup>e</sup> année, un deuxième stage de quatre semaines après le semestre d'hiver de la 3<sup>e</sup> année et un troisième stage, l'intégration professionnelle, de quatre mois au semestre d'automne de la 5<sup>e</sup> année.

En plus d'une solide formation théorique en sciences de l'éducation axée sur le développement de compétences professionnelles, d'une non moins solide formation dans les disciplines scolaires offerte en collaboration avec les facultés, écoles et campus partenaires, la formation fondamentale en enseignement (voir section 3) comprend un important volet de formation pratique, soit trois stages : un à la fin de la deuxième année (trois semaines), un à la fin de la troisième année (quatre semaines) et l'autre à l'automne de la cinquième et dernière année de formation (quatre mois). Enfin, un séminaire de synthèse offert lors de la dernière session d'étude vise la synthèse et l'intégration des éléments théoriques et pratiques de la formation reçue, tout en préparant l'insertion professionnelle de ces futurs enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire (ex. : examen oral et préparation d'un portfolio professionnel qui inclue une composante en recherche et une composante culturelle).

**2.3. Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).**

Faisant suite aux objectifs généraux présentés à la section 2.1.2, les résultats attendus pour les étudiantes et étudiants à la fin de leur programme de B.Mus.-B.Éd. se traduisent par les 12 compétences professionnelles suivantes :

1. Affirmer son rôle d'éducatrice ou d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone.
2. Communiquer clairement en français à l'oral et à l'écrit dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
3. Démontrer une connaissance et une culture générale propres aux disciplines à enseigner ainsi qu'une maîtrise des contenus d'apprentissage décrits par les programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
4. Faire preuve d'accueil envers l'unicité de chaque élève en appliquant les principes de la différenciation pédagogique et d'une pédagogie de l'inclusion.

5. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
6. Concevoir, planifier et animer des situations d'enseignement-apprentissage en fonction des résultats d'apprentissage visés, des approches pédagogiques et des principes didactiques.
7. Évaluer les apprentissages des élèves.
8. Intégrer les technologies de l'apprentissage en fonction des principes didactiques dans le processus d'enseignement-apprentissage.
9. Agir de manière professionnelle, éthique, légale et responsable.
10. Développer et maintenir des relations interpersonnelles positives avec les élèves, les parents et les autres partenaires du milieu scolaire.
11. Faire preuve de pensée critique et créative dans sa pratique professionnelle et face aux enjeux sociétaux et planétaires en éducation.
12. S'engager dans une démarche de développement vie-carrière.

Chacune des compétences retenues est définie par des composantes prioritaires qui seront exploitées à travers le programme de formation. De plus, un continuum de développement permettra de suivre l'évolution des étudiantes et des étudiants en formation initiale dans le développement de chaque compétence ciblée.

En plus de ces 12 compétences générales, les diplômées et diplômés du programme B.Mus.-B.Éd. pourront s'acquitter plus spécifiquement des tâches affectées aux musiciennes-éducatrices et musiciens-éducateur en milieu professionnel. Ainsi, elles et ils seront capables :

1. d'expérimenter, de vivre et de reconnaître l'utilité et l'importance de la musique dans la vie quotidienne, ainsi que le rôle de l'éducation musicale dans le développement artistique, affectif, esthétique, cognitif, psychomoteur et social de l'enfant;
2. de s'engager dans le présent et le devenir de l'expression musicale esthétique dans son vécu personnel, professionnel et dans sa communauté en participant et en contribuant à divers types d'ensembles;
3. de connaître les concepts philosophiques de base en éducation musicale en lien avec les fondements en éducation afin d'articuler sa propre philosophie de l'éducation musicale;
4. d'élaborer des activités pédagogiques musicales de création, d'interprétation et d'appréciation en lien avec les résultats d'apprentissage transdisciplinaires, généraux et spécifiques des programmes d'études en musique au primaire et au secondaire prescrits dans les écoles du Nouveau-Brunswick;
5. de choisir les méthodes et modèles de planification, d'enseignement et d'évaluation et d'en tenir compte dans la planification de scénarios d'apprentissage qui contribuent au développement des savoir-faire musicaux au niveau de l'interprétation, l'appréciation, l'improvisation et la composition musicale tant au primaire qu'au secondaire ;
6. de jouer les instruments de type Orff, ainsi que ceux de la famille des bois, des cuivres et des percussions utilisés dans l'orchestre d'harmonie en milieu scolaire, tout en connaissant des stratégies pédagogiques nécessaires afin de pouvoir structurer le travail aux instruments en lien avec les objectifs du programme d'études en musique ;
7. de promouvoir la musique qui se fait en Acadie ainsi que celle d'autres cultures en connaissant un répertoire varié de chants, de pièces instrumentales et de danses d'ici et d'ailleurs, de hier et d'aujourd'hui ;
8. de diriger divers types d'ensembles vocaux et instrumentaux, tout en étant capable d'entendre et d'analyser ce qui se passe à la voix ou aux instruments afin d'intervenir de façon stratégique pour faire cheminer les élèves musicalement.

En tant que programme spécialisé joint avec le baccalauréat en sciences de l'éducation, ce programme proposé en éducation musicale vise l'acquisition et l'application des connaissances approfondies et spécialisées en éducation musicale. La théorie et la pratique sont intégrées et retrouvées dans de nombreux cours obligatoires favorisant ainsi la formation optimale des futures musiciennes éducatrices et musiciens-éducateurs. Les finalités du savoir-faire musical sont à la fois de poursuivre sa propre évolution en tant que musicienne ou musicien et en tant que pédagogue en milieu scolaire afin de contribuer pleinement au développement musical et culturel de l'élève, de l'école et de la communauté.

### **3. La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

#### **3.1. Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

Étant donné la nature professionnelle du programme ciblé et les paramètres exigés par la direction de la Certification du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE); étant donné le contexte particulier du système scolaire néo-brunswickois (inclusion scolaire totale) et les particularités associées à l'enseignement dans un milieu minoritaire francophone, il convient tout d'abord de mentionner que la formation fondamentale occupe une très grande place dans le présent programme d'études.

Pour les fins de la reconfiguration, il a été convenu au sénat académique de novembre 2013 que la formation fondamentale serait présentée en deux volets distincts, soit :

- a) la formation à l'enseignement (72 crédits) et
- b) la formation dans les disciplines scolaires (72 crédits).

Le programme proposé répond aux exigences du projet de reconfiguration de l'Université de Moncton en ce qui a trait aux programmes de baccalauréats combinés en formation initiale à l'enseignement. Le baccalauréat en musique joint avec le baccalauréat en sciences de l'éducation constitue un programme de cinq ans totalisant 168 crédits, dont 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale et de cours au choix. Les 153 crédits de la formation fondamentale sont répartis comme suit : a) 73 crédits à la formation à l'enseignement (53 crédits EDUC/EDDS et 20 crédits MUED/MUSI), 9 crédits à la discipline connexe; 71 crédits à la formation dans les disciplines scolaires, c'est-à-dire 56 crédits en musique et 15 dans d'autres matières enseignables afin que l'étudiante ou l'étudiant ait une concentration reconnue par le ministère de l'éducation dans une discipline scolaire.

La section 3.3 fournit la liste détaillée des cours obligatoires et des cours optionnels de chacune de ces composantes et sous-composantes de la formation fondamentale.

En plus des 144 crédits consacrés aux deux volets de la formation fondamentale, 9 crédits de cours dans les disciplines connexes ont également été retenus. Ainsi, la formation fondamentale pour le programme du B.Mus.-B.Éd. sera composée de 153 crédits sur le total des 168 crédits prévus pour l'ensemble du programme. Les crédits restants seront répartis entre la formation générale (12 crédits) et les cours au choix (3 crédits). Ces composantes de la formation générale seront présentées dans la section 4.

À noter qu'en ce qui concerne le nombre total de crédits du présent programme reconfiguré (168 crédits), quelques précisions s'imposent. Tout d'abord, rappelons que selon les paramètres établis pour la reconfiguration des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton, les programmes de formation de cinq ans ne devaient pas dépasser 150 crédits au total. Or, selon l'article 10 (certification des maîtres) de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, tout programme de formation des maîtres offert de manière concomitante à la formation disciplinaire et d'une durée de cinq ans doit être composé d'un minimum de 168 crédits.

Des discussions entre l'Université et le Ministère ont eu lieu pendant une période de deux ans (2008-2010) pour étudier la possibilité de modifier les paramètres de l'article 10 de la *Loi sur l'éducation*. Étant donné l'ampleur du changement et ses répercussions possibles sur l'ensemble des universités offrant des programmes de formation initiale, il a été décidé de maintenir le *statu quo* quant à cet article de la Loi.

Les programmes actuels de formation initiale en enseignement pour le secondaire varient entre 168 et 172 crédits. Le programme reconfiguré présenté dans le cadre de cette demande est composé de 168 crédits, soit le minimum exigé par la province.

Un aspect unique de la formation en éducation musicale est d'assurer le transfert des habiletés musicales à l'enseignement de ces mêmes composantes, mais dans un contexte scolaire. Il faut donc assurer une solide formation en musique, en éducation, mais aussi en pédagogie musicale afin d'être des musiciens pédagogues capables d'accompagner les élèves dans leur cheminement musical. La particularité de la formation en éducation musicale est non seulement de former des musiciens et des éducateurs, mais de former des pédagogues de la musique en offrant toutes les didactiques de la musique qui s'imposent afin de former des musiciennes-éducatrices et musiciens-éducateurs qualifiés tant au primaire qu'au secondaire.

Afin de répondre au profil de compétences développé en collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, de nouveaux cours en musique ont été créés pour répondre à cette spécificité de l'éducation musicale. Ces cours de sigle MUED s'harmonisent avec l'orientation des cours de didactique à la Faculté des sciences de l'éducation.

Les changements proposés au programme de B.Mus.-B. Éd. sont exposés ci-dessous :

- Un nouveau sigle a été attribué aux cours en musique qui ont une composante importante en pédagogie, soit le sigle MUED, afin de montrer l'orientation à la fois musicale et pédagogique de ces cours. Dans ces cours de didactiques de la musique, un volet important est accordé à la pratique afin d'assurer le transfert des connaissances musicales et des théories de l'apprentissage dans le développement d'activités pédagogiques et l'animation de séquences d'enseignement guidé.
- Le nombre de crédits des cours de didactique de la musique passera de trois à deux crédits afin de tenir compte des normes établies par l'Université de Moncton et de la pratique en vigueur à la Faculté de l'éducation en ce qui a trait aux cours qui ont des volets à la fois théorique et laboratoire (2-1).
- De nouveaux cours de didactique de la musique ont été développés afin d'enrichir les compétences en éducation musicale. Il s'agit de l'ajout des cours MUED1001 Pédagogie de la musique vocale, MUED1002 *Péd.-musique au primaire I*, MUED2001 Pédagogie des percussions, MUED 2002 Pédagogie des cuivres, MUED3001 Pédagogie des bois, MUED3002 *Péd.-musique instrumentale*, MUED4001 *Péd.-musique au primaire II*.
- Le cours MUSI3360 *Technique de direction I*, devient maintenant obligatoire à tous les étudiantes et les étudiants en éducation musicale, même s'il ne porte pas le sigle MUED. Il est essentiel qu'une musicienne-éducatrice ou musicien-éducateur ait des compétences en direction afin de pouvoir diriger divers types d'ensembles, que ce soit des chorales ou des ensembles instrumentaux. Même s'il s'agit d'un cours MUSI, il est tout de même comptabilisé avec les cours de la Formation à l'enseignement et non avec les cours de la Formation dans les disciplines scolaires.
- Plusieurs objectifs des cours en didactiques de la musique permettent d'approfondir le lien existant entre la musique et les autres disciplines scolaires, particulièrement en ce qui a trait au développement de la langue et de la culture françaises par l'exploration de stratégies qui contribuent au développement des habiletés en communication orale, en lecture et en écriture à travers les activités musicales. Ces mêmes cours font aussi connaître les référents culturels reliés à la musique de la francophonie d'ici et d'ailleurs, ainsi que d'autres cultures. Nos étudiantes et étudiants ont donc l'occasion de prendre conscience de leur rôle en tant que passeurs culturels en milieu francophone minoritaire afin d'agir sur le développement de la langue et de la culture françaises et sur la construction identitaire francophone des élèves. À travers l'ensemble du programme, les objectifs du cours EDUC4583 *Littératie et enseignement* sont rejoints. Ainsi, les étudiantes et étudiants du B.Mus.-B.Éd. n'ont pas à faire ce cours.

### 3.2. Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

La place importante occupée par la formation fondamentale, tant du point de vue des cours obligatoires que des cours optionnels, fait en sorte que le nombre de crédits accordés aux disciplines connexes dans

le programme proposé est davantage limité. Toutefois, soulignons que certains contenus d'apprentissage en provenance de ces disciplines connexes sont d'ores et déjà présents dans la composante « formation à l'enseignement » de notre formation fondamentale, par exemple, en sociologie de l'éducation (EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*). Cela dit, les trois cours du programme reconfiguré répondant spécifiquement à l'apport des disciplines connexes sont les suivants :

- a) Un cours supplémentaire en français (FRAN2501 ou FRAN3010) en plus des deux cours ciblés dans la formation générale, étant donné l'importance du rôle de la langue maternelle comme véhicule privilégié de l'apprentissage dans un système scolaire francophone minoritaire;
- b) Un cours obligatoire dans le domaine des sciences sociales dont les contenus sont associés de près à l'éducation, soit en philosophie (cours d'éthique) ou en sociologie de l'éducation; il nous semblait en effet important qu'un cours en sociologie ou en philosophie ayant des liens et des incidences directes sur le milieu de l'éducation et sur l'exercice de la profession enseignante fasse partie intégrante du cursus proposé.
- c) Un cours obligatoire dans le domaine des statistiques s'avère également essentiel pour plusieurs raisons. D'abord les statistiques sont nécessaires pour comprendre et interpréter les recherches scientifiques dans le domaine des sciences de l'éducation. Également, le domaine des statistiques donne beaucoup d'outils aux enseignantes et enseignants pour traiter les résultats lors des évaluations des élèves.

### **3.3. Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)**

La formation fondamentale proposée présente des contenus originaux, révisés ou actualisés, davantage cohérents avec les diverses composantes du programme et le développement des compétences professionnelles visées. Ces modifications, nous le croyons fermement, devraient mener à une amélioration significative du programme de formation en question. Les différentes sections du Tableau 1 présentent l'ensemble du contenu de la formation fondamentale pour le programme du B.Mus.-B.Éd.

#### **3.3.1 Formation à l'enseignement**

La reconfiguration de tous les programmes de premier cycle en éducation a conduit à des changements en profondeur. Les contenus des cours ont été modifiés en fonction de l'avancement des connaissances dans les domaines des sciences de l'éducation, mais aussi en tenant compte de l'ajout du profil des 12 compétences professionnelles que les professeures et professeurs de la Faculté ont identifié comme étant fondamentales dans la société changeante dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Ce profil de compétences oblige cependant les étudiantes et les étudiants à suivre les cours selon la séquence des cours que nous proposons à défaut de quoi ils risquent sérieusement de compromettre la durée normale de 5 ans de leur formation. En effet, chaque compétence se décline en un continuum qui se déploie d'une manière transversale à travers les cours de la formation.

En ce sens, mentionnons que le choix de certains cours liés à la formation fondamentale dans les disciplines scolaires connaîtront également certaines modifications, de manière à arrimer davantage leurs contenus avec les contenus des programmes d'études du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Ces ajustements sont apportés par les unités responsables de ces cours disciplinaires, en collaboration avec les didacticiennes et didacticiens de la Faculté.

La formation fondamentale proposée présente donc des contenus originaux, révisés ou actualisés, davantage cohérents avec les diverses composantes du programme et le développement des compétences professionnelles visées. Ces modifications, nous le croyons fermement, devraient mener à une amélioration significative du programme de formation en question.

La première année en est surtout une consacrée à la formation générale ainsi qu'en une initiation dans les disciplines (compétence 3). En ce qui a trait à la formation à l'enseignement, un premier cours de psychopédagogie présente les connaissances de base liées aux personnes à qui s'adressent en premier lieu les enseignantes et les enseignants, c'est-à-dire, les élèves. Avant même de savoir enseigner, il faut comprendre comment les élèves apprennent et se développent.

L'OFG 1 a pour but d'assurer aux étudiantes et étudiants une maîtrise de base des rudiments du travail intellectuel au niveau universitaire. Les étudiantes et étudiants en éducation feront celui de leur majeure

au B.A., au B. Sc., au B.É.P. et au B. Mus. Cependant, nous avons jugé essentiel d'ajouter un crédit afin de bonifier les objectifs de l'OFG 1. Il y sera donc question d'une initiation à la profession enseignante. Aussi, comme l'indique le titre du cours, une attention particulière sera portée à la pensée critique (compétence 11) non seulement parce que cette compétence est nécessaire pour l'étudiante et l'étudiant en éducation, mais parce qu'elle est fondamentale à l'acte d'enseigner. Ce cours sera aussi l'occasion d'initier une réflexion liée à la recherche en éducation. Cette réflexion sera soutenue tout au long du programme par le biais d'un continuum jalonné de cours spécifiques et des stages.

Lors de la deuxième année, les cours de la formation en enseignement permettent l'amorce de deux autres compétences. Les cours *Communication interpersonnelle* et *Animation de groupe* (compétence 10) préparent les étudiantes et les étudiants à entrer en relation avec eux-mêmes et avec les élèves. Par ailleurs, le cours *Apprentissage et enseignement*, aborde les différents courants pédagogiques. Il se veut aussi une initiation aux principales approches pédagogiques qui seront reprises en troisième et en quatrième année dans les cours de didactique. Enfin, en lien avec le cours de psychopédagogie suivi en première année, le cours *Inclusion scolaire* (compétence 4) permet aux étudiantes et étudiants de comprendre les principes de bases de pratiques pédagogiques favorisant l'intégration pédagogique des élèves présentant une très grande variété de besoins éducatifs.

Les cours des deux premières années culminent en un premier stage professionnel au printemps de la deuxième. En effet, les étudiantes et les étudiants auront 26 crédits de cours dans la formation en enseignement et 35 crédits dans la formation dans la discipline de la musique. Dans ce premier stage, les étudiantes et les étudiants seront évalués sur des composantes pratiques qui auront été mises en œuvre dans les cours suivis pendant les deux premières années. Entre autres, pendant leur stage, elles et ils auront à animer quelques activités pédagogiques. Aussi, le continuum de recherche (compétence 11) se poursuit pendant le stage. En effet, lors d'une rencontre de préparation, les étudiantes et les étudiants auront l'occasion d'être initiés à l'une des premières étapes de la recherche, à savoir, l'identification d'une problématique.

La troisième année de la formation en enseignement est charnière. Les principaux éléments de l'acte d'enseigner viendront s'ancrer aux apprentissages amorcés pendant les deux premières années. Dans la composante enseignement, les étudiantes et les étudiants apprendront les principaux concepts de la planification et de l'évaluation dans deux cours consécutifs, le premier à l'automne et le second à l'hiver. Le premier de ces deux cours vise le développement de compétences (compétences 6 et 7) essentielles à la conception et à la planification de situations d'enseignement-apprentissage en plus de développer une compréhension des principales fonctions de l'évaluation. Le second de ces deux cours vise, pour sa part, davantage l'évaluation formative et sommative en lien avec la planification des apprentissages. Ensemble, les cours de planification et d'évaluation abordent l'utilisation de ressources pédagogiques, notamment celles qui proviennent des technologies (compétence 8).

Le cours *Gestion de l'éducation* (compétence 9) apporte la dimension des aspects légaux et de déontologies. Pour sa part, le cours *Motivation & gestion de classe* (compétence 5) vient soutenir l'enseignement par le biais de l'acquisition de compétences à encadrer les comportements des élèves soit par le recours de stratégies qui favorisent l'émergence de comportements adéquats, soit par le recours à des stratégies qui permettent aux élèves de délaisser des comportements indésirables qui peuvent affecter d'une part leur apprentissage et d'autre part, le climat de classe.

Par ailleurs, le continuum de la compétence 4 se poursuit grâce au cours *Difficultés et douance*. En effet, les étudiantes et étudiants pourront étudier les différentes difficultés que rencontrent les élèves ainsi que les interventions à privilégier selon le cas. De la même manière, elles et ils seront initiés à la douance et à ses principales manifestations ainsi que les interventions à privilégier.

À l'automne de la quatrième année, le deuxième cours de didactique de la première discipline d'enseignement reprend le travail débuté dans le premier cours de didactique de l'hiver de la troisième année. Ceci complète la séquence didactique-stage-didactique. Les étudiantes et les étudiants auront également l'occasion de poursuivre le continuum de recherche en étant initiés à l'analyse des données recueillies pendant le *stage didactico-pédagogique*.

Après avoir réussi leur deuxième stage, les étudiantes et étudiants seront mieux en mesure de réfléchir à la situation particulière du contexte du milieu minoritaire francophone (compétence 1) par le biais du cours *Éducation en milieu minoritaire*.

Le continuum de la compétence 4 se poursuit avec le dernier cours dans le domaine de l'adaptation scolaire avec le cours *Pédagogie inclusive 9-12*. En lien avec les cours de didactique et le *Stage didactico-pédagogique* à la fin de la troisième année, ce cours permet de perfectionner leur connaissance de planification de situation d'enseignement-apprentissage d'une manière flexible de sorte à pouvoir tenir compte des différences entre les élèves.

La cinquième année se veut l'aboutissement de la formation. Le *Stage d'intégration* de l'automne se veut l'occasion pour les étudiantes et les étudiants de prendre la classe complètement en charge. Au cours du semestre, elles et ils auront l'occasion de prendre un certain recul à l'occasion de rencontres mensuelles d'intégrations qui se tiennent en dehors de la salle de classe. Ces rencontres, d'une journée chacune, sont l'occasion d'analyser leurs pratiques pédagogiques et leur agir professionnelle. Ce stage d'intégration professionnelle permettra une évaluation ultime des 12 compétences professionnelles.

À leur retour à l'hiver de la cinquième et dernière année de leur programme combiné, les étudiantes et les étudiants pourront revenir sur leur stage et l'ensemble de leur formation à l'occasion du *Séminaire de synthèse*. Elles et ils auront alors l'occasion de réfléchir à leurs apprentissages, à leur cheminement professionnel (compétence 12) ainsi qu'à une problématique qui les intéresse personnellement dans le cadre d'un travail d'envergure qui inclut notamment la composante recherche entreprise depuis la première année.

À la suite de leur stage, les étudiantes et étudiants recevront une formation sur des dimensions essentielles à l'insertion et à leur cheminement professionnelle dans le cadre du cours *La personne de l'enseignant.e* (compétences 10 et 12).

Elles et ils pourront également personnaliser leur programme ou approfondir une dimension professionnelle dans le cadre de leur deuxième cours à option.

Enfin, le baccalauréat se termine avec le cours MUED4003 *Fondements en éd. musicale* où les étudiantes et étudiants étudieront les principales finalités de l'éducation, notamment l'éducation à la citoyenneté, la pensée critique et la créativité (compétence 11). Elles et ils auront aussi à analyser les récentes initiatives en éducation en lien avec les diverses idéologies sur lesquelles elles s'appuient.

### 3.3.2 La formation dans la première discipline

La formation fondamentale dans la discipline principale s'articule d'abord autour d'un noyau de cours communs à tout programme en musique comprenant six composantes et totalisant **56 crédits obligatoires** : maîtrise d'un instrument musical ou de la voix, développement de l'oreille musicale, étude de la théorie et de l'analyse du langage musical, étude de la musique dans son contexte historique et initiation aux nouvelles technologies musicales.

La première composante comprend **21 crédits obligatoires** : MUSI1901 *Instrument et ensemble I*, MUSI1902 *Instrument et ensemble II*, MUSI2901 *Instrument et ensemble III*, MUSI2902 *Instrument et ensemble IV*, MUSI3901 *Instrument et ensemble V*, MUSI3902 *Instrument et ensemble VI* et MUSI1983 *Connaissance du clavier* ou MUSI1973 *Piano fonctionnel*. Ces cours assurent à l'étudiante et à l'étudiant le développement et la maîtrise des habiletés requises pour jouer d'un instrument ou pour chanter de façon professionnelle ainsi qu'un apprentissage fonctionnel du clavier pour ceux et celles dont le piano n'est pas l'instrument principal ou un apprentissage fonctionnel plus poussé réservé à ceux et à celles dont le piano est l'instrument principal.

La deuxième composante comprend **8 crédits obligatoires** : MUSI1051 *Solfège et dictée I*, MUSI1052 *Solfège et dictée II*, MUSI2051 *Solfège et dictée III*, et MUSI2052 *Solfège et dictée IV*. Grâce à ces cours, l'étudiante ou l'étudiant développe son oreille musicale et s'assure ainsi de pouvoir fonctionner adéquatement comme musicienne ou musicien, peu importe le domaine professionnel choisi.

La troisième composante comprend **12 crédits obligatoires** : MUSI1103 *Matières théoriques I*, MUSI1123 *Matières théoriques II*, et MUSI2123 *Matières théoriques IV* et MUSI3123 *Matières théoriques V*. Ces cours permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'acquérir les notions théoriques et analytiques de base du langage musical.

La quatrième composante comprend **9 crédits obligatoires** : MUSI3431 *Histoire-1600 à 1800*, MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910* et MUSI4431 *Histoire-Origines à 1600*. Dans ces cours, l'étudiante ou l'étudiant apprend à situer la musique dans le contexte historique et culturel de la civilisation occidentale.

La cinquième composante comprend 3 crédits obligatoires obtenus par le cours MUSI2503 *Musique et informatique* afin de nous conformer à la recommandation 6 de l'évaluation de nos programmes en musique telle qu'adoptée par le Sénat académique le 6 mars 2009. Cette recommandation vise à élargir la formation en tenant compte des nouvelles technologies musicales qui se profilent à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle.

La sixième composante comprend 3 crédits en option obtenus en choisissant 3 crédits parmi la liste des cours suivants : MUSI1804 Ensemble(s) I, MUSI1805 Ensemble(s) II, MUSI1813 Musique de chambre I, MUSI1823 Atelier d'opéra I, MUSI1833 Atelier de percussion I, MUSI1843 Atelier de guitare I, MUSI4901 Instrument et ensemble VII. Dans sa formation musicale, l'étudiante ou l'étudiant doit non seulement développer et maîtriser ses habiletés à jouer l'instrument de son choix, mais elle et il doit aussi pouvoir développer ses capacités à jouer et faire du travail d'ensemble. Ces options visent donc à enrichir la formation musicale en offrant une expérience de groupe où les étudiantes et les étudiants doivent contribuer à un haut standard musical. Ceci implique un engagement et une participation active de chacune et de chacun afin de développer une sensibilité musicale et un sens de l'esthétique propres à divers styles musicaux, ainsi qu'un sens critique par rapport à sa production sonore et celle du groupe.

Avant de présenter, sous forme de tableau synoptique, la liste des cours de la formation fondamentale, quelques remarques s'imposent concernant le minutage des cours d'instruments, l'attribution de 1 ou 2 crédits à certains cours et l'étalement du cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* sur toute l'année.

Les cours intitulés *Instrument et ensemble* comprennent 1 heure de leçon privée et 2 heures de répétition (Chœur du département) par semaine. À cela, s'ajoutent un minimum de 10 heures de pratique individuelle par semaine.

Les cours de *Solfège et dictée* exigent 3 heures en classe et un minimum de 3 heures de travail individuel par semaine (90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Atelier* (opéra, percussion, guitare) et *Musique de chambre* sont offerts sur deux sessions. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures/session x 2 sessions = 90 heures = 2 crédits).

Les cours intitulés *Ensemble(s)* sont offerts sur une session. Ils exigent 2 heures de répétition en groupe et un minimum de 1 heure de pratique individuelle par semaine (45 heures = 1 crédit).

Enfin, le cours MUSI1983 *Connaissance du clavier* (3 crédits) est échelonné sur deux sessions afin de favoriser au maximum l'acquisition d'habiletés instrumentales qui nécessitent une période d'apprentissage plus soutenue.

**Tableau 1. Cours du programme de B.Mus.-B.Éd. présentés dans le cadre de la reconfiguration des programmes**

B.Mus.-B.Éd.		
<b>Formation fondamentale</b>		<b>153 cr.</b>
<b>Formation à l'enseignement</b>		<b>73 cr.</b>
<b>Formation à l'enseignement Cours obligatoires</b>		<b>70 cr.</b>
MUED1001	Pédagogie de la musique vocale	2
MUED1002	Péd.-musique au primaire I	2
MUED2001	Pédagogie des percussions	2
MUED2002	Pédagogie des cuivres	2
MUED3001	Pédagogie des bois	2
MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2
MUED4001	Péd.-musique au primaire II	2
MUED4003	Fondements en éd. musicale	3
MUSI3360	Technique de direction I	3
EDDS4592	Musique au secondaire	2
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2
EDUC2242	Animation de groupe	2
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3



EDUC2851	Stage d'exploration	1
EDUC2303	Inclusion scolaire	3
EDUC3912	Planification et évaluation I	2
EDUC3922	Planification et évaluation II	2
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	Personne de l'enseignant.e	3
<b>Formation à l'enseignement</b>		
<b>Cours à option</b>		<b>3 cr.</b>
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant ou	3
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3
<b>Formation connexe</b>		<b>9 cr.</b>
<b>Formation connexe</b>		
<b>Cours obligatoire</b>		<b>3 cr.</b>
STAT2653	Statistique descriptive	3
<b>Formation connexe</b>		
<b>Cours à option</b>		<b>6 cr.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
FRAN2501	Techniques d'analyse de texte ou	3
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
PHIL2235	Éthique ou	3
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3
<b>Formation dans les disciplines scolaires</b>		<b>71 cr.</b>
<b>Première discipline scolaire</b>		<b>56 cr.</b>
<b>Première discipline scolaire</b>		
<b>Cours obligatoires</b>		<b>50 cr.</b>
MUSI1051	Solfège et dictée I	2
MUSI1052	Solfège et dictée II	2
MUSI1103	Matières théoriques I	3
MUSI1123	Matières théoriques II	3
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3
MUSI2051	Solfège et dictée III	2
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2
MUSI2123	Matières théoriques IV	3
MUSI2503	Musique et informatique	3
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3
MUSI3123	Matières théoriques V	3
MUSI3431	Histoire-1600 à 1800	3
MUSI3432	Histoire-1800 à 1910	3
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3
MUSI4431	Histoire-origine à 1600	3
<b>Première discipline scolaire</b>		<b>6 cr.</b>
<b>Cours à option</b>		
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
MUSI1983	Connaissance du clavier	3
MUSI1973	Piano fonctionnel	3

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
MUSI1804	Ensemble(s) I	1
MUSI1805	Ensemble(s) II	1
MUSI1813	Musique de chambre I	2
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2
MUSI1833	Atelier de percussion I	2
MUSI1843	Atelier de guitare I	2
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3
<b>Deuxième discipline scolaire<sup>(1)</sup></b>		<b>15 cr.</b>
Cours de la deuxième discipline scolaire		15
<b>Total</b>		<b>153 cr.</b>
<b>Formation générale et cours au choix</b>		<b>15 cr.</b>
<b>Formation générale</b>		<b>12 cr.</b>
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600 <sup>(2)</sup>	Communication écrite	3
ANGL1022	Language, Writing and Reading	3
<b>Cours au choix</b>		<b>3 cr.</b>
Cours au choix		3
<b>Grand total</b>		<b>168 cr.</b>

<sup>(1)</sup> L'étudiante ou l'étudiant peut obtenir une mineure reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (18 crédits) en se constituant un bloc de cours de 15 crédits dans une deuxième discipline scolaire et de 3 crédits de cours au choix dans cette même discipline scolaire.

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

#### 4. La formation générale

Une partie de la formation générale dans le cadre du B.Mus.-B.Éd. sera tout d'abord assurée par les cours obligatoires FASS1000 *Init. au travail intellectuel*, FRAN1500 *Communication orale*, FRAN1600 *Communication écrite* et ANGL1022 *Language, writing and reading*. Le contenu de ces cours permettra aux étudiantes et étudiants d'atteindre 12 crédits de formation générale, soit ceux pour les objectifs de formation générale (OFG) suivants : OFG1, OFG8 et OFG9.

La première des douze compétences professionnelles en enseignement est celle « *d'affirmer son rôle d'éducatrice et d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone* ». Les enseignantes et les enseignants francophones du Nouveau-Brunswick doivent aussi permettre à l'élève de « *savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et contribuer à son essor* » (MÉNÉB, 2009, p. 9). Ainsi, pendant leur formation, les étudiantes et les étudiants en éducation de tous les programmes devront construire leur portfolio culturel et linguistique. Il s'agit d'un document qui leur permettra de faire une auto-évaluation des efforts et du sérieux qu'elles et ils mettent à accueillir l'art, quel que soit le paradigme artistique, pour tenter d'en décoder le sens.

Cependant, puisque les étudiantes et les étudiants en éducation musicale sont déjà exposés à l'univers artistique et culturel tout au long de leur baccalauréat et qu'ils participent activement à différents événements culturels et concerts, ils n'auront pas à développer un tel portfolio culturel. Tous les étudiantes et étudiants en musique sont tenus de voir 6 récitals variés présentés par les étudiants à chaque année, de même que 8 autres concerts ou conférences offerts par des artistes professionnels à chaque année. La programmation culturelle offerte au Département de musique est en lien avec les cours en musique et fait l'objet de discussions, d'échanges et d'analyse critique. De plus, la participation active des étudiantes et étudiants à divers ensembles font qu'ils vivent la culture au quotidien, alors qu'ils sont des artistes et déjà des passeurs culturels importants dans la communauté.

Essentiellement, les étudiantes et les étudiants devront participer, chaque semestre, à des activités culturelles en français. Certes, le portfolio culturel et linguistique encadrera leur réflexion, mais leur parcours sera sanctionné chaque année par un cours obligatoire. Les cours suivants encadreront ce parcours : en première année, EDUC1011 *Pensée critique au secondaire*; deuxième et troisième année, EDUC2851 *Stage d'exploration* et EDUC3982 *Stage didactico-pédagogique*; quatrième année, EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*; et en cinquième année, EDUC5859 *Stage d'intégration* et EDUC5933 *Séminaire de synthèse*.

Le programme B.Mus.-B.Éd atteint l'OFG 6 par le biais du cours MUSI3432 *Histoire-1800 à 1910*. Mais les cours MUED1002 *Péd.-musique au primaire I*, MUED4001 *Péd.-musique au primaire II* ainsi que le cours EDUC5933 *Séminaire de synthèse* permettront aux étudiantes et aux étudiants du B.Mus.-B.Éd. de rejoindre les objectifs de la compétence 1 de la formation en enseignement.

L'atteinte des autres OFG sera assurée par certains des cours de la formation à l'enseignement et de la formation dans les disciplines scolaires faisant déjà partie de la formation fondamentale. Le Tableau 2 présente une liste des principaux cours permettant l'atteinte des différents OFG.

Il est à noter que la nature interdisciplinaire du programme fait en sorte que plusieurs autres cours de la formation fondamentale peuvent également répondre, tout au moins en partie, aux différents OFG de la formation générale. Par conséquent, la liste des cours énumérés dans le Tableau 2 n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Tableau 2. Principaux cours ciblés pour atteindre les objectifs de la formation générale dans le programme du B.Mus.-B.Éd.

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cours au choix
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS1000 Init. au travail intellectuel Cours obligatoire de la formation générale	
OFG 2	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOCI2480 Sociologie de l'éducation Cours à option de la formation connexe à la formation fondamentale	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive Cours obligatoire de la formation connexe à la formation fondamentale	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire -1800 à 1910 Cours obligatoire de la formation dans les disciplines scolaires	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	MUSI3123 Matières théoriques V Cours obligatoire de la formation dans les disciplines scolaires	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite Cours obligatoires de la formation générale	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, Writing and Reading Cours obligatoire de la formation générale (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	

**Références :**

- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. (2014). *La politique d'aménagement linguistique et culturel : un projet de société pour l'éducation en langue française*. Fredericton : Direction des services pédagogiques, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Ministère de l'Éducation. (2009). *Programmes d'études*. Fredericton : Direction des services pédagogiques, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Porter, G. L. et AuCoin, A. (2012). *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles. Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire des écoles du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Décembre 2014

**Présenté par Faculté/École :** Faculté des sciences de l'éducation / Faculté des sciences**Département :** Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines / Département de musique**Nom du programme :** B.Mus.-B.Éd.**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>BACCALAURÉAT EN MUSIQUE – BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION</b>		<b>BACCALAURÉAT EN MUSIQUE – BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION</b>	
Responsables	Faculté des sciences de l'éducation et Faculté des arts et des sciences sociales	Responsables	Faculté des sciences de l'éducation et Faculté des arts et des sciences sociales
Diplôme	B. Mus.-B. Éd.	Diplôme	B. Mus.-B. Éd.
Durée	5 ans	Durée	5 ans
Lieu	Moncton 5 ans	Lieu	Moncton 5 ans
<b>OBJECTIFS</b> Le programme vise à offrir une formation adéquate aux musiciennes éducatrices et aux musiciens éducateurs au niveau primaire et secondaire. Trois grands objectifs doivent être atteints afin d'assurer une formation de qualité, soit : a) formation dite fondamentale en musique, b) formation en pédagogie de la musique et c) formation pédagogique.		<b>OBJECTIFS</b> Le programme vise à offrir une <b>solide</b> formation adéquate aux musiciennes éducatrices et aux musiciens éducateurs au niveau primaire et secondaire. Trois grands objectifs doivent être atteints afin d'assurer une formation de qualité, soit : a) formation dite fondamentale en musique, b) formation en pédagogie de la musique et c) formation pédagogique.	
<b>CONDITION D'ADMISSION</b> La condition « A » (voir page 23) est exigée.		<b>CONDITION D'ADMISSION</b> La condition « A » est exigée.	
<b>Note :</b> Le cours STAT2653 <i>Statistique descriptive</i> , obligatoire au programme, exige le préalable MATH30311 ou son équivalent.		<b>Note :</b> <del>Le cours STAT2653 <i>Statistique descriptive</i>, obligatoire au programme, exige le préalable MATH30311 ou son équivalent.</del>	
<b>AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>		<b>AUTRES EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour être admis à la première année des programmes d'études conduisant au B. Mus.-B. Éd., le candidat ou la candidate doit réussir les examens d'admission en théorie élémentaire (y compris le solfège et la dictée élémentaire), en interprétation et en connaissance du clavier. On peut obtenir des précisions sur la portée de ces examens en s'adressant à la direction du Département de musique.</li> <li>Celui ou celle qui ne satisfait pas aux exigences peut, selon le jugement du Comité d'admission, être admis à suivre les cours de l'année préparatoire si elle ou il fait preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour être admis à la première année des programmes d'études conduisant au B. Mus.-B. Éd., le candidat ou la candidate doit réussir les examens d'admission en théorie élémentaire (y compris le solfège et la dictée élémentaire), en interprétation et en connaissance du clavier. On peut obtenir des précisions sur la portée de ces examens en s'adressant à la direction du Département de musique.</li> <li>Celui ou celle qui ne satisfait pas aux exigences peut, selon le jugement du Comité d'admission, être admis à suivre les cours de l'année préparatoire si elle ou il fait preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique.</li> <li>L'étudiante ou l'étudiant qui réussit cette année préparatoire n'est pas automatiquement accepté en première année l'année suivante; son dossier est examiné par un comité à la fin de l'année et si les</li> </ul>	

- L'étudiante ou l'étudiant qui réussit cette année préparatoire n'est pas automatiquement accepté en première année l'année suivante; son dossier est examiné par un comité à la fin de l'année et si les progrès sont jugés satisfaisants, elle ou il est alors admis au programme d'études de première année. Normalement, l'étudiante ou l'étudiant qui doit passer par l'année préparatoire ne peut pas terminer son programme d'études de B. Mus.-B. Éd. en moins de six ans.

#### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- L'étudiante et l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.
- Le programme exige un minimum de 12 crédits de cours de français (FRAN).

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

- L'étudiante ou l'étudiant doit assister à tout concert présenté par les membres (étudiantes et étudiants ou professeurs et professeurs) du Département. On l'encourage fortement à assister aux concerts de Radio-Canada, des Jeunesses Musicales du Canada et autres.
- Avant de jouer ou de chanter en public, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la permission de son professeur ou de sa professeure d'instrument principal. Bien que les spectacles de musique folklorique, populaire ou de jazz soient exclus de ce règlement, on ne peut pas y participer à titre d'individu ou d'ensemble représentant le Département de musique sans avoir obtenu au préalable la permission de la direction du Département.
- L'étudiante ou l'étudiant doit participer aux répétitions des ensembles auxquels elle ou il est inscrit ainsi qu'aux représentations publiques de ces ensembles. Un trop grand nombre d'absences non motivées peut entraîner, après un avertissement de la direction du Département, l'obligation de se retirer du cours d'instrument principal ou de cours d'ensemble, selon le cas.

#### INSTRUMENT ET CHANT

Les cours s'offrent normalement selon la demande dans les instruments suivants :

PIANO	SAXOPHONE	GUITARE
ORGUE	BASSON	VIOLON
CHANT	TROMPETTE	VIOLON ALTO
FLUTE	TROMBONNE	VIOLONCELLE
CLARINETTE	COR	CONTREBASSE
HAUTBOIS	BARYTON	PERCUSSION
	TUBA	

progrès sont jugés satisfaisants, elle ou il est alors admis au programme d'études de première année. Normalement, l'étudiante ou l'étudiant qui doit passer par l'année préparatoire ne peut pas terminer son programme d'études de B. Mus.-B. Éd. en moins de six ans.

#### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- ~~L'étudiante et l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.~~

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

- L'étudiante ou l'étudiant doit assister à tout concert présenté par les membres (étudiantes et étudiants ou professeurs et professeurs) du Département. On l'encourage fortement à assister aux concerts de Radio-Canada, des Jeunesses Musicales du Canada et autres.
- Avant de jouer ou de chanter en public, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la permission de son professeur ou de sa professeure d'instrument principal. Bien que les spectacles de musique folklorique, populaire ou de jazz soient exclus de ce règlement, on ne peut pas y participer à titre d'individu ou d'ensemble représentant le Département de musique sans avoir obtenu au préalable la permission de la direction du Département.
- L'étudiante ou l'étudiant doit participer aux répétitions des ensembles auxquels elle ou il est inscrit ainsi qu'aux représentations publiques de ces ensembles. Un trop grand nombre d'absences non motivées peut entraîner, après un avertissement de la direction du Département, l'obligation de se retirer du cours d'instrument principal ou de cours d'ensemble, selon le cas.

#### INSTRUMENT ET CHANT

Les cours s'offrent normalement selon la demande dans les instruments suivants :

PIANO	SAXOPHONE	GUITARE
ORGUE	BASSON	VIOLON
CHANT	TROMPETTE	VIOLON ALTO
FLUTE	TROMBONNE	VIOLONCELLE
CLARINETTE	COR	CONTREBASSE
HAUTBOIS	BARYTON	PERCUSSION
	TUBA	

#### TABLEAU DES COURS

##### 1<sup>re</sup> ANNÉE

##### FORMATION FONDAMENTALE

<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	<b>5 CR.</b>
<b>EDUC1011</b> Pensée critique au secondaire	<b>1</b>
<b>MUED1001</b> Pédagogie de la musique vocale	<b>2</b>
<b>MUED1002</b> Péd.-musique au primaire I	<b>2</b>

<b>TABLEAU DES COURS</b>				<b>Formation à l'enseignement-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>				<b>EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant</b>		<b>3</b>
				<b>ou</b>		
<b>OBLIGATOIRES</b>				<b>EDUC1123 Psychopédagogie des ados</b>		<b>3</b>
<b>33 CR.</b>				<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>		<b>16 CR.</b>
EDUC1102	Intégration en éducation		2	MUSI1051	Solfège et dictée I	2
EDUC1902	Stage d'exploration		2	MUSI1052	Solfège et dictée II	2
FRAN1500	Communication orale		3	MUSI1103	Matières théoriques I	3
FRAN1600 <sup>(1)</sup>	Communication écrite		3	MUSI1123	Matières théoriques II	3
MUSI1013	Histoire de la musique I		3	MUSI1901	Instrument et ensemble I	3
MUSI1040	Pédagogie - musique vocale		3	MUSI1902	Instrument et ensemble II	3
<b>ou</b>						
MUSI1030	Pédagogie des percussions		3	<b>Première discipline scolaire-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
MUSI1051	Solfège et dictée I		2	<b>MUSI1983 Connaissance du clavier</b>		<b>3</b>
MUSI1052	Solfège et dictée II		2	<b>ou</b>		
MUSI1084	Connaissance du clavier IV		1	<b>MUSI1973 Piano fonctionnel</b>		<b>3</b>
MUSI1103	Matières théoriques I		3	<b>FORMATION GÉNÉRALE</b>		<b>9 CR.</b>
MUSI1123	Matières théoriques II		3	<b>FASS1000 Init. au travail intellectuel</b>		<b>3</b>
MUSI1901	Instrument et ensemble I		3	FRAN1500 Communication orale		3
MUSI1902	Instrument et ensemble II		3	FRAN1600 <sup>(1)</sup> Communication écrite		3
<b>CHOIX<sup>(2)</sup></b>				<b>3 CR.</b>		
<b>TOTAL</b>				<b>36 CR.</b>		
<sup>(1)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.						
<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>		
<b>OBLIGATOIRES</b>				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>		<b>18 CR.</b>
				<b>EDUC2103 Apprentissage et enseignement</b>		<b>3</b>
EDUC2113	← ou →	EDUC2123	EDUC2204	<b>EDUC2222 Communication interpersonnelle</b>		<b>2</b>
EDUC2313	FRAN2501	← ou →	FRAN3010	<b>EDUC2242 Animation de groupe</b>		<b>2</b>
MUSI3411	MUSI1040	← ou →	MUSI1030	<b>EDUC2303 Inclusion scolaire</b>		<b>3</b>
MUSI2051	MUSI2052	MUSI2123	MUSI2901	<b>EDUC2851 Stage d'exploration</b>		<b>1</b>
MUSI2902	STAT2653			<b>MUSI3360 Technique de direction I</b>		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>				<b>35 CR.</b>		
<b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ANNÉES</b>				<b>Formation connexe-cours à option</b>		<b>3 CR.</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>				<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>		
				<b>FRAN2501 Techniques d'analyse de textes</b>		<b>3</b>
				<b>ou</b>		
				<b>FRAN3010 Enseigner pour apprendre</b>		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>				<b>73 CR.</b>		
<b>OPTION</b>				<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>		<b>16 CR.</b>
				<b>9 CR.</b>		
<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>				<b>MUSI2051 Solfège et dictée III</b>		<b>2</b>
<b>ANGL</b>				<b>Tous les cours</b>		
<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>				<b>MUSI2052 Solfège et dictée IV</b>		<b>2</b>
<b>SOCI</b>				<b>Tous les cours</b>		
<b>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</b>				<b>MUSI2123 Matières théoriques IV</b>		<b>3</b>
PHIL2241	PHIL2252	PHIL3480		<b>MUSI2503 Musique et informatique</b>		<b>3</b>
<b>CHOIX<sup>(2)</sup></b>				<b>MUSI2901 Instrument et ensemble III</b>		<b>3</b>
				<b>MUSI2902 Instrument et ensemble IV</b>		<b>3</b>
				<b>TOTAL</b>		<b>37 CR.</b>
<b>GLOBAL</b>				<b>15 CR.</b>		
				<b>168 CR.</b>		
				<b>3<sup>e</sup> ANNÉE</b>		
				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>		
				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>		<b>19 CR.</b>
				<b>EDUC3113 Gestion de l'éducation</b>		<b>3</b>
				<b>EDUC3333 Motivation et gestion de classe</b>		<b>3</b>
				<b>EDUC3343 Difficultés et douance</b>		<b>3</b>
				<b>EDUC3912 Planification et évaluation I</b>		<b>2</b>
				<b>EDUC3922 Planification et évaluation II</b>		<b>2</b>
				<b>EDUC3982 Stage didactico-pédagogique</b>		<b>2</b>
				<b>MUED3001 Pédagogie des bois</b>		<b>2</b>
				<b>MUED3002 Péd.-musique instrumentale</b>		<b>2</b>

(2) L'étudiante ou l'étudiant peut choisir les 18 crédits au choix comme bloc de cours pour se constituer une concentration reconnue par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick dans une matière enseignée dans les écoles du Nouveau-Brunswick.	<b>Première discipline scolaire-cours obligatoire</b>	<b>15 CR.</b>
	MUSI3123 Matières théoriques V	3
(3) L'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu la note minimale de A- pour le cours MUSI3902 pourra, si elle ou il le désire, choisir un autre instrument tel qu'un instrument à vent de l'ensemble d'harmonie pour le cours MUSI4901.	MUSI3431 Histoire-1600 à 1800	3
	MUSI3901 Instrument et ensemble V	3
	MUSI3902 Instrument et ensemble VI	3
	MUSI4431 Histoire-origine à 1600	3
	<b>FORMATION GÉNÉRALE</b>	<b>3 CR.</b>
	ANGL1022 Language, Writing and Reading	3
	<b>TOTAL</b>	<b>37 CR.</b>
	<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
	<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
	<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	<b>10 CR.</b>
	EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire	3
	EDUC4283 Pédagogie inclusive 9-12	3
	MUED4001 Péd.-musique au primaire II	2
	EDDS4592 Musique au secondaire	2
	<b>Formation connexe-cours obligatoire</b>	<b>3 CR.</b>
	STAT2653 Statistique descriptive	3
	<b>Première discipline scolaire-cours à option</b>	<b>3 CR.</b>
	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
	MUSI1804 Ensemble(s) I	1
	MUSI1805 Ensemble(s) II	1
	MUSI1813 Musique de chambre I	2
	MUSI1823 Atelier d'opéra I	2
	MUSI1833 Atelier de percussion I	2
	MUSI1843 Atelier de guitare I	2
	MUSI4901 Instrument et ensemble VII	3
	<b>Première discipline scolaire-cours obligatoire</b>	<b>3 CR.</b>
	MUSI3432 Histoire-1800 à 1910	3
	<b>Deuxième discipline scolaire<sup>(2)</sup></b>	<b>12 CR.</b>
	Choisir 12 crédits dans une discipline scolaire	12
	<b>TOTAL</b>	<b>31 CR.</b>
	<b>5<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
	<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
	<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	<b>18 CR.</b>
	EDUC5859 Stage d'intégration	9
	EDUC5933 Séminaire de synthèse	3
	EDUC5983 La personne de l'enseignant.e	3
	MUED4003 Fondements en éd. musicale	3
	<b>Formation connexe-cours à option</b>	<b>3 CR.</b>
	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
	PHIL2235 Éthique	3
	ou	
	SOCI2480 Sociologie de l'éducation	3
	<b>Deuxième discipline scolaire<sup>(2)</sup></b>	<b>3 CR.</b>
	Choisir 3 crédits dans une discipline scolaire	3
	<b>COURS AU CHOIX<sup>(2)</sup></b>	<b>3 CR.</b>
	Cours au choix	3
	<b>TOTAL</b>	<b>27 CR.</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>168 CR.</b>
	(1) Voir l'avis pour les exigences en français.	



	<p><sup>(2)</sup> L'étudiante ou l'étudiant peut obtenir une mineure reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (18 crédits) en se constituant un bloc de cours de 15 crédits dans une deuxième discipline scolaire et de 3 crédits de cours au choix dans cette même discipline scolaire.</p>
--	--

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON****MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE**Nom du programme : Musique / Éducation

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
			MUED1001	Pédagogie - musique vocale	2	
			MUED1002	Péd.-musique au primaire I	2	
			MUED2001	Pédagogie des percussions	2	
			MUED2002	Péd.-musique instrumentale	2	
			MUED3001	Pédagogie des bois	2	
			MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2	
			MUED4001	Péd. musique au primaire II	2	
			MUED4003	Fondements en éd. musicale	3	

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINENom du programme : Musique

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
MUSI1013	Histoire de la musique I	3	MUSI1013	Histoire de la musique I	3	
MUSI1020	Instrument secondaire I	3	MUSI1020	Instrument secondaire I	3	
MUSI1030	Pédagogie des percussions	3				
MUSI1040	Pédagogie - musique vocale	3				
MUSI1051	Solfège et dictée I	2	MUSI1051	Solfège et dictée I	2	
MUSI1052	Solfège et dictée II	2	MUSI1052	Solfège et dictée II	2	
MUSI1070	Guitare fonctionnelle	3	MUSI1070	Guitare fonctionnelle	3	
MUSI1081	Connaissance du clavier I	1	MUSI1081	Connaissance du clavier I	1	
MUSI1082	Connaissance du clavier II	1	MUSI1082	Connaissance du clavier II	1	
MUSI1083	Connaissance du clavier III	1	MUSI1083	Connaissance du clavier III	1	
MUSI1084	Connaissance du clavier IV	1	MUSI1084	Connaissance du clavier IV	1	
MUSI1091	Solfège et dictée IP	2	MUSI1091	Solfège et dictée IP	2	
MUSI1092	Solfège et dictée IIP	2	MUSI1092	Solfège et dictée IIP	2	
MUSI1101	Initiation à la musique I	3	MUSI1121	Appréciation de la musique I	3	Oui
MUSI1102	Initiation à la musique II	3	MUSI1122	Appréciation de la musique II	3	Oui
MUSI1103	Matières théoriques I	3	MUSI1103	Matières théoriques I	3	
MUSI1123	Matières théoriques II	3	MUSI1123	Matières théoriques II	3	
MUSI1804	Ensemble(s) I	1	MUSI1804	Ensemble(s) I	1	
MUSI1805	Ensemble(s) II	1	MUSI1805	Ensemble(s) II	1	
MUSI1813	Musique de chambre I	2	MUSI1813	Musique de chambre I	2	
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2	MUSI1823	Atelier d'opéra I	2	
MUSI1833	Atelier de percussion I	2	MUSI1833	Atelier de percussion I	2	
MUSI1843	Atelier de guitare I	2	MUSI1843	Atelier de guitare I	2	
MUSI1893	Théorie élémentaire I	2	MUSI1893	Théorie élémentaire I	2	
MUSI1894	Théorie élémentaire II	2	MUSI1894	Théorie élémentaire II	2	
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	MUSI1901	Instrument et ensemble I	3	
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	MUSI1902	Instrument et ensemble II	3	
MUSI1973	Piano fonctionnel	3	MUSI1973	Piano fonctionnel	3	
MUSI1983	Connaissance du clavier	3	MUSI1983	Connaissance du clavier	3	
MUSI1991	Instrument et ensemble IP	3	MUSI1991	Instrument et ensemble IP	3	
MUSI1992	Instrument et ensemble IIP	3	MUSI1992	Instrument et ensemble IIP	3	
MUSI2051	Solfège et dictée III	2	MUSI2051	Solfège et dictée III	2	
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	MUSI2052	Solfège et dictée IV	2	
MUSI2103	Matières théoriques III	3	MUSI2103	Matières théoriques III	3	
MUSI2123	Matières théoriques IV	3	MUSI2123	Matières théoriques IV	3	
MUSI2411	Histoire-1600 à 1800	3	MUSI3431	<b>Histoire-1600 à 1800</b>	3	Oui
MUSI2412	Histoire-1800 à 1910	3	MUSI3432	<b>Histoire-1800 à 1910</b>	3	Oui
MUSI2423	Littérature musicale I	3				

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

MUSI2503	Musique et informatique	3	MUSI2503	Musique et informatique	3	
MUSI2803	Ensemble(s) III	1	MUSI2803	Ensemble(s) III	1	
MUSI2804	Ensemble(s) IV	1	MUSI2804	Ensemble(s) IV	1	
MUSI2813	Musique de chambre II	2	MUSI2813	Musique de chambre II	2	
MUSI2823	Atelier d'opéra II	2	MUSI2823	Atelier d'opéra II	2	
MUSI2833	Atelier de percussion II	2	MUSI2833	Atelier de percussion II	2	
MUSI2843	Atelier de guitare II	2	MUSI2843	Atelier de guitare II	2	
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3	MUSI2901	Instrument et ensemble III	3	
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3	MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3	
MUSI2921	Instrument-int. I	3	MUSI2921	Instrument-int. I	3	
MUSI2922	Instrument-int. II	3	MUSI2922	Instrument-int. II	3	
MUSI2993	Approf. de l'instrument I	3	MUSI2993	Approf. de l'instrument I	3	
MUSI3022	Solfège et dictée V	2	MUSI3022	Solfège et dictée V	2	
MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3	MUSI3023	Déchiffrage et accompagnement	3	
MUSI3030	Pédagogie - mus. instrumentale	6				
MUSI3040	Musique au primaire	3				
MUSI3103	Matières théoriques V	3	MUSI3103	Matières théoriques V	3	
MUSI3123	Matières théoriques V	3	MUSI3123	Matières théoriques V	3	
MUSI3231	Techniques d'analyse	3	MUSI3231	Techniques d'analyse	3	
MUSI3241	Orchestration	3	MUSI3241	Orchestration	3	
MUSI3263	Composition I	3	MUSI3263	Composition I	3	
MUSI3264	Composition II	3	MUSI3264	Composition II	3	
MUSI3360	Technique de direction I	3	MUSI3360	Technique de direction I	3	
			MUSI3421	Séminaire de musicologie I	3	
MUSI3411	Histoire-Origines à 1600	3	MUSI4431	<b>Histoire-Origines à 1600</b>	3	<b>Oui</b>
MUSI3412	Histoire-1910 à nos jours	3	MUSI4432	<b>Histoire-1910 à nos jours</b>	3	<b>Oui</b>
MUSI3423	Littérature musicale II	3				
MUSI3803	Ensemble(s) V	1	MUSI3803	Ensemble(s) V	1	
MUSI3804	Ensemble(s) VI	1	MUSI3804	Ensemble(s) VI	1	
MUSI3813	Musique de chambre III	2	MUSI3813	Musique de chambre III	2	
MUSI3823	Atelier d'opéra III	2	MUSI3823	Atelier d'opéra III	2	
MUSI3833	Atelier de percussion III	2	MUSI3833	Atelier de percussion III	2	
MUSI3843	Atelier de guitare III	2	MUSI3843	Atelier de guitare III	2	
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3	MUSI3901	Instrument et ensemble V	3	
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3	MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3	
MUSI3921	Instrument-int. III	3	MUSI3921	Instrument-int. III	3	
MUSI3922	Instrument-int. IV	3	MUSI3922	Instrument-int. IV	3	
MUSI3993	Approf. de l'instrument II	3	MUSI3993	Approf. de l'instrument II	3	
MUSI4003	Fondements en éd. musicale	3	MUED4003	<b>Fondements en éd. musicale</b>	3	<b>Oui</b>
MUSI4063	Technique de direction II	3	MUSI4063	Technique de direction II	3	
MUSI4190	Projets spéciaux	3	MUSI4190	Projets spéciaux	3	
MUSI4203	Musique électroacoustique	3	MUSI4203	Musique électroacoustique	3	
			MUSI4421	Séminaire de musicologie II	3	
MUSI4423	Littérature musicale III	3	MUSI4423	Séminaire de musicologie III	3	
MUSI4803	Ensemble(s) VII	1	MUSI4803	Ensemble(s) VII	1	
MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1	MUSI4804	Ensemble(s) VIII	1	
MUSI4813	Musique de chambre IV	2	MUSI4813	Musique de chambre IV	2	
MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2	MUSI4823	Atelier d'opéra IV	2	
MUSI4833	Atelier de percussion IV	2	MUSI4833	Atelier de percussion IV	2	
MUSI4843	Atelier de guitare IV	2	MUSI4843	Atelier de guitare IV	2	
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3	MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3	
MUSI4902	Instrument et ensemble VIII	3	MUSI4902	Instrument et ensemble VIII	3	
MUSI4921	Instrument-int. V	3	MUSI4921	Instrument-int. V	3	
MUSI4922	Instrument-int. VI	3	MUSI4922	Instrument-int. VI	3	
MUSI4993	Récital	3	MUSI4993	Récital	3	

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010**

**(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

Proposition d'un nouveau programme

Modification d'un programme

**1. Identification du programme**

- 1.1 Titre du programme : Baccalauréat en musique - Baccalauréat en éducation
- 1.2 Unités responsables : Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté des sciences de l'éducation
- 1.3 Diplôme accordé : B.Mus.-B.Éd.
- 1.4 Durée du programme : 5 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme : Moncton 5 ans
- 1.6 Date d'entrée en vigueur : Juillet 2016

**2. Description du programme**

2.1 Liste des disciplines scolaires connexes<sup>1</sup>

L'étudiante ou l'étudiant peut obtenir une mineure (18 crédits) reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick en se constituant un bloc de cours de 15 crédits dans une deuxième discipline scolaire et de 3 crédits de cours au choix dans cette même discipline scolaire. Ces disciplines scolaires sont déterminées en fonction des cours obligatoires et des cours à option offerts dans les écoles secondaires publiques du Nouveau-Brunswick.

2.2 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise à offrir une solide formation aux musiciennes éducatrices et aux musiciens éducateurs au niveau primaire et secondaire. Trois grands objectifs doivent être atteints afin d'assurer une formation de qualité, soit : a) formation dite fondamentale en musique, b) formation en pédagogie de la musique et c) formation pédagogique.

2.3 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Le programme utilise une grande variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation, entre autres : la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, les travaux et exercices d'application réalisés en équipes, l'enseignement par les pairs (présentations orales de contenus développés par les étudiantes et étudiants), la découverte guidée, les exposés interactifs (sollicitant une participation active des étudiantes et étudiants). Ces diverses stratégies sont choisies en fonction des objectifs généraux de chaque cours, de la nature des apprentissages poursuivis et des compétences professionnelles spécifiques qu'on cherche à développer. Le programme accorde également une place importante à la formation pratique (trois stages).

2.4 Conditions d'admission

- Condition A
- Condition B
- Condition C
- Condition D

<sup>1</sup> À noter que la discipline scolaire en technologie est suspendue pour une période de 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## 2.5 Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

**Note :** Le cours STAT2653 *Statistique descriptive*, obligatoire au programme, exige le préalable MATH30311 ou son équivalent.

- Pour être admis à la première année des programmes d'études conduisant au B. Mus.-B. Éd., le candidat ou la candidate doit réussir les examens d'admission en théorie élémentaire (y compris le solfège et la dictée élémentaire), en interprétation et en connaissance du clavier. On peut obtenir des précisions sur la portée de ces examens en s'adressant à la direction du Département de musique.
- Celui ou celle qui ne satisfait pas aux exigences peut, selon le jugement du Comité d'admission, être admis à suivre les cours de l'année préparatoire si elle ou il fait preuve d'une habileté naturelle sur son instrument principal et d'aptitudes réelles pour la musique.
- L'étudiante ou l'étudiant qui réussit cette année préparatoire n'est pas automatiquement accepté en première année l'année suivante; son dossier est examiné par un comité à la fin de l'année et si les progrès sont jugés satisfaisants, elle ou il est alors admis au programme d'études de première année. Normalement, l'étudiante ou l'étudiant qui doit passer par l'année préparatoire ne peut pas terminer son programme d'études de B. Mus.-B. Éd. en moins de six ans.

### RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- ~~L'étudiante et l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.~~

### AUTRES RENSEIGNEMENTS

- L'étudiante ou l'étudiant doit assister à tout concert présenté par les membres (étudiantes et étudiants ou professeurs et professeurs) du Département. On l'encourage fortement à assister aux concerts de Radio-Canada, des Jeunesses Musicales du Canada et autres.
- Avant de jouer ou de chanter en public, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir la permission de son professeur ou de sa professeure d'instrument principal. Bien que les spectacles de musique folklorique, populaire ou de jazz soient exclus de ce règlement, on ne peut pas y participer à titre d'individu ou d'ensemble représentant le Département de musique sans avoir obtenu au préalable la permission de la direction du Département.
- L'étudiante ou l'étudiant doit participer aux répétitions des ensembles auxquels elle ou il est inscrit ainsi qu'aux représentations publiques de ces ensembles. Un trop grand nombre d'absences non motivées peut entraîner, après un avertissement de la direction du Département, l'obligation de se retirer du cours d'instrument principal ou de cours d'ensemble, selon le cas.

### INSTRUMENT ET CHANT

Les cours s'offrent normalement selon la demande dans les instruments suivants :

PIANO	SAXOPHONE	GUITARE
ORGUE	BASSON	VIOLON
CHANT	TROMPETTE	VIOLON ALTO
FLUTE	TROMBONNE	VIOLONCELLE
CLARINETTE	COR	CONTREBASSE
HAUTBOIS	BARYTON	PERCUSSION
	TUBA	

Critères s'appliquant aux personnes inscrites aux programmes combinés de 5 ans.

## SAVOIR-ÊTRE

La Faculté des sciences de l'éducation a la responsabilité de former des enseignantes et des enseignants soucieux de réaliser des apprentissages de qualité et de développer leur savoir-être et leur savoir-vivre ensemble. Les étudiantes et les étudiants en éducation doivent donc s'engager dans leur programme de formation initiale à l'enseignement en adoptant les comportements qui témoignent des dispositions professionnelles nécessaires pour mettre en pratique le code de déontologie adopté par l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. La Faculté se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne démontre pas les comportements appropriés. Dans chaque cas, la décision est prise en s'appuyant sur le Code de déontologie des enseignantes et des enseignants et sur les politiques et les règlements en vigueur au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

## CONDITIONS DE MAINTIEN

L'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** à la session d'automne de sa première année d'études et une moyenne cumulative d'au moins **2,30** à la fin de sa première année.

Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** par session et une moyenne cumulative d'au moins **2,50**.

L'accès au Stage d'exploration EDUC2851 est réservé aux étudiantes et aux étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative de **2,50** et plus à la fin de la session d'automne de leur 2<sup>e</sup> année d'études; sinon, le stage est reporté à la fin de la 3<sup>e</sup> année d'études.

Pour suivre un cours de plus que la charge normale prévue, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une moyenne pondérée ou cumulative d'au moins **3,00**.

Si des préalables sont exigés lors de l'admission au programme, ils devront être terminés au cours de la première année d'études.

## RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Nonobstant le règlement universitaire 6.2.5, l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu le statut spécial d'étudiante ou d'étudiant non francophone doit rédiger les épreuves de contrôle ainsi que les travaux en français dans les cours en éducation (EDUC, EDDP, EDDS).

L'étudiante ou l'étudiant doit **obtenir** une moyenne minimale de 2,60 dans l'ensemble des trois cours de français suivants : FRAN1500, FRAN1600 et le cours FRAN2501 ou FRAN3010. L'étudiante ou l'étudiant qui n'aura pas satisfait aux exigences linguistiques à la fin de sa troisième année d'études **sera exclu** de son programme en éducation. Pour l'obtention d'une moyenne de 2,60 dans ces cours, le règlement universitaire 10.10 (reprise d'un cours) s'applique pour chacun de ces cours.

**L'étudiante ou l'étudiant devra réussir le Test de compétences langagières en français (TCLF) qui comprend neuf tâches relatives aux trois volets du français, soit l'oral, l'écrit et la lecture. L'étudiante ou l'étudiant devra reprendre la tâche ou les tâches pour lesquelles il n'a pas obtenu la note de passage. Elle ou il aura droit à deux reprises pour un total de trois essais possibles à chacune des neuf tâches composant le test.**

La réussite du TCLF est obligatoire pour l'étudiante ou l'étudiant en éducation, au plus tard à la fin de sa troisième année d'études, sans quoi elle ou il sera exclu de son programme en éducation.

### 2.6 Profil du programme

<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>		<i>153 CR.</i>
<i>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</i>		<i>73 CR.</i>
<i>Cours obligatoires</i>		<i>70 CR.</i>
MUED1001	Pédagogie de la musique vocale	2
MUED1002	Péd.-musique au primaire I	2
MUED2001	Pédagogie des percussions	2
MUED2002	Pédagogie des cuivres	2
MUED3001	Pédagogie des bois	2

MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2
MUED4001	Péd.-musique au primaire II	2
MUED4003	Fondements en éd. musicale	3
MUSI3360	Technique de direction I	3
EDDS4592	Musique au secondaire	2
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2
EDUC2242	Animation de groupe	2
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3
EDUC2851	Stage d'exploration	1
EDUC2303	Inclusion scolaire	3
EDUC3912	Planification et évaluation I	2
EDUC3922	Planification et évaluation II	2
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	Personne de l'enseignant.e	3
<b>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</b>		
<i>Cours à option</i>		<b>3 CR.</b>
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant ou	3
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3
<b>COURS DANS LA FORMATION CONNEXE</b>		<b>9 CR.</b>
<i>Cours obligatoire</i>		<b>3 CR.</b>
STAT2653	Statistique descriptive	3
<i>Cours à option</i>		<b>6 CR.</b>
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
FRAN2501	Techniques d'analyse de texte ou	3
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
PHIL2235	Éthique ou	3
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3
<b>FORMATION DANS LES DISCIPLINES SCOLAIRES</b>		<b>71 CR.</b>
<i>Première discipline scolaire</i>		<b>56 CR.</b>
<i>Cours obligatoires</i>		<b>50 CR.</b>
MUSI1051	Solfège et dictée I	2
MUSI1052	Solfège et dictée II	2
MUSI1103	Matières théoriques I	3
MUSI1123	Matières théoriques II	3
MUSI1901	Instrument et ensemble I	3
MUSI1902	Instrument et ensemble II	3
MUSI2051	Solfège et dictée III	2
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2
MUSI2123	Matières théoriques IV	3
MUSI4431	Histoire-origine à 1600	3
MUSI3431	Histoire-1600 à 1800	3
MUSI3432	Histoire-1800 à 1910	3
MUSI2503	Musique et informatique	3
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3
MUSI3123	Matières théoriques V	3
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3



*Première discipline scolaire*

<i>Cours à option</i>		3 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
MUSI1983	Connaissance du clavier	3
MUSI1973	Piano fonctionnel	3
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :		
MUSI1804	Ensemble(s) I	1
MUSI1805	Ensemble(s) II	1
MUSI1813	Musique de chambre I	2
MUSI1823	Atelier d'opéra I	2
MUSI1833	Atelier de percussion I	2
MUSI1843	Atelier de guitare I	2
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	3

*Deuxième discipline scolaire<sup>(1)</sup>*

		15 CR.
Cours de la deuxième discipline scolaire		15

<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>		<b>15 CR.</b>
---	--	---------------

*Formation générale*

		12 CR.
FASS1000	Init. au travail intellectuel	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600 <sup>(2)</sup>	Communication écrite	3
ANGL1022	Language, Writing and Reading	3

*Cours au choix*

		3 CR.
Cours au choix		3

*GLOBAL*

168 CR.

<sup>(1)</sup> L'étudiante ou l'étudiant peut obtenir une mineure reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (18 crédits) en se constituant un bloc de cours de 15 crédits dans une deuxième discipline scolaire et de 3 crédits de cours au choix dans cette même discipline scolaire.

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous :

**Formation générale**

- OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000
- OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : EDUC4323
- OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : EDUC3113
- OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHIL2235 ou SOCI2480
- OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653
- OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : MUSI3432
- OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : MUSI3123
- OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600
- OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)

Nom : \_\_\_\_\_ NI : \_\_\_\_\_

**Feuille de route pour un programme spécialisé : Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation**

**Tableau 1 : Tableau des cours par année**

<b>Première année (36 crédits)</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>		
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>		
EDUC1011 Pensée critique au secondaire	1	
<i>Choisir 2 crédits parmi les cours suivants :</i>		
MUED1001 Pédagogie de la musique vocale ou MUED2001 Pédagogie des percussions	2	
<i>Choisir 2 crédits parmi les cours suivants :</i>		
MUED1002 Péd.-musique au primaire I ou MUED2002 Pédagogie des cuivres	2	
<b>B. Formation à l'enseignement – Cours à option</b>		
EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant ou EDUC1123 Psychopédagogie des ados	3	
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>		
MUSI1051 Solfège et dictée I	2	
MUSI1052 Solfège et dictée II	2	
MUSI1103 Matières théoriques I	3	
MUSI1123 Matières théoriques II	3	
MUSI1901 Instrument et ensemble I	3	
MUSI1902 Instrument et ensemble II	3	
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>		
MUSI1983 Connaissance du clavier ou MUSI1973 Piano fonctionnel	3	
<b>II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale</b>		
FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	OFG 1
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600 Communication écrite <i>Voir l'avis pour les exigences en français.</i>	3	OFG 8

<b>Deuxième année (37 crédits)</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>		
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>		
EDUC2103 Apprentissage et enseignement	3	
EDUC2222 Communication interpersonnelle	2	
EDUC2242 Animation de groupe	2	
EDUC2303 Inclusion scolaire	3	
EDUC2851 Stage d'exploration	1	
MUSI3360 Technique de direction I	3	
<i>Choisir 2 crédits parmi les cours suivants :</i>		
MUED1001 Pédagogie de la musique vocale ou MUED2001 Pédagogie des percussions	2	
<i>Choisir 2 crédits parmi les cours suivants :</i>		
MUED1002 Péd.-musique au primaire I ou MUED2002 Pédagogie des cuivres	2	
<b>B. Formation – Connexe à option</b>		
FRAN2501 Techniques d'analyse de textes ou FRAN3010 Enseigner pour apprendre	3	

<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>		
MUSI2052	Solfège et dictée IV	2
MUSI2051	Solfège et dictée III	2
MUSI2123	Matières théoriques IV	3
MUSI2503	Musique et informatique	3
MUSI2901	Instrument et ensemble III	3
MUSI2902	Instrument et ensemble IV	3

<b>Troisième année (37 crédits)</b>		
	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>		
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>		
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3 OFG 3
EDUC3333	Motivation & gestion de classe	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3912	Planification et évaluation I	2
EDUC3922	Planification et évaluation II	2
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
MUED3001	Pédagogie des bois	2
MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2
ou		
MUED4001	Péd.-musique au primaire II	
<b>B. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>		
MUSI3431	Histoire-1600 à 1800	3
MUSI3901	Instrument et ensemble V	3
MUSI3902	Instrument et ensemble VI	3
MUSI3123	Matières théoriques V	3 OFG 7
MUSI4431	Histoire-origine à 1600	3
<b>II. Formation générale et cours au choix :</b>		
ANGL1022	Language, Writing and Reading	3 OFG 9

<b>Quatrième année (31 crédits)</b>		
	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>		
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>		
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3 OFG 2
EDUC4283	Pédagogie inclusive 9-12	3
MUED3002	Péd.-musique instrumentale	2
ou		
MUED4001	Péd.-musique au primaire II	
EDDS4592	Musique au secondaire	2
<b>B. Formation connexe – Cours obligatoire</b>		
STAT2653	Statistique descriptive	3 OFG 5
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoire</b>		
MUSI3432	Histoire-1800 à 1910	3 OFG 6
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>		
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants		3
MUSI1804	Ensemble(s) I	
MUSI1805	Ensemble(s) II	
MUSI1813	Musique de chambre I	
MUSI1823	Atelier d'opéra I	
MUSI1833	Atelier de percussion I	
MUSI1843	Atelier de guitare I	
MUSI4901	Instrument et ensemble VII	
<b>E. Deuxième discipline scolaire<sup>(1)</sup></b>		
Choisir 12 crédits dans une discipline scolaire		12

<b>Cinquième année (27 crédits)</b>		
	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>I. Formation fondamentale</b>		
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>		
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3

EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3	
MUED4003	Fondements en éd. musicale	3	
<b>B. Formation connexe – Cours à option</b>			
PHIL2235	Éthique ou	3	OFG 4
SOCI2480	Sociologie de l'éducation		
<b>F. Deuxième discipline scolaire<sup>(1)</sup></b>			
Choisir 3 crédits dans une discipline scolaire		3	
<b>II. Formation générale et cours au choix<sup>(1)</sup></b>			
Cours au choix		3	

<sup>(1)</sup> L'étudiante ou l'étudiant peut obtenir une mineure reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (18 crédits) en se constituant un bloc de cours de 15 crédits dans une deuxième discipline scolaire et de 3 crédits de cours au choix dans cette même discipline scolaire.

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de formation générale dans le programme de B. Mus. -B. Éd.**

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Note
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	FASS Init. au travail intellectuel Cours obligatoire de la formation générale	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éduc. en milieu minoritaire Cours obligatoire de la formation générale	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOCI2480 Sociologie de l'éducation Cours à option de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive Cours obligatoire de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	MUSI3432 Histoire-1800 à 1910 Portfolio culturel et linguistique Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	MUSI3123 Matières théoriques V Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet formation à l'enseignement)	3	

<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite Cours obligatoires de la formation générale	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 English Writing and Reading Cours obligatoire de la formation générale (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	3	

4. RECONFIGURATION DU PROGRAMME B.E.P.-B. ÉD. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHSYDIQUE)

**R : 06-CPR-160412**

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique). »*

**R : 07-CPR-160412**

*« Que sous réserve de l'adoption du programme de B.E.P.-B.-Éd (Majeure en éducation physique), le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création des sigles EPAP (Éducation physique – Activité Physique) et EPED (Éducation physique – Education). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la création des sigles EPAP (Éducation physique – Activité Physique) et EPED (Éducation physique – Education). »*

**R : 08-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification à la condition d'admission du programme B.E.P. – B.Éd. afin qu'elle passe de la condition B à la condition C et aux conditions de maintien. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte la modification à la condition d'admission du programme B.E.P. – B.Éd. afin qu'elle passe de la condition B à la condition C et aux conditions de maintien. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 23 février 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

24 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

SECRETARIAT GÉNÉRAL

01 AVR. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de Baccalauréat en éducation physique - Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique) renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration, et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance selon les exigences de la certification des maîtres. Ce programme a été adopté par l'UARD en éducation et a été accepté et voté au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 28 janvier 2015, moyennant des modifications mineures. Ce faisant, le Conseil de la Faculté acceptait également la création des nouveaux sigles EPAP et EPED, ainsi que la création des nouveaux cours qui leur sont associés et qui figurent au nouveau programme.

La Faculté des sciences de l'éducation a travaillé en collaboration avec les responsables du programme à l'École de kinésiologie et de loisir pour apporter les modifications mineures signalées et envoie conjointement le projet. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, qui atteste de l'approbation de leur Conseil de faculté à ce programme reconfiguré.

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Marianne Cormier*  
Marianne Cormier, Ph.D.  
Doyenne

p.j.

- c.c. M. Paul-Émile Bourque, doyen, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Mme Chantale Brun, directrice par intérim, École de kinésiologie et de loisir  
M. Jean Labelle, directeur, DESRH, Faculté des sciences de l'éducation  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 23 février 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

24 FEV. 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de Baccalauréat en éducation physique - Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique) renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration, et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance selon les exigences de la certification des maîtres. Ce programme a été adopté par l'UARD en éducation et a été accepté et voté au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 28 janvier 2015, moyennant des modifications mineures. Ce faisant, le Conseil de la Faculté acceptait également la création des nouveaux sigles EPAP et EPED, ainsi que la création des nouveaux cours qui leur sont associés et qui figurent au nouveau programme.

La Faculté des sciences de l'éducation a travaillé en collaboration avec les responsables du programme à l'École de kinésiologie et de loisir pour apporter les modifications mineures signalées et envoie conjointement le projet. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, qui atteste de l'approbation de leur Conseil de faculté à ce programme reconfiguré.

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Marianne Cormier*

Marianne Cormier, Ph.D.

Doyenne

p.j.

- c.c. M. Paul-Émile Bourque, doyen, Faculté des sciences de la santé et des services communautaires  
Mme Chantale Brun, directrice par intérim, École de kinésiologie et de loisir  
M. Jean Labelle, directeur, DESRH, Faculté des sciences de l'éducation  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca





UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de l'éducation

Le 30 mars 2016

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

30 MARS 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)



Monsieur,

Conjointement avec la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, la Faculté des sciences de l'éducation vous fait parvenir son programme de Baccalauréat en éducation physique, Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique) renouvelé en fonction des nouveaux paramètres de la reconfiguration et conformément aux exigences du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, selon les exigences de la certification des maîtres. Ce programme a été adopté par l'UARD en éducation et a été accepté et voté au Conseil de la Faculté des sciences de l'éducation lors de sa réunion du 28 janvier 2015, moyennant des modifications mineures. Ce faisant, le Conseil de la Faculté acceptait également la création des nouveaux sigles EPAP et EPED ainsi que la création des nouveaux cours qui leur sont associés et qui figurent au nouveau programme.

La Faculté des sciences de l'éducation a travaillé en collaboration avec les responsables du programme à l'École de kinésiologie et de loisir pour apporter les modifications mineures signalées et envoie conjointement le projet. Vous trouverez ci-joint une lettre de M. Paul-Émile Bourque, doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, qui atteste de l'approbation de leur conseil de faculté à ce programme reconfiguré.

À la suite de notre premier envoi, nous avons effectué les changements demandés par le registraire après la vérification technique de notre document. Vous trouverez ci-joint un document qui décrit les changements techniques effectués.

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jeanne-de-Valois  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4400  
Télécopieur : 506.858.4317

fed@umoncton.ca  
www.umoncton.ca

Je vous prie donc, Monsieur, d'apporter ce document au Comité des programmes pour leur assentiment et je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Marianne Cormier, Ph. D.  
Doyenne

p. j.

- c. c. M. Paul-Émile Bourque, doyen, FSSSC
- Mme Chantale Brun, directrice par intérim, École de kinésiologie et de loisir
- M. Jean Labelle, directeur, DESRH, FSÉ
- Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, FSÉ



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Le 30 janvier 2015

Madame Marianne Cormier, doyenne  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton – Campus de Moncton  
Moncton (N.-B.)

**Objet : Projet de reconfiguration du B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique)**

Madame la Doyenne,

Par la présente, et dans le cadre de la reconfiguration du B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique), je vous présente les propositions soumises par l'UARD de kinésiologie, d'éducation physique et de loisir et entérinées par le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) à sa réunion du 21 janvier 2015.

*« Que, sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte les modifications proposées au B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique). »*

*« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte la création des sigles de cours suivants : EPAP (Éducation physique-Activité Physique) et EPED (Éducation physique-Éducation). »*

*« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B.Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte la création des cours suivants : EPAP1101 Athlétisme I, EPAP1102 Gymnastique I, EPAP1103 Danse I, EPAP1104 Handball olympique I, EPAP2101 Soccer I, EPAP2102 Volleyball I, EPAP2103 Lutte olympique I, EPAP2104 Badminton I, EPAP2205 Judo I, EPAP3101 Plein air vert I, EPAP3102 Basketball I, EPAP3103 Athlétisme II, EPAP3104 Gymnastique II, EPAP4201 Danse II, EPAP4202 Soccer II, EPAP4203 Volleyball II, EPAP4204 Basketball II, EPAP4205 Plein air blanc I, EPAP4206 Ultimate Frisbee, EPAP4207 Tennis, EPAP4208 Badminton II, EPAP4209 Natation, EPAP4210 Escalade, EPAP4211 Lutte olympique II, EPAP4212 Plein air vert II, EPAP4213 Plein air blanc II, EPAP4214 Rugby, EPAP4215 Judo II, EPAP4216 Handball olympique II, EPAP4217 Baseball, EPAP4218 Gymnastique rythmique sportive, EPAP4219 Football drapeau, EPAP4220 Hockey sur gazon, EPED3101 Planif. et évaluation en ÉP, EPED3102 Didactique de l'éd. phys., EPED4101 Pédago des hab. psychomotrices et EPED4102 Pédago des hab. sociomotrices. »*

Mme Marianne Cornier  
Le 30 janvier 2015  
Page 2

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte la modification des cours suivants : KNEP1101 Introduction à la kinésiologie, KNEP2103 Croissance et développement, KNEP2104 Apprentissage moteur et KNEP3102 Activités physiques adaptées. »

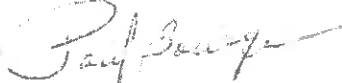
« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte l'abolition des cours suivants : MEPS1603 Éducation par le mouvement, MEPS1653 Systèmes d'entraînement I, MEPS1663 Athlétisme I, MEPS1673 Gymnastique éducative, MEPS1683 Gymnastique rythmique sportive, MEPS1693 Danses, MEPS1703 Natation I, MEPS1713 Jeux, MEPS1723 Badminton, MEPS1743 Activités physiques d'hiver, MEPS1753 Tennis, MEPS1763 Patinage et jeux sur glace, MEPS1803 Basket-ball, MEPS1813 Handball olympique, MEPS1823 Hockey sur glace, MEPS1833 Hockey sur gazon, MEPS1843 Soccer, MEPS1853 Volley-ball, MEPS1863 Plein air vert I, MEPS1873 Plein air vert II, MEPS1903 Activités physiques courantes, MEPS2663 Athlétisme II, MEPS2703 Natation II, MEPS2893 Systèmes d'entraînement II, MEPS3713 Sécurité aquatique, KNEP2513 Didactique de l'EPS et KNEP2523 Planification et évaluation. »

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte l'abolition du sigle de cours MEPS (Méthodologie de l'activité physique et sportive). »

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), le Conseil de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires accepte les modifications proposées à la banque de cours de sigle KNEP. »

En souhaitant que le tout soit conforme, je vous prie d'agréer, Madame la Doyenne, l'expression de mes sentiments distingués.

Le doyen,



Paul É. Bourque

P. j.

- c. c. Mme Anne Paulin, responsable de l'UARD KÉPL  
M. Horia-Daniel Iancu, directeur, École de kinésiologie et de loisir  
Mme Diane LeBreton, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation  
M. Mathieu Lang, président, UARD EDUC, U de M

**PROJET DE MODIFICATION DE PROGRAMME  
BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PHYSIQUE-BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION  
(MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE)**

**B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)**

Soumis par :

la Faculté des sciences de l'éducation

Unités responsables du programme :  
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.

Le 23 février 2016  
Projet révisé : le 29 mars 2016, 22 avril 2016

## TABLE DES MATIÈRES

1.	CPR-1	ÉNONCÉ DE PROGRAMME (DOCUMENT CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT) .....	1
2.	CPR-2	PROPOSITION DE MOFIDICATION D'UN PROGRAMME.....	18
3.	CPR-4	SOMMAIRE D'UN NOUVEAU COURS .....	22
4.	CPR-5	MODIFICATION D'UN COURS EXISTANT .....	101
5.	CPR-6	ABOLITION D'UN COURS .....	103
6.	CPR-7	MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE .....	135
7.	CPR-10	INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE) .....	140
8.	CPR-11	FEUILLE DE ROUTE .....	147

**CPR-1-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (PROGRAMMES SPÉCIALISÉS, COMBINÉS, ARTICULÉS, DE SPÉCIALISATION, DE MAJEURE ET BIDISCIPLINAIRE)**

**L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME**

**DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT**

**1. Identification du programme**

- |   |   |
|---|---|
| 1.1. Facultés :                             | Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation    |
| 1.2. Unité(s) responsable(s) du programme : | École de kinésiologie et de loisir et Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines |
| 1.3. Titre du programme :                   | Baccalauréat en éducation physique -<br>Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)         |
| 1.4. Diplôme accordé :                      | B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)   |
| 1.5. Date d'entrée en vigueur               | Juillet 2016  |

**2. Description générale du programme reconfiguré**

**Préambule**

Dans le cadre de la reconfiguration des programmes, l'Unité académique de réseau de la discipline de kinésiologie, d'éducation physique et de loisir (UARD KÉPL) et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), de concert avec l'UARD en éducation et la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ), proposent des modifications majeures au programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique). Ce programme de formation initiale à l'enseignement est offert par le Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines (DESRH) de la FSÉ en collaboration avec l'École de kinésiologie et de loisir (ÉKL) de la FSSSC.

Nul aspect de la mission de la FSÉ n'est plus fondamental que celui de former des enseignantes et des enseignants conscients des réalités pédagogiques, historiques et sociolinguistiques du Nouveau-Brunswick, des provinces maritimes et des autres milieux francophones minoritaires canadiens. On cherche à former des pédagogues qui, non seulement, maîtrisent la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, mais qui sont capables d'effectuer une réflexion critique sur leur travail en milieu minoritaire et qui possèdent les capacités de développer ces habiletés chez leurs élèves. Par ailleurs, à travers la formation de la pensée, de l'esprit critique et de la créativité ainsi que par le développement personnel et professionnel, de l'entraide et de la collaboration, le milieu éducatif peut amener les personnes à parfaire leurs connaissances, à véhiculer des valeurs qui transcendent la profession et même à transformer la société. Les premiers responsables de la mise en œuvre des activités scolaires visant l'atteinte de ces objectifs sont les enseignantes et les enseignants du système scolaire.

La société est sérieusement affectée par les effets délétères d'une prévalence élevée et grandissante d'un mode de vie sédentaire. Ce mode de vie est en partie tributaire de la faible proportion d'éducation physique (ÉP) sur l'ensemble du cursus scolaire, et par conséquent, d'un niveau très bas de savoir-faire physique (ou *littératie physique* pour certains). Malheureusement, il appert qu'en général la société sous-estime l'impact négatif que peut avoir cette forme d'analphabétisme, que constitue un faible savoir-faire physique, sur l'attitude envers l'activité physique, le développement global de la personne, la santé, l'économie et d'autres sphères. Donc, en plus de son rôle fondamental d'éducateur en savoir-faire physique, l'enseignante ou l'enseignant d'ÉP doit notamment promouvoir l'importance de ce savoir-faire et, en partenariat avec la communauté scolaire et civile, jouer un rôle d'agente ou d'agent de changement vers l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et sain.

Dans un contexte linguistique comme le nôtre, le rôle de l'enseignante ou l'enseignant d'ÉP englobe le développement d'un rapport à la langue, à l'identité et à une culture comprenant le savoir-faire physique qui favorise un sentiment d'appartenance à la communauté francophone. Le programme de

B.E.P. B. Éd. (majeure en éducation physique) décrit dans le présent document tient compte de cette réalité, mais surtout, il prend en considération :

- a. les lignes directrices relatives à la reconfiguration des programmes de premier cycle, selon les paramètres à la fois de l'Université de Moncton et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick;
- b. les normes d'agrément du Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et en kinésiologie (CCAUEPK);
- c. les recommandations de l'évaluateur externe du B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) (avril 2007);
- d. des programmes d'études d'ÉP scolaire du Nouveau-Brunswick;
- e. les commentaires des chargées et chargés de cours de l'ÉKL et des membres de l'Association des professionnel(le)s de l'éducation physique du Nouveau-Brunswick (APEP);
- f. les données récentes de la recherche en enseignement de l'ÉP.

## 2.1 Modifications majeures apportées au programme

La formation des futurs enseignants et enseignantes d'ÉP, à titre d'agentes et agents de changement vers l'adoption d'un mode de vie actif et sain, les outille de compétences approfondies en matière d'enseignement des habiletés motrices et des déterminants de la condition physique. La reconfiguration du B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) permet d'actualiser et d'améliorer cette formation. Voici en bref les modifications majeures apportées au programme à cette fin.

1. La création de quatre cours de pédagogie de l'ÉP; ces cours de deux crédits chacun, identifiés par le sigle EPED à double vocation pour démontrer le lien entre ÉP et éducation, correspondent à huit crédits de cours de sigle EDUC ou EDDS (didactique de la majeure).
2. La restructuration des cours de fondements de l'activité physique quant aux compétences attendues et à la démarche de leur livraison, par l'abolition des cours MEPS (méthodologie de l'ÉP et du sport) et la création des cours EPAP (ÉP-activité physique); sigle destiné à démontrer le lien entre l'ÉP et le moyen de réalisation des apprentissages moteurs par l'activité physique.
3. L'actualisation de la démarche pédagogique dans le contexte de l'ÉP et l'accentuation de la mise en perspective de la dimension socio affective dans l'intégration des habiletés motrices et des notions relatives aux déterminants de la condition physique; au moyen de la création des cours EPED et EPAP, de la modification de cours KNEP et de l'orchestration d'un arrimage entre les contenus et les séquences de ces cours.
4. L'augmentation du nombre de cours obligatoires de fondements de l'activité physique afin d'améliorer la correspondance de la formation avec le programme d'ÉP scolaire.

Il convient de mentionner que les changements proposés nécessiteront une réorganisation des ressources humaines et matérielles à l'ÉKL. Premièrement, une réaffectation du personnel existant apte à offrir des cours EPED et EPAP sera nécessaire. Même si le nombre de crédits de cours de fondements des activités physiques et sportives passe de 24 (8 cours fois 3 cr. par cours de MEPS, sigle actuel) à 18 (18 cours EPAP, nouveau sigle d'un crédit chacun, dont 12 obligatoires et 6 à option), en raison des compétences attendues pour la diversité de cours EPAP à offrir, il se peut qu'il y ait de nouvelles personnes à embaucher, cependant ce ne sera pas du personnel additionnel à temps plein, mais surtout des chargé.e.s de cours. Quant à l'organisation et aux ressources matérielles, une trame horaire adaptée aux nouveaux cours EPAP de 6<sup>1/2</sup> semaines sera aussi nécessaire, comme une réorganisation de l'utilisation des plateaux d'enseignement/apprentissage du CEPS (surtout les plateaux intérieurs – aspects pratiques/laboratoires). Tous ces changements sont nécessaires afin de maximiser l'espace et le matériel disponible et surtout de rendre la situation d'apprentissage à la formation initiale à l'enseignement authentique à celle dans les écoles avec une trentaine d'élèves sur demi-gymnase. L'U de M est à la remorque de ce que plusieurs écoles ont à leur disponibilité quant au matériel en termes d'être en mesure de différencier et aussi d'exploiter les multimédias, telles que la tablette électronique au service de l'autoévaluation, l'observation des pairs, etc.

## 2.2 Le programme en regard de lignes directrices, normes, recommandations et orientations

### 2.2.1 Lignes directrices de la reconfiguration des programmes

Le programme proposé répond aux paramètres du projet de reconfiguration de l'Université de Moncton et du MEDPE en ce qui concerne les programmes de formation initiale à l'enseignement. Le B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) est un programme combiné de cinq ans qui totalise



168 crédits. Il comprend 153 crédits de formation fondamentale et 15 crédits de formation générale et de cours au choix. Les 153 crédits de la formation fondamentale sont répartis comme suit : a) 75 crédits de la formation disciplinaire, dont 45 crédits de la première discipline scolaire (ÉP), c'est-à-dire 27 crédits de cours de sigle KNEP et 18 crédits de sigle EPAP, 24 crédits de la deuxième discipline scolaire et 6 crédits de disciplines connexes; b) 78 crédits de la formation à l'enseignement, dont 53 crédits de cours de sigle EDUC, 8 crédits de sigle EPED, 6 crédits de cours KNEP qui ont une composante essentielle à l'enseignement, c'est-à-dire celle de l'aspect moteur de l'apprentissage, 2 crédits de sigle EDDS (didactique de la mineure) et 9 crédits de disciplines connexes.

### 2.2.2 Normes d'agrément du CCAUEPK

Afin de satisfaire aux exigences des normes d'agrément du CCAUEPK exposées dans le rapport de l'automne 2011<sup>1</sup>, des modifications au B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) ont été approuvées par l'UARD KÉP (aujourd'hui UARD KÉPL), adoptées par le SAC en mars 2013 et mises en vigueur en septembre 2013. De plus, dans le cadre de la reconfiguration du B. Sc. Kin., plusieurs cours de sigle KNEP communs à ce programme et au B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) ont été transformés. Malgré ces modifications récentes apportées au programme, d'autres s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour offrir une formation en enseignement de l'ÉP qui soit actualisée et de grande qualité. Ces modifications sont majeures, mais respectent les normes du CCAUEPK<sup>2</sup>, ce qui garantit le maintien de l'agrément du programme.

### 2.2.3 Recommandations de l'évaluatrice externe, orientations des programmes d'études d'ÉP scolaire du N.-B. et orientations d'Éducation physique et santé Canada

Selon les recommandations de l'évaluatrice externe du B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) (avril 2007)<sup>3</sup>, il faut restructurer les cours de fondements de l'activité physique (cours EPAP). Plus précisément, il faut réviser les compétences attendues ainsi que la démarche et la séquence de la livraison de ces cours, et ce, en fonction de celles des cours de Pédagogie de l'ÉP (cours EPED) et des cours KNEP. Il importe que l'étudiante ou l'étudiant développe et acquière dès le départ et progressivement tout au long de sa formation les notions propres à sa profession en termes de planification, d'intervention, de pédagogie inclusive et d'évaluation des apprentissages.

La restructuration des cours de fondements de l'activité physique s'appuie sur une assise où certaines habiletés d'intervention à acquérir en pédagogie de l'ÉP sont : l'**observation**; l'**analyse**, par la détection des erreurs ou des forces; et la **prescription** de correctifs pour raffinement ou enrichissement. (Ces habiletés d'intervention seront dorénavant représentées par le sigle OAP). Les cours EPAP permettent de situer les habiletés en OAP dans le contexte d'un des principaux objets d'apprentissage des programmes d'études d'ÉP scolaire, soit l'ensemble des habiletés motrices fondamentales et complémentaires, la toile de fond de l'agir corporel des enfants et adolescents<sup>4</sup>.

Au dire de l'évaluatrice externe, « *Un programme de formation d'éducateurs physiques DOIT non seulement développer les " connaissances abstraites " des futurs enseignants et enseignantes sur les activités du programme scolaire mais également contribuer au développement de leur polyvalence motrice. La qualité de l'éducation physique scolaire en dépend.* »<sup>3, p.9</sup>. Les cours EPAP contribuent en partie au perfectionnement de la polyvalence motrice de l'étudiante ou l'étudiant alors qu'un degré de responsabilité à cet effet lui revient à l'extérieur de ses cours. Il convient de mentionner que les programmes d'études d'ÉP scolaire provincial ne prescrit pas spécifiquement les moyens d'action que l'enseignante ou l'enseignant d'ÉP doit privilégier pour l'apprentissage<sup>4</sup>; cela est relégué à sa formation et à sa créativité. En d'autres mots, elle ou il doit être en mesure de choisir le moyen d'action approprié parmi une gamme d'activités physiques nouvellement arrivées sur la scène, tels le kin-ball, le tchouck-ball, le patinage à roues alignées et bien d'autres, ou parmi les cours EPAP de sa formation selon les apprentissages moteurs visés.

Cela dit, s'il était possible d'attribuer plus de crédits et de temps aux cours EPAP, l'étudiante ou l'étudiant et par ricochet ses futures et futurs élèves bénéficieraient davantage de ces cours. Toutefois, puisque les paramètres de la reconfiguration doivent être respectés, des choix stratégiques s'imposent. Selon l'évaluatrice externe « *[...], un minimum de 20 heures-contact pour un crédit semblerait une option viable. Moins de 20 heures d'enseignement dans une activité physique (parfois très peu connue et très peu maîtrisée par l'étudiant), s'avèrerait insuffisant pour permettre des apprentissages significatifs.* »<sup>3, p.6</sup>. C'est pourquoi les cours EPAP sont d'un crédit et se déroulent sur une période de six semaines et demie pour un total de 22 heures. Donc, il est de mise que les éléments d'apprentissage de ces cours soient acquis, non pas dans une perspective de transmission

des savoirs, mais dans celle d'une construction des savoirs où l'intégration et le transfert des apprentissages sont privilégiés. Dans cet esprit, l'ensemble des cours EPAP doit être vu comme une toile de fond intégrale à la formation initiale à l'enseignement de l'ÉP, et non en tant que finalité de chaque activité physique ou de chaque sport en question.

Par ailleurs, la programmation des cours EPAP sur une période plus courte a une répercussion sur la distribution des habiletés motrices à privilégier. Cette programmation est donc conçue de manière à différencier les habiletés exploitées d'un cours à l'autre afin d'éviter les dédoublements. À titre d'exemple, bien que les activités de basketball et de handball nécessitent toutes deux l'habileté de dribbler, l'apprentissage/enseignement de cette dernière fait partie des objectifs du cours EPAP3102 *Basketball I*, mais pas des objectifs du cours EPAP1104 *Handball olympique I*.

La restructuration des cours EPAP se veut une stratégie d'habiliter davantage l'étudiante ou l'étudiant à cibler les moyens d'action appropriés, tant traditionnels que contemporains (activités physiques de toutes sortes telles le plein air, le canotage et l'escalade, un jeu tel l'ultimate ou autre, des sports structurés et traditionnels tels le basketball, le soccer, le volleyball, la danse et les différentes formes d'exercices, etc.) dans ses éventuelles interventions des divers contextes d'apprentissage des habiletés motrices des élèves. L'enseignante ou l'enseignant en ÉP doit prévoir les tâches d'apprentissage et les progressions de même que les suivis en vue de l'acquisition, de la régulation et de l'évaluation des apprentissages, en l'occurrence, les habiletés psychomotrices et sociomotrices telles que présentées par *Éducation physique et santé Canada* et les programmes d'études d'ÉP du MEDPE<sup>4,5,6,7</sup>.

Afin de permettre une suite logique, une complémentarité et une cohérence dans la construction des savoirs de l'étudiante ou l'étudiant, un arrimage est orchestré entre les cours EPAP, EPED et KNEP. Les cours EPED servent de réinvestissement dans l'apprentissage : 1) de la conception et l'élaboration de situations d'enseignement/apprentissage significatives, contextualisées, complexes et authentiques en ce qui concerne l'ensemble du savoir-faire physique; et 2) de la planification des apprentissages, la planification de l'intervention, la pédagogie inclusive et la planification de l'évaluation, que cette dernière ait une fonction diagnostique, formative ou sommative. Pour ce qui est des cours KNEP, ils mettent en avant-plan les notions théoriques des sciences du mouvement afin de permettre à l'étudiante ou l'étudiant de les intégrer aux savoirs acquis dans les cours EPAP et EPED.

Le savoir-faire physique se rapporte aux trois domaines d'apprentissage, soit cognitif, psychomoteur et affectif, et il comprend les quatre axes suivants : condition physique, habiletés motrices, connaissances du comportement moteur et attitudes<sup>5,6,7</sup>. En principe, l'ensemble de ces axes devrait être intégré à tout programme de formation initiale à l'enseignement de l'ÉP. Le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) proposé ici, par le contenu et l'arrimage de ses cours, assure cette intégration.

## 2.3 Objectifs du programme

*L'éducation physique est une discipline qui vise au développement global et intégral de la personne avec un accent très particulier et spécifique de la dimension physique dans tous les milieux et à toutes les étapes de la vie par la mise en œuvre systématique d'actions corporelles et de connaissances s'y rattachant dans le but de contribuer à son éducation, à son mieux-être et à sa qualité de vie<sup>4</sup> (adapté par Yvan Picard).*

### 2.3.1 Objectifs généraux et spécificités du programme

Afin de remplir sa mission et d'offrir une formation initiale cohérente avec l'acte professionnel de l'enseignement de l'ÉP, la FSÉ en collaboration avec l'ÉKL, la FSSSC et les campus partenaires visent l'atteinte des sept objectifs généraux suivants, sauf le premier et le deuxième, tous les objectifs sont communs aux programmes de formation initiale, tant celui destiné à l'enseignement au primaire que ceux qui se destinent à l'enseignement au secondaire :

1. former des agentes et des agents de changement vers l'adoption d'un mode de vie sain et actif, orientés vers l'acquisition d'un savoir-faire approfondi de l'application et de l'analyse des habiletés motrices et des déterminants de la condition physique;
2. mettre en perspective la dimension socio affective dans l'apprentissage et l'intégration des habiletés motrices, des déterminants de la condition physique, des comportements propres à la santé et des choix de loisirs pour un mode de vie actif et sain;
3. assurer une formation générale de base (savoirs disciplinaires) tout en développant des savoir-faire transdisciplinaires;

4. faire acquérir des savoirs, des savoir-faire, des savoir-agir, des savoir-être et des savoir-devenir ainsi que l'intégration et le transfert de l'ensemble de ces savoirs;
5. développer des attitudes de coopération et de participation susceptibles de contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice et le respect des droits humains des personnes et des peuples par le biais, entre autres, de la connaissance de la réalité locale et mondiale, du contact avec son patrimoine culturel et celui des autres ainsi que la culture contemporaine, de la prise de conscience de l'interdépendance planétaire, de l'appréciation des différences individuelles et culturelles;
6. susciter le désir de poursuivre son éducation tout au long de sa vie en favorisant le développement de la curiosité intellectuelle, la créativité, le désir d'apprendre, le goût de l'excellence, le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux, le goût de l'effort maximal dans le respect de l'harmonie intérieure;
7. participer au développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et éthique tout en respectant les différences individuelles.

En outre, le programme reconfiguré du B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), souscrit aux trois spécificités suivantes :

1. L'ordre d'enseignement du secondaire du Nouveau-Brunswick met l'accent sur l'enseignement en profondeur des matières scolaires. L'enseignante ou l'enseignant du secondaire étant responsable de l'enseignement de quelques matières au programme d'études, il est nécessaire de former des spécialistes dans les principales disciplines du curriculum. Cette nécessité de former des enseignantes et des enseignants ayant une solide formation dans les disciplines scolaires a amené l'UARD en éducation à proposer des modifications dans les cours obligatoires et à option des différentes disciplines d'enseignement. Ces modifications visent à s'assurer que les étudiantes et les étudiants réussissent les cours qui sont les plus aptes à les rendre compétents dans les contenus des programmes d'études. En ce sens, les étudiantes et étudiants inscrits au B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) font une majeure et une mineure dont certains cours sont spécifiquement choisis en fonction des objectifs généraux et spécifiques des programmes d'études prescrits par le MEDPE.  
Selon les conditions d'admission aux programmes d'enseignement au secondaire, la majeure et la mineure doivent être dans un même champ ou dans des disciplines connexes. Ces disciplines sont déterminées en fonction des cours obligatoires, des cours à option offerts et des cours au choix dans les écoles secondaires publiques du Nouveau-Brunswick. Pour les fins de la certification de l'étudiante ou l'étudiant en éducation physique, le MEDPE accepte les mineures (ou concentrations) dans les disciplines suivantes (deuxième discipline scolaire) : anglais, biologie (concentration), développement personnel et social, géographie, français langue seconde (réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion du secteur anglophone), histoire, mathématiques (concentration), sciences de la gestion, sciences sociales.
2. La seconde spécificité est celle de l'enseignement dans un milieu francophone minoritaire. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette donnée cruciale autour de laquelle s'articule d'ailleurs l'une des deux principales missions que se sont données les écoles francophones du Nouveau-Brunswick, à savoir : d'une part, assurer une solide formation générale et favoriser le développement intégral de chaque élève; d'autre part, contribuer à la construction identitaire des élèves en développant le sentiment d'appartenance à la communauté francophone ainsi que l'appréciation de leur langue et de la culture acadienne. Parmi les mesures prises par la FSE pour répondre à cet aspect particulier de la double mission de nos écoles francophones, soulignons le passage du cours autrefois optionnel d'*Éduc. en milieu minoritaire* (EDUC4323) à un cours obligatoire depuis 2008 et l'ajout d'un cours obligatoire intitulé EDUC4583 *Littératie et enseignement* qui vise l'intégration, dans toutes les matières, de pratiques pédagogiques favorisant le développement de compétences solides en littératie. La *Politique d'aménagement linguistique et culturelle* (PALC), votée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en juin 2014, met d'ailleurs l'accent sur le développement d'un rapport positif à la langue comme outil de communication à la fois sous l'angle de la construction identitaire et de la réussite éducative.
3. La troisième spécificité du système éducatif auquel se destine la très grande majorité des étudiantes et étudiants en éducation concerne le choix de notre province d'adopter un système scolaire inclusif, choix d'ailleurs réaffirmé tout récemment dans son *Rapport du processus de révision de l'inclusion scolaire pour les écoles du Nouveau-Brunswick* (Porter

et AuCoin, 2012). Le Nouveau-Brunswick s'est récemment doté d'une définition de l'inclusion scolaire et d'une Politique officielle en ce domaine (Politique 322) réaffirmant entre autres que « *l'inclusion scolaire est à la fois une philosophie et un ensemble de pratiques pédagogiques qui permettent à chaque élève de se sentir valorisé, confiant et en sécurité de sorte qu'il puisse réaliser son plein potentiel* » (p. 1). En bref, l'inclusion scolaire, c'est pour tout le monde! Ainsi, les futurs enseignants et enseignantes formés à la FSÉ sont appelés à enseigner à l'intérieur de classes dites « inclusives », devant ainsi répondre à une très grande variété de besoins éducatifs : élèves avec ou sans difficulté, mais également élèves ayant des handicaps sensoriels, intellectuels ou physiques, élèves doués et talentueux. En fait, les finissantes et finissants du B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) devront avoir recours à une pédagogie différenciée et à une pédagogie favorisant l'intégration pédagogique des élèves en difficulté ou présentant un handicap. Pour répondre à ce besoin du système scolaire, la FSÉ propose l'ajout d'un cours obligatoire en EDUC2303 *Inclusion scolaire* (ce cours est l'amalgame des principaux contenus de trois anciens cours à option en adaptation scolaire), d'importants ajouts au cours obligatoire portant sur les élèves en difficulté, qui devient EDUC3343 *Difficultés et douance* et des modifications au cours également obligatoire EDUC4353 *Pédagogie différenciée*, qui devient EDUC4283 *Pédagogie inclusive 9-12*. À cet égard, le B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) intègre les contenus du cours EDUC4283 *Pédagogie inclusive 9-12* dans ses quatre cours de pédagogie de l'ÉP, de sorte que les étudiantes et les étudiants de ce programme ne suivent pas le cours EDUC4283 *Pédagogie inclusive 9-12*. De plus, le cours KNEP3102 *Éducation physique adaptée* contribue à l'intégration de la pédagogie inclusive à la formation en ÉP.

### 2.3.2 Objectifs spécifiques du programme

Le programme de B.E.P.-B Éd. (majeure en éducation physique) veut permettre à l'étudiante ou l'étudiant, au terme de sa formation, d'être en mesure :

1. d'agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
2. de s'exprimer clairement et correctement en français, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession;
3. de planifier des situations d'enseignement/apprentissage pour les résultats d'apprentissage, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
4. de piloter des situations d'enseignement/apprentissage pour les résultats d'apprentissage, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
5. de porter des jugements sur la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des différents savoirs des élèves pour les résultats d'apprentissage;
6. de planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
7. d'adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des douances, des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
8. d'intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement/apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
9. d'agir, en partenariat avec la communauté scolaire et civile, en tant qu'agente et agent de changement et de promotion vers l'adoption d'un mode de vie sain et actif.

Ceci étant dit, afin d'assurer une formation de qualité et de forte probabilité de succès, la condition d'admission au programme passe de B à C. Au-delà de la formation à l'enseignement, la majeure en éducation physique du programme proposé, tout comme l'ensemble de la profession d'éducateur physique, exige une **formation de base en sciences de l'activité physique**. Entre autres, les étudiantes et les étudiants vont connaître davantage les notions fondamentales de la structure et du fonctionnement du corps humain en relation avec le mouvement et vont acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour évaluer la condition physique, prescrire des activités physiques et planifier des programmes en activité physique auprès de la clientèle scolaire, en plus de faire la promotion de la santé par la pratique d'un mode de vie actif. Tout ce contenu vu dans des cours obligatoires de spécialité comme : anatomie fonctionnelle, physiologie de l'exercice, croissance et développement moteur, apprentissage moteur, biomécanique, évaluation et prescription, etc., demande des connaissances avancées en biologie, chimie, physique et mathématique, qui doivent être acquises en préalable au secondaire. De plus, le B.Sc.Kin, récemment reconfiguré, exige la condition D et les étudiants en

éducation physique qui suivent huit de ces cours obligatoires de sigle KNEP en commun avec les étudiants en kinésiologie doivent y faire face. Présentement, ils rencontrent souvent de vrais défis à cause que les préalables de la condition d'admission B sont insuffisants, ce qui les désavantage grandement. Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que le changement de condition d'admission de B à C sera optimal pour le nouveau B.E.P.-B. Éd. Malgré certains effets de perte en termes de recrutement et la compétition évidente avec les autres institutions postsecondaires de l'Atlantique et du Canada, nous sommes convaincus que la nouvelle condition C d'admission va permettre une formation de qualité et plus solide pour les futurs professionnels en éducation physique qui vont graduer de l'Université de Moncton.

#### **2.4 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants**

Les résultats attendus pour les étudiantes et étudiants à la fin de leur programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) se traduisent par les 12 compétences professionnelles suivantes :

1. Affirmer son rôle d'éducatrice ou d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone.
2. Communiquer clairement en français à l'oral et à l'écrit dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
3. Démontrer une connaissance et une culture générale propres aux disciplines à enseigner ainsi qu'une maîtrise des contenus d'apprentissage décrits par les programmes d'études du MEDPE du N.-B.
4. Faire preuve d'accueil envers l'unicité de chaque élève en appliquant les principes de la différenciation pédagogique et d'une pédagogie de l'inclusion.
5. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves.
6. Concevoir, planifier et animer des situations d'enseignement/apprentissage en fonction des résultats d'apprentissage visés, des approches pédagogiques et des principes didactiques.
7. Évaluer les apprentissages des élèves.
8. Intégrer les technologies de l'apprentissage en fonction des principes didactiques dans le processus d'enseignement/apprentissage.
9. Agir de manière professionnelle, éthique, légale et responsable.
10. Développer et maintenir des relations interpersonnelles positives avec les élèves, les parents et les autres partenaires du milieu scolaire.
11. Faire preuve de pensée critique et créative dans sa pratique professionnelle et face aux enjeux sociétaux et planétaires en éducation.
12. S'engager dans une démarche de développement vie-carrière.

Chaque compétence retenue est définie par des composantes prioritaires qui sont exploitées à travers le programme de formation. De plus, un continuum de développement permet de suivre l'évolution des étudiantes et des étudiants en formation initiale dans le développement de chaque compétence ciblée.

#### **2.5 Stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs**

Le programme de formation initiale à l'enseignement au secondaire est mis en œuvre par l'entremise d'une variété de stratégies d'enseignement reposant essentiellement sur les paradigmes d'apprentissage cognitiviste et socioconstructiviste. Depuis 1997, les programmes de formation offerts par la FSÉ sont véhiculés par une philosophie pédagogique commune conçue par le corps professoral, projet éducatif intitulé la pédagogie actualisante. Cette pédagogie comprend huit volets qui servent en quelque sorte de toile de fond pour la formation visée : unicité et responsabilité, accueil et appartenance, conscientisation et engagement, participation et autonomie, maîtrise de l'apprentissage et dépassement de soi, coopération, intégration et réflexion, inclusion.

Le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) a donc recours à une variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation et d'assurer le développement des 12 compétences professionnelles visées (voir section 2.4) par le programme. Des approches telles la pédagogie par projet, les travaux et tâches d'application réalisés en équipes, la résolution de problèmes, l'apprentissage coopératif, l'étude de cas, les situations d'enseignement/apprentissage intégratrices et authentiques, les situations de microenseignement, l'enseignement par les pairs, la découverte guidée, l'apprentissage expérientiel ainsi que les exposés interactifs sont privilégiées dans les cours de nature théorique. Dans les cours de nature pratique, l'approche tactique, l'approche par atelier ou par station en plus des approches citées ci-dessus prévalent. Ces diverses approches sont évidemment choisies en fonction des objectifs généraux de chaque cours, de la nature des apprentissages qui y sont visés (ex. : savoirs, savoir-faire physique, savoir-faire

intellectuel, savoir-être, savoir-devenir) et des compétences professionnelles spécifiques qu'on cherche à y développer.

Les stages constituent une autre forme d'apprentissage arrimant la théorie à la pratique, et ce, dans un milieu lié à l'apprentissage de l'ÉP et d'une autre matière scolaire que l'étudiante ou l'étudiant choisit. Le programme proposé inclut un premier stage d'exploration de trois semaines dans la deuxième discipline scolaire au printemps de la deuxième année, un deuxième stage didactico-pédagogique de quatre semaines dans la première discipline scolaire au printemps de la troisième année et un troisième stage, l'intégration professionnelle, de quatre mois à l'automne de la cinquième année, également dans la première discipline.

Enfin, un séminaire de synthèse offert lors de la dernière session d'étude vise la synthèse et l'intégration des éléments théoriques et pratiques de la formation reçue, tout en préparant l'insertion professionnelle de ces futurs enseignants et enseignantes du secondaire (ex. : examen oral et préparation d'un portfolio professionnel qui inclue une composante en recherche et une composante culturelle).

### 3. La formation fondamentale

#### 3.1 Limite de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre

En raison de la nature professionnelle du programme ciblé, des paramètres exigés par la direction de la certification du MEDPE, du contexte particulier du système scolaire néo-brunswickois (inclusion scolaire totale) et des particularités associées à l'enseignement dans un milieu minoritaire francophone, la formation fondamentale occupe une très grande place dans le présent programme. Sur ses 168 crédits au total, 153 crédits sont destinés à servir la formation fondamentale.

En ce qui concerne le nombre total de crédits du programme (168 crédits), quelques précisions s'imposent. Selon les paramètres établis pour la reconfiguration des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton, les programmes de formation de cinq ans ne devaient pas dépasser 150 crédits au total. Or, selon l'article 10 (certification des maîtres) de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick, tout programme de formation des maîtres offert de manière concomitante à la formation disciplinaire et d'une durée de cinq ans doit être composé d'un minimum de 168 crédits. Des discussions entre l'Université et le MEDPE ont eu lieu pendant une période de deux ans (2008-2010) pour étudier la possibilité de modifier les paramètres de l'article 10 de la *Loi sur l'éducation*. Étant donné l'ampleur d'un tel changement et ses répercussions possibles sur l'ensemble des universités offrant des programmes de formation initiale, il a été décidé de maintenir le *statu quo* quant à cet article de la Loi.

Les 153 crédits de la formation fondamentale du programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) sont répartis comme suit :

- a) **75 crédits de la formation dans les disciplines scolaires** – 45 crédits de la première discipline scolaire (27 crédits de sigle KNEP et 18 crédits de sigle EPAP), 24 crédits de la deuxième discipline scolaire et 6 crédits de disciplines connexes.
- b) **78 crédits de la formation à l'enseignement** – 53 crédits de cours de sigle EDUC, 8 crédits de sigle EPED, 6 crédits de cours KNEP, 2 crédits de sigle EDDS (didactique de la mineure) et 9 crédits de disciplines connexes.

L'UARD KÉPL propose la création de cours désignés par de nouveaux sigles, soit EPED et EPAP, et les chiffres qui y sont associés respectent la formule qui suit. Le premier chiffre indique l'année de la formation ciblée par le cours; le deuxième chiffre représente soit un cours obligatoire (chiffre 1), soit un cours à option (chiffre 2); les deux derniers chiffres présentent un ordre croissant dans l'offre du type de cours/formation. Par exemple, le cours EPED3102 *Didactique de l'ÉP* est offert en troisième année (3), est obligatoire (1) et est le deuxième cours obligatoire de pédagogie de l'ÉP suivi après EPED3101 *Planif. et évaluation en ÉP*. De même, le cours EPAP1103 *Danse I* est offert en première année (1), est obligatoire (1) et est le troisième cours obligatoire de fondements de l'activité physique suivi à l'hiver après EPAP1101 *Athlétisme I* et EPAP1102 *Gymnastique I*.

Par ailleurs, le profil des compétences liées à la profession de l'enseignement de l'ÉP oblige l'étudiante ou l'étudiant à suivre les cours selon une séquence prescrite, à défaut de quoi elle ou il risque de compromettre la durée normale de cinq ans de sa formation. En effet, chaque compétence se décline en un continuum qui se déploie d'une manière transversale à travers les cours de la formation fondamentale selon les années du cursus.

- Première année

La première année est principalement axée sur les notions scientifiques générales propres à l'ÉP (compétence 3). Dans le cadre du cours KNEP1101 *Introduction à la kinésiologie*, l'étudiante ou l'étudiant est initié aux fondements du mouvement. De plus, par l'entremise de ce cours et du cours KNEP1102 *Vie active et santé*, elle ou il commence des expériences exploratoires (10 h) dans différents milieux d'intervention en santé et condition physique, et qui ont des liens avec des résultats d'apprentissage et des contenus de la thématique *Effort physique* du programme d'études d'ÉP et santé scolaire. En ce qui concerne la formation à l'enseignement, le cours de psychopédagogie (EDUC1113 *Psychopédagogie de l'enfant* ou EDUC1123 *Psychopédagogie des ados*) traite des implications pédagogiques du développement de l'enfant. De plus, le cours EDUC1011 *Pensée critique au secondaire* porte une attention particulière à la pensée critique (compétence 11), non seulement parce que cette compétence est nécessaire pour l'étudiante ou l'étudiant en éducation et en ÉP, mais parce qu'elle est fondamentale à l'acte d'enseigner. Ce cours est aussi l'occasion d'amorcer une réflexion liée à la recherche en éducation ou en ÉP.

Pour ce qui est des cours EPAP, ils permettent à l'étudiante ou l'étudiant d'être en mesure d'acquérir des connaissances et des habiletés en OAP relativement aux habiletés motrices de base et complémentaires. Les cours EPAP1101 *Athlétisme I*, EPAP1102 *Gymnastique I* et EPAP1103 *Danse I* mettent en valeur les habiletés psychomotrices alors que le cours EPAP1104 *Handball olympique I* nécessite le recours aux habiletés sociomotrices. De plus, ces cours traitent de notions d'animation et d'enseignement afin de commencer à préparer l'étudiante ou l'étudiant pour les cours de pédagogie de l'ÉP suivis en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années.

- Deuxième année

En deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant approfondit ses savoirs scientifiques propres à l'ÉP par le biais des cours KNEP2101 *Anatomie fonctionnelle*, KNEP2102 *Physiologie de l'exercice*, KNEP2113 *Croissance et dev't moteur* et KNEP2114 *Apprentissage moteur*, et continue ses expériences exploratoires (10 h) dans différents milieux d'intervention en santé et condition physique. En outre, les cours KNEP2113 *Croissance et dev't moteur* et KNEP2114 *Apprentissage moteur*, avec des objectifs relatifs à la dimension socio affective d'une part et à la dimension cognitive d'autre part, ajoutent un complément au cours EDUC1123 *Psychopédagogie des ados*. Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant acquiert des connaissances en enseignement/apprentissage et inclusion scolaire par le biais des cours KNEP2114 *Apprentissage moteur*, EDUC2103 *Apprentissage et enseignement* et EDUC2303 *Inclusion scolaire* (compétence 4). Ces cours contribuent à la formation au plan de l'intervention en ce qui a trait aux domaines cognitif et affectif, que ce soit dans la première discipline scolaire ou la deuxième. De leur côté, les cours EPAP2101 *Soccer I*, EPAP2102 *Volleyball I*, EPAP2103 *Lutte olympique I* ou EPAP2205 *Judo I* et EPAP2104 *Badminton I* sont au programme pour leurs fondements spécifiques aux types d'activités physiques individuelles avec filet ou corps à corps et collectives avec filet. Ces cours exigent le recours à des habiletés en OAP et incluent des aspects d'animation et d'enseignement par le truchement de situations de microenseignement.

Les cours de la formation en enseignement permettent le travail de deux autres compétences. Les cours EDUC2222 *Communication interpersonnelle* et EDUC2242 *Animation de groupe* (compétence 10) préparent l'étudiante ou l'étudiant à être plus conscient de sa manière d'être et d'entrer en relation avec les autres et avec soi. Pour sa part, le cours EDUC2103 *Apprentissage et enseignement* aborde les différentes théories de l'apprentissage à travers les courants pédagogiques. Il se veut aussi une initiation aux principales approches pédagogiques qui font en partie l'objet du cours KNEP2114 *Apprentissage moteur* et qui sont reprises en troisième et en quatrième année dans les cours de pédagogie de l'ÉP. Enfin, en lien avec le cours de psychopédagogie suivi en première année, le cours EDUC2303 *Inclusion scolaire* (compétence 4) permet à l'étudiante ou l'étudiant de comprendre les principes de base des pratiques pédagogiques favorisant l'intégration des élèves présentant une très grande variété de besoins éducatifs.

À la fin de sa deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant vit une expérience pratique de trois semaines (EDUC2851 *Stage d'exploration*) dans sa deuxième discipline dans un établissement scolaire. Sous la tutelle d'une enseignante ou d'un enseignant de classe ordinaire, elle ou fait de l'observation, participe et s'implique dans l'animation d'activités pédagogiques individuelles et de groupe. Aussi, le continuum de recherche (compétence 11) se poursuit pendant le stage. En effet, lors d'une rencontre de préparation, l'étudiante ou l'étudiant est initié à l'une des premières étapes de la recherche, à savoir, l'identification d'une problématique.

- Troisième année

En troisième année, les principaux éléments de l'acte d'enseigner viennent s'ancrer aux apprentissages amorcés pendant les deux premières années. Les apprentissages relatifs aux différents concepts de la démarche enseignement/apprentissage prennent de l'ampleur par l'entremise des deux premiers cours de pédagogie de l'ÉP, soit EPED3101 *Planif. et évaluation en ÉP* à l'automne et EPED3102 *Didactique de l'ÉP* à l'hiver. Le premier de ces deux cours vise le développement de compétences (compétences 6 et 7) essentielles à la conception, la planification et l'évaluation de situations d'enseignement/apprentissage alors que le second porte entre autres sur les démarches d'évaluation instrumentée du domaine d'apprentissage cognitif. Ces deux cours permettent aussi d'aborder l'utilisation de ressources pédagogiques, notamment celles qui proviennent des technologies (compétence 8). De plus, dans les cours de didactique des première et deuxième disciplines scolaires, l'étudiante ou l'étudiant réinvestit ses apprentissages faits dans les cours EDUC2103 *Apprentissage et enseignement*, KNEP2114 *Apprentissage moteur* et EPED3101 *Planif. et évaluation en ÉP*. Le cours EDUC3113 *Gestion de l'éducation* (compétence 9) apporte la dimension des aspects légaux et déontologiques. Pour sa part, le cours EDUC3333 *Motivation & gestion de classe* (compétence 5) vient soutenir l'enseignement par le biais de l'acquisition de compétences à encadrer les comportements des élèves, soit par le recours à des stratégies qui favorisent l'émergence de comportements adéquats, soit par le recours à des stratégies qui permettent aux élèves de délaisser des comportements indésirables qui peuvent affecter d'une part leur apprentissage et d'autre part, le climat de classe. Par ailleurs, le continuum de la compétence 4 se poursuit grâce au cours EDUC3343 *Difficultés et douance*. L'étudiante ou l'étudiant peut y étudier les différentes difficultés que rencontrent les élèves ainsi que les interventions à privilégier selon le cas. De la même manière, elle ou il est initié à la douance et à ses principales manifestations ainsi qu'aux interventions à privilégier.

Afin de compléter la cohorte des cours EPAP obligatoires, portant le total à 12, l'étudiante ou l'étudiant suit les cours EPAP3101 *Plein air vert I*, EPAP3102 *Basketball I*, EPED3103 *Athlétisme II* et EPED3104 *Gymnastique II*. Les disciplines d'athlétisme et de gymnastique, en raison du type d'activité centrale à l'ensemble des habiletés motrices fondamentales et l'envergure relative au nombre d'épreuves, font l'objet de deux cours obligatoires, soit EPAP I et EPAP II. Tous les autres cours EPAP obligatoires ont un deuxième cours, cependant, ils sont à titre d'option. Il convient de noter ici que pour choisir un cours option EPAP II, il faut avoir suivi le cours EPAP I. Outre les cours EPAP *Athlétisme II* et *Gymnastique II*, tous les cours EPAP II sont une continuité du cours EPAP I en ce qui concerne l'apprentissage/enseignement des habiletés psychomotrices ou sociomotrices à apprendre et perfectionner.

Quant à l'acquisition de savoirs scientifiques propres à l'ÉP, elle se poursuit par le truchement du cours KNEP2105 *Biomécanique en AP* et KNEP3112 *Éducation physique adaptée*.

Au terme de sa troisième année, l'étudiante ou l'étudiant suit le cours EDUC3982 *Stage didactico-pédagogique* dans la discipline d'ÉP. Pendant quatre semaines, en prenant partiellement en charge l'enseignement, elle ou il démontre ses habiletés à planifier et animer des leçons, à évaluer son enseignement et à appliquer les différents savoirs acquis jusque-là.

- Quatrième année

En quatrième année, l'étudiante ou l'étudiant suit les deux derniers cours destinés à sa formation en savoirs scientifiques propres à l'ÉP, soit KNEP4103 *Psychologie en AP* et KNEP3101 *Éval. et prescription en AP*. Il faut souligner que le cours KNEP3101 *Éval. et prescription en AP* est en étroite relation avec les résultats d'apprentissage attendus du programme d'études d'ÉP scolaire. Enfin, il offre à l'étudiante ou l'étudiant l'occasion de vivre des expériences exploratoires selon un choix maintenant plus éclairé par rapport à sa formation. La démarche pédagogique est accentuée par les deux nouveaux cours de pédagogie de l'ÉP. À l'automne, le cours EPED4101 *Pédago des hab. psychomotrices* reprend le travail débuté dans le cours EPED3102 *Didactique de l'ÉP*. Ceci continue la séquence didactique-stage-didactique. L'étudiante ou l'étudiant a également l'occasion de poursuivre le continuum de recherche en étant initiés à l'analyse des données recueillies pendant le stage didactico-pédagogique. Le cours EPED4102 *Pédago des hab. sociomotrices* suivi à l'hiver complète la séquence des cours de pédagogie qui contribuent à préparer l'étudiante ou l'étudiant à son stage d'intégration professionnelle de quatre mois prévu en cinquième année. Le concept de la pédagogie inclusive (compétence 4) est intégré de façon explicite aux trois phases de la démarche pédagogique exploitée dans les quatre cours de pédagogie de l'ÉP, ce qui permet à l'étudiante ou l'étudiant de perfectionner ses connaissances en planification de situation d'enseignement/ apprentissage d'une manière flexible de sorte à pouvoir tenir compte des différences entre les élèves. Par ailleurs, ayant effectué leur deuxième stage, l'étudiante ou



l'étudiant est davantage en mesure de réfléchir à la situation particulière du contexte du milieu minoritaire francophone (compétence 1) par le biais du cours EDUC4323 *Éducation en milieu minoritaire*.

Par ailleurs, l'étudiante ou l'étudiant a l'occasion de donner une couleur personnelle à son parcours en choisissant des cours à option dans la liste des cours en éducation (EDDP/EDDS/EDUC) et dans celles des cours EPAP. À ce point de la formation, les attentes des cours EPAP en ce qui concerne l'OAP et le concept de l'objectivation sont plus élevées en raison de la formation préalablement acquise.

- **Cinquième année**

La cinquième année se veut l'aboutissement de la formation. À l'automne, le *Stage d'intégration* (EDUC5859) fournit à l'étudiante ou l'étudiant l'occasion de prendre complètement en charge la classe/gymnase. Au cours de cette session, lors de rencontres mensuelles d'intégration qui se tiennent en dehors de la salle de classe/gymnase, elle ou il analyse ses pratiques pédagogiques et son agir professionnel. Ce stage d'intégration professionnelle permet une évaluation ultime des 12 compétences professionnelles. À son retour à l'hiver, l'étudiante ou l'étudiant revient sur son stage et l'ensemble de sa formation dans le cadre du cours EDUC5933 *Séminaire de synthèse*. Elle ou il a alors l'occasion de réfléchir à ses apprentissages, à son cheminement professionnel (compétence 12) ainsi qu'à une problématique dans le cadre d'un travail d'envergure qui inclut entre autres la composante recherche. De plus, elle ou il reçoit une formation portant sur des dimensions essentielles à l'insertion et à son cheminement professionnels par l'entremise du cours EDUC5983 *La personne de l'enseignant.e* (compétences 10 et 12). L'étudiante ou l'étudiant peut également personnaliser son programme ou approfondir une dimension professionnelle dans le cadre de son deuxième cours à option.

Enfin, le baccalauréat se termine avec le cours EDUC5903 *Fondements de l'éducation* où l'étudiante ou l'étudiant porte un regard sur les principales finalités de l'éducation, notamment l'éducation à la citoyenneté, la pensée critique et la créativité (compétence 11). Elle ou il doit aussi analyser les récentes initiatives en éducation en lien avec les diverses idéologies sur lesquelles elles s'appuient. Quant aux cours EPAP, l'étudiante ou l'étudiant en choisit un dernier parmi la liste des options.

### 3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale

La place importante occupée par les cours de la formation disciplinaire et ceux de la formation à l'enseignement, tant du point de vue des cours obligatoires que des cours optionnels, fait en sorte que le nombre de crédits accordés aux disciplines connexes dans le programme proposé est limité. Toutefois, certains contenus d'apprentissage en provenance des disciplines connexes font partie de la formation à l'enseignement, par exemple, en philosophie de l'éducation (EDUC5903 *Fondements de l'éducation*) et en sociologie de l'éducation (EDUC4323 *Éduc. en milieu minoritaire*). Quoiqu'il en soit, les cours du programme reconfiguré répondant spécifiquement à l'apport des disciplines connexes à la formation fondamentale sont les suivants :

- a) Un cours de français (FRAN2501 ou FRAN3010), en plus des deux cours ciblés dans la formation générale, en raison de l'importance du rôle de la langue maternelle comme véhicule privilégié de l'apprentissage dans un système scolaire francophone minoritaire;
- b) Un cours dans le domaine des sciences sociales dont les contenus sont associés de près à l'éducation, soit le cours PHIL2235 *Éthique* ou le cours SOCI2480 *Sociologie de l'éducation*. Il est important qu'un cours en sociologie ou en philosophie ayant des liens et des incidences sur le milieu de l'éducation et sur l'exercice de la profession enseignante fasse partie du cursus proposé.
- c) Un cours dans le domaine des statistiques (STAT2653 *Statistique descriptive*) s'avère également essentiel pour plusieurs raisons. D'abord les statistiques sont nécessaires pour comprendre et interpréter les recherches scientifiques dans le domaine des sciences de l'éducation. Également, le domaine des statistiques donne beaucoup d'outils aux enseignantes et enseignants pour traiter les résultats lors des évaluations des élèves.
- d) Deux cours de la Faculté des sciences : BIOL1143 *Anat. physiol. humaines I* et BIOL1243 *Anat. physiol. humaines II*. En plus des sessions en classe, ces cours offrent des sessions de laboratoire. Comme leur titre l'indique, ces cours traitent de notions d'anatomie et de physiologie humaines; composantes essentielles à une formation en enseignement de l'ÉP.

### 3.3 Liste des cours obligatoires et des cours optionnels de la formation fondamentale - volet disciplinaire et volet enseignement

**Tableau 1A : Cours de la formation fondamentale – volet disciplinaire**

<b>Première discipline scolaire (éducation physique) - cours obligatoires KNEP</b>			
<u>Sigle</u>	<u>Titre</u>	<u>Crédits</u>	<u>Total</u>
KNEP1101	Introduction à la kinésiologie	3(3-0)	<b>24 cr.</b>
KNEP1102	Vie active et santé	3(3-0)	
KNEP2101	Anatomie fonctionnelle	3(3-1)	
KNEP2102	Physiologie de l'exercice	3(3-1)	
KNEP2114	Apprentissage moteur	3(3-1)	
KNEP2105	Biomécanique en AP	3(3-1)	
KNEP3101	Éval. et prescription en AP	3(3-0)	
KNEP4103	Psychologie en AP	3(3-1)	
<i>Total</i>		24	
<b>Première discipline scolaire (éducation physique) - cours obligatoires EPAP</b>			
EPAP1101	Athlétisme I	1(1-1)	<b>12 cr.</b>
EPAP1102	Gymnastique I	1(1-1)	
EPAP1103	Danse I	1(1-1)	
EPAP1104	Handball olympique I	1(1-1)	
EPAP2101	Soccer I	1(1-1)	
EPAP2102	Volleyball I	1(1-1)	
EPAP2103	Lutte olympique I ou	1(1-1)	
EPAP2205	Judo I		
EPAP2104	Badminton I	1(1-1)	
EPAP3101	Plein air vert I	1(1-1)	
EPAP3102	Basketball I	1(1-1)	
EPAP3103	Athlétisme II	1(1-1)	
EPAP3104	Gymnastique II	1(1-1)	
<i>Total</i>		12	
<b>Première discipline scolaire (éducation physique) - cours obligatoires connexes</b>			
BIOL1143	Anat. physiol. humaines I	3(3-1)	<b>6 cr.</b>
BIOL1243	Anat. Physiol.humaines II	3(3-1)	
<i>Total</i>		6	
<b>Total des crédits de cours obligatoires</b>			<b>42 cr.</b>
<b>Première discipline scolaire (éducation physique) - cours à option KNEP</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :			
KNEP3103	Prévent. et soin de blessures	3(3-0)	<b>3 cr.</b>
KNEP3202	Entraînement sportif I	3(3-0)	
KNEP3203	Mesure et évaluation en AP	3(3-0)	
KNEP3204	Vieillessement en AP	3(3-0)	
KNEP3205	Programmation et service en AP	3(3-0)	
KNEP3206	Intervention en AP	3(3-0)	
KNEP3207	Introduction à l'ergonomie	3(3-0)	
KNEP/GLST3463	Gestion sportive et récréative	3(3-0)	
KNEP/NUAL4101	Nutrition et activité physique	3(3-0)	
KNEP4102	Sociologie en AP	3(3-0)	
KNEP4202	Entraînement sportif II	3(3-0)	
<i>Total</i>		3	
<b>Première discipline scolaire (éducation physique) - cours à option EPAP</b>			
Choisir 6 crédits parmi les cours suivants :			
EPAP2205	Judo I	1(1-1)	
EPAP4201	Danse II	1(1-1)	
EPAP4202	Soccer II	1(1-1)	
EPAP4203	Volleyball II	1(1-1)	
EPAP4204	Basketball II	1(1-1)	

EPAP4205	Plein air blanc I	1(1-1)	<b>6 cr.</b>
EPAP4206	Ultimate	1(1-1)	
EPAP4207	Tennis	1(1-1)	
EPAP4208	Badminton II	1(1-1)	
EPAP4209	Natation	1(1-1)	
EPAP4210	Escalade	1(1-1)	
EPAP4211	Lutte olympique II	1(1-1)	
EPAP4212	Plein air vert II	1(1-1)	
EPAP4213	Plein air blanc II	1(1-1)	
EPAP4214	Rugby	1(1-1)	
EPAP4215	Judo II	1(1-1)	
EPAP4216	Handball olympique II	1(1-1)	
EPAP4217	Baseball	1(1-1)	
EPAP4218	Gymnastique rythmique sportive	1(1-1)	
EPAP4219	Football Drapeau	1(1-1)	
EPAP4220	Hockey sur gazon	1(1-1)	
<i>Total</i>		6	
<b>Total des crédits de cours à option</b>			<b>9 cr.</b>
<i>Total des crédits de la première discipline scolaire</i>			<i>51 cr.</i>
<b>Deuxième discipline scolaire - selon la mineure<sup>(1)</sup></b>		24	<b>24 cr.</b>
<i>Total des crédits de la deuxième discipline scolaire</i>			<i>24 cr.</i>
<b>Total des crédits de la formation disciplinaire</b>			<b>75 cr.</b>

**Tableau 1B : Cours de la formation fondamentale - volet enseignement**

<i>Cours obligatoires de la formation fondamentale – volet enseignement</i>				
Sigle	Titre	Crédits	Heures en classe	Total
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2	2-1	
EDUC1101	Pensée critique au secondaire	1	1-0	
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant ou	3	3-0	
EDUC1123	Psychopédagogie des ados			
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3	3-0	
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2	2-1	
EDUC2242	Animation de groupe	2	2-1	
EDUC2303	Inclusion scolaire	3	3-0	
EDUC2851	Stage d'exploration	1		
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3	3-0	
EDUC3333	Motivation & gestion de classe	3	3-0	
EDUC3343	Difficultés et douance	3	3-0	
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2		
EDUC4323	Éducation en milieu minoritaire	3	3-0	
EDUC4583	Littératie et enseignement	3	3-0	
EDUC5859	Stage d'intégration	9		
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3	3-0	
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3	3-0	
EDUC5983	Personne de l'enseignant.e	3	3-0	
EPED3101	Planif. et évaluation en ÉP	2	2-1	
EPED3102	Didactique de l'éd. phys.	2	2-1	
EPED4101	Pédago des hab. psychomotrices	2	2-1	
EPED4102	Pédago des hab. sociomotrices	2	2-1	
KNEP2113	Croissance et dév't moteur	3	3-0	
KNEP3112	Éducation physique adaptée	3	3-1	
<b>Total des crédits de cours obligatoires</b>				<b>66 cr.</b>

<b>Cours à option de la formation fondamentale – volet enseignement</b>				
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :				
EDDP4182	Éducation et environnement	2		<b>3 cr.</b>
EDDP4901	Thème choisi en didactique	1		
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1		
EDUC3010 <sup>(2)</sup>	Enseigner pour apprendre	3		
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3		
EDUC3033	Éducation interculturelle	3		
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3		
EDUC3301	Gestion du stress	1		
EDUC3323	Analyse du comportement	3		
EDUC4000	Lectures dirigées I	3		
EDUC4033	Approche orientante	3		
EDUC4101	Intervention non violente	1		
EDUC4110	Séminaire thématique	3		
EDUC4120	Théorie du choix	3		
EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3		
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3		
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3		
EDUC4923	Francisation	3		
EDUC5353	Recherche en éducation	3		
<b>Total des crédits de cours à option</b>				<b>3 cr.</b>
<b>Cours obligatoires de la formation fondamentale – volet enseignement : discipline connexe</b>				
STAT2653	Statistique descriptive	3	3-0	
<b>Cours à option de la formation fondamentale – volet enseignement : discipline connexe</b>				
FRAN2501	Technique d'analyse de texte ou	3	3-0	
FRAN3010	Enseigner pour apprendre			
PHIL2235	Éthique ou	3	3-0	
SOCI2480	Sociologie de l'éducation			
<b>Total des crédits de la discipline connexe (volet enseignement)</b>				<b>9 cr.</b>
<b>Total des crédits de formation fondamentale – volet enseignement</b>				<b>78 cr.</b>

<sup>(1)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi l'une des disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie, français langue seconde\*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion

<sup>(2)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

#### 4. La formation générale

Le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) permet de satisfaire à l'ensemble des objectifs de la formation générale, soit par le biais des cours de la formation fondamentale – volet disciplinaire, par les cours de la formation fondamentale – volet enseignement ou par les cours de la formation générale.

##### 4.1 OFG – Initiation au travail intellectuel universitaire

L'étudiante ou l'étudiant est initié au travail universitaire dans le cadre du cours SANT1003 *Initiation aux études : santé*. Celui-ci offre les fondements en matière de techniques d'apprentissage, de préparation de projet et de recherche bibliographique afin d'inculquer les bonnes habitudes de travail qui mènent au succès académique. Le cours sert également à familiariser les étudiantes et les étudiants, dès leur arrivée, au système de santé et aux diverses disciplines qui y œuvrent pour favoriser le respect des autres professions et le développement d'affinités pour le travail en équipe multidisciplinaire.

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

#### 4.2 OFG – Ouverture à l'autre et/ou internationalisation

Le cours obligatoire EDUC4323 *Éducation en milieu minoritaire* aborde divers aspects du bilinguisme, dont l'étude du développement bilingue et du rôle de la famille, du milieu social et de l'école dans le développement d'une langue minoritaire.

#### 4.3 OFG – Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne

Le cours EDUC3113 *Gestion de l'éducation* en abordant des thèmes tels que les fondements du code d'éthique professionnel ainsi que les droits et responsabilités associés à la profession de l'enseignement permet à l'étudiante ou l'étudiant de satisfaire à cet objectif.

#### 4.4 OFG – Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité

L'étudiante ou l'étudiant peut atteindre cet objectif par l'entremise d'un des cours à option suivants : PHIL2235 *Éthique* et SOCI2480 *Sociologie de l'éducation*. Par ailleurs, il est à noter que l'éducation physique, qui a pour objet l'étude et l'apprentissage entre autres des mouvements humains, est basée sur des composantes à la fois biologiques et sociologiques et qu'elle ne peut réaliser ses buts et ses objectifs sans adopter une approche interdisciplinaire.

#### 4.5 OFG – Connaissances dans le domaine des mathématiques et/ou des sciences

Les cours obligatoires des disciplines connexes : BIOL1143 *Anat. physiol. humaines I*, BIOL1243 *Anat. physiol. humaines II* et STAT 2653 *Statistique descriptive* permettent de répondre à cet objectif. Aux fins administratives, on attache l'atteinte de cet objectif au cours STAT 2653 *Statistique descriptive*.

#### 4.6 OFG – Sensibilité aux arts et aux lettres

Le portfolio culturel et linguistique permet de satisfaire à cet objectif. À cet égard, la première des douze compétences professionnelles en enseignement est celle « *d'affirmer son rôle d'éducatrice et d'éducateur dans le développement de la culture et de la communauté acadienne et francophone* ». Les enseignantes et les enseignants francophones du Nouveau-Brunswick doivent aussi permettre à l'élève de « *savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et contribuer à son essor* » (MÉNAB, 2009, p. 9). Ainsi, pendant leur formation, les étudiantes et les étudiants en éducation devront construire leur portfolio culturel et linguistique. Il s'agit d'un document qui leur permettra de faire une auto-évaluation des efforts et du sérieux qu'elles et ils mettent à accueillir l'art, quel que soit le paradigme artistique, pour tenter d'en décoder le sens.

Le portfolio culturel et linguistique contribuera à leur propre éducation artistique et esthétique dans un contexte de formation à la profession enseignante. Il comprendra des informations reliées aux divers domaines artistiques, dont la danse, la musique, les arts dramatiques, les arts visuels, les arts médiatiques, la poésie, le cinéma et autres formes d'art qu'on retrouve en milieu francophone au Nouveau-Brunswick.

Essentiellement, les étudiantes et les étudiants devront participer, chaque semestre, à des activités culturelles en français. Certes, le portfolio culturel et linguistique encadrera leur réflexion, mais leur parcours sera sanctionné chaque année par un cours obligatoire et un suivi sera assuré par un professeur. Les cours suivants encadreront ce parcours : en première année, EDUC1011 *Pensée critique au secondaire*; deuxième et troisième année, EDUC2851 *Stage d'exploration* et EDUC3982 *Stage didactico-pédagogique*; quatrième année, EDUC4323 *Éducation en milieu minoritaire*; et en cinquième année, EDUC5859 *Stage d'intégration* et EDUC5933 *Séminaire de synthèse*.

#### 4.7 OFG – Capacité de penser logiquement et de manière critique

Le cours obligatoire de la formation fondamentale EDUC5903 *Fondements de l'éducation* permet de répondre à cet objectif.

#### 4.8 OFG – Capacité de s'exprimer en français

L'atteinte de cet OFG est assurée par l'entremise des cours FRAN1500 *Communication orale* et FRAN1600 *Communication écrite*.

#### 4.9 OFG – Capacité de s'exprimer en anglais

Le cours ANGL1022 *Language, writing and reading* permet de répondre à cet objectif.

Il est à noter que la nature interdisciplinaire du programme fait en sorte que plusieurs autres cours de la formation fondamentale peuvent également répondre, tout au moins en partie, aux différents OFG de la formation générale. Par conséquent, la liste des cours énumérés dans le Tableau 2 n'a pas la prétention d'être exhaustive.

**Tableau 2 : Cours permettant d'atteindre les objectifs de la formation générale dans le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)**

	Objectif de formation générale	Cours permettant l'atteinte de l'OFG	Cr.	Cours au choix*
OFG 1	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé Cours obligatoire de la formation générale	3	
OFG 2	Ouverture à l'autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éducation en milieu minoritaire Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet enseignement)	3	
OFG 3	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet enseignement)	3	
OFG 4	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOC12480 Sociologie de l'éducation Cours à option de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
OFG 5	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive Cours obligatoire de la formation connexe à la formation fondamentale	3	
OFG 6	Sensibilité aux arts et lettres	Portfolio culturel et linguistique EDUC5933 Séminaire de synthèse Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet enseignement)	3	
OFG 7	Capacité de penser logiquement et de manière critique	EDUC5903 Fondements de l'éducation Cours obligatoire de la formation fondamentale (volet enseignement)	3	
OFG 8	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite Cours obligatoires de la formation générale	3 3	
OFG 9	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading Cours obligatoire de la formation générale (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	3	

\* Le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) permet à l'étudiante ou l'étudiant de suivre 3 crédits de cours au choix puisque 12 des 15 crédits alloués à cette formation sont couverts par des cours de la formation fondamentale.

## Références :

- <sup>1</sup>Prince, F. et Boucher, J. (novembre 2011). *Évaluation du comité visiteur du CCAUEPK. B.E.P.-B. Ed. (majeure en éducation physique)*. Université de Moncton.
- <sup>2</sup>Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et en kinésiologie. *Procédures d'éducation physique*. Repéré à <http://www.ccupeka.ca/fr/index.php/component/content/article/15-etablissements-and-procedures/13-procedures-d-education-physique> .
- <sup>3</sup>Boudreau, P. (avril 2007). *Rapport d'évaluation du programme de B.E.P.-B. Ed. (majeure en éducation physique)*. Université de Moncton.
- <sup>4</sup>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. (2010, 2009, 2006). *Programmes d'études d'éducation physique, Maternelle - 12, secteur francophone*. Repéré à <http://www.gnb.ca/0000/francophone-f.asp>
- <sup>5</sup>Higgs, C., Balyi, I., Way, R., Cardinal, C., Norris, S., et Bluehardt, M. (2010). *Développer le savoir-faire physique. Guide pour les parents d'enfants de 0-12 ans*. Complément au document de référence *Au Canada, le sport pour la vie*. Centres canadiens multisports. Repéré à <http://canadiansportforlife.ca/sites/default/files/flipbooks/DLS/DevelopperleS.html>
- <sup>6</sup>Éducation physique et santé Canada. (2011). *Habilités motrices fondamentales : établir les assises du savoir-faire physique*. EPS Canada.
- <sup>7</sup>Éducation physique et santé Canada. *Quel est le lien entre l'éducation physique et le savoir-faire physique?* Repéré à [http://www.eps-canada.ca/sites/default/files/Physical\\_Literacy\\_broch\\_FRE.pdf](http://www.eps-canada.ca/sites/default/files/Physical_Literacy_broch_FRE.pdf)

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

**Faculté/École :** Faculté des sciences de l'éducation  
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Décembre 2014

**Département :** Département d'enseignement au secondaire et des ressources-humaines  
École de kinésiologie et de loisir

**Nom du programme :** B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>B.E.P.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE)</b>		<b>B.E.P.-B. Éd. (MAJEURE EN ÉDUCATION PHYSIQUE)</b>	
Responsables	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation	Responsables	Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation
Diplôme	B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)	Diplôme	B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)
Durée	5 ans	Durée	5 ans
Lieux	Moncton 5 ans Edmundston 3 premières années* Shippagan Première année* *Les années subséquentes se font à Moncton	Lieux	Moncton 5 ans Edmundston 3 premières années* Shippagan Première année* *Les années subséquentes se font à Moncton
<b>CONDITION D'ADMISSION</b>		<b>CONDITION D'ADMISSION</b>	
La condition « B » (voir page 23) est exigée.		La condition « C » est exigée (voir page 6). Dans le cas d'une 2 <sup>e</sup> discipline scolaire en mathématiques, la condition « D » est exigée.	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>		<b>1<sup>re</sup> ANNÉE</b>	
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>28 CR.</b>	<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
ANGL1000	Language, writing and reading 3	<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires 4 CR.</b>	
BIOL1133	Anat. physiol. humaine I 3	<b>EDUC1011 Pensée critique au secondaire 1</b>	
BIOL1233	Anat. physiol. humaine II 3	<b>EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant 3</b>	
EDUC1102	Intégration en éducation 2	<b>ou</b>	
EDUC1902	Stage d'exploration 2	<b>EDUC1123 Psychopédagogie des ados 3</b>	
FRAN1500	Communication orale 3	<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires 10 CR.</b>	
FRAN1600 <sup>(1)</sup>	Communication écrite 3	<b>EPAP1101 Athlétisme I 1</b>	
KNEP1313	Histoire et perspectives en EPS 3	<b>EPAP1102 Gymnastique I 1</b>	
MEPS1663	Athlétisme I 3	<b>EPAP1103 Danse I 1</b>	
STAT2653	Statistique descriptive 3	<b>EPAP1104 Handball olympique I 1</b>	
<b>OPTION</b>	<b>3 CR.</b>	<b>KNEP1101 Introduction à la kinésiologie 3</b>	
<b>OPTION A : KNEP1102 ou KNEP3183<sup>(2)</sup></b>		<b>KNEP1102 Vie active et santé 3</b>	
<b>COURS DE LA MINEURE</b>	<b>6 CR.</b>	<b>Deuxième discipline scolaire 6 CR.</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>37 CR.</b>	<b>Cours de la mineure<sup>(1)</sup> 6</b>	
		<b>Disciplines connexes-cours obligatoires 6 CR.</b>	
		<b>BIOL1143 Anat. physiol. humaines I 3</b>	
		<b>BIOL1243 Anat. physiol. humaines II 3</b>	

<sup>(1)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

<sup>(2)</sup> L'étudiante ou l'étudiant dont la mineure est Développement personnel et social peut choisir de suivre



les deux cours puisque KNEP1102 est optionnel dans sa mineure.				<b>FORMATION GÉNÉRALE</b>	<b>12 CR.</b>
				<b>ANGL1022 Langage, writing and reading</b>	<b>3</b>
				<b>FRAN1500 Communication orale</b>	<b>3</b>
				<b>FRAN1600<sup>(2)</sup> Communication écrite</b>	<b>3</b>
				<b>SANT1003 Initiation aux études : santé</b>	<b>3</b>
<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>				<b>TOTAL</b>	<b>38 CR.</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>			<b>21 CR.</b>	<b>(1) Le choix de la mineure peut se faire parmi l'une des disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie, français langue seconde*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion. Cependant, dans le cas d'une 2<sup>e</sup> discipline scolaire en mathématiques, la condition « D » est exigée.</b>	
EDUC2202 EDUC2204				<b>(2) Voir l'avis pour les exigences en français</b>	
FRAN2501 ← ou → FRAN3010 KNEP2101					
KNEP2102 KNEP2103 MEPS1673					
<b>OPTION B</b>			<b>3 CR.</b>	<b>2<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
Choisir 3 crédits parmi les cours d'activités physiques collectives.				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
<b>COURS DE LA MINEURE</b>			<b>9 CR.</b>	<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	<b>14 CR.</b>
<b>TOTAL</b>			<b>33 CR.</b>	<b>EDUC2103 Apprentissage et enseignement</b>	<b>3</b>
<b>3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ANNÉES</b>				<b>EDUC2222 Communication interpersonnelle</b>	<b>2</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>			<b>71 CR.</b>	<b>EDUC2242 Animation de groupe</b>	<b>2</b>
EDDS EDUC3113 EDUC3202 EDUC3214				<b>EDUC2303 Inclusion scolaire</b>	<b>3</b>
EDUC3802 EDUC4113 EDUC4322 EDUC4323				<b>EDUC2851 Stage d'exploration</b>	<b>1</b>
EDUC4353 EDUC5104 EDUC5911 EDUC5912				<b>KNEP2113 Croissance et dév't moteur</b>	<b>3</b>
KNEP2104 KNEP2513 KNEP2523 KNEP3083				<b>Formation connexe-cours à option</b>	<b>3 CR.</b>
KNEP4183 KNEP4433 MEPS1653 MEPS1693				Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :	
MEPS1863 SOCI2480				<b>FRAN2501 Techniques d'analyse de textes</b>	<b>3</b>
<b>OPTION</b>			<b>16 CR.</b>	ou	
Choisir de 3 à 9 crédits parmi les cours de la liste OPTION A, dont 3 crédits parmi KNEP3023 ou KNEP3273.				<b>FRAN3010 Enseigner pour apprendre</b>	<b>3</b>
Choisir de 6 à 12 crédits parmi les cours de la liste OPTION B, dont un minimum de 3 crédits parmi les cours d'activités physiques individuelles et un minimum de 3 crédits parmi les cours d'activités physiques collectives.				<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>	<b>13 CR.</b>
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste OPTION C				<b>EPAP2101 Soccer I</b>	<b>1</b>
<b>COURS DE LA MINEURE</b>			<b>15 CR.</b>	<b>EPAP2102 Volleyball I</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>102 CR.</b>	<b>EPAP2103 Lutte olympique I</b>	<b>1</b>
<b>GLOBAL</b>			<b>172 CR.</b>	ou	
<b>OPTION A</b>				<b>EPAP2205 Judo I</b>	<b>1</b>
GLST2323 GLST3473 GLST/KNEP3463				<b>EPAP2104 Badminton I</b>	<b>1</b>
KNEP1102 KNEP3013 KNEP3023 KNEP3033				<b>KNEP2101 Anatomie fonctionnelle</b>	<b>3</b>
KNEP3113 KNEP3183 KNEP3273 KNEP3333				<b>KNEP2102 Physiologie de l'exercice</b>	<b>3</b>
KNEP3543 KNEP4113 KNEP4403 KNEP4423				<b>KNEP2114 Apprentissage moteur</b>	<b>3</b>
KNEP4633 KNEP4643				<b>Deuxième discipline scolaire</b>	<b>6 CR.</b>
				Cours de la mineure	<b>6</b>
				<b>TOTAL</b>	<b>36 CR.</b>
<b>OPTION B</b>				<b>3<sup>e</sup> ANNÉE</b>	
L'étudiante ou l'étudiant doit choisir 9 à 15 crédits, dont un minimum de 3 crédits parmi les cours d'activités physiques individuelles et un minimum de 6 crédits parmi les cours d'activités physiques collectives.				<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>	
<b>Cours d'activités physiques individuelles</b>				<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>	<b>20 CR.</b>
MEPS1603 MEPS1683 MEPS1703 MEPS1713				<b>EDDSxxxx Didactique de la mineure</b>	<b>2</b>
				<b>EDUC3113 Gestion de l'éducation</b>	<b>3</b>
				<b>EDUC3333 Motivation et gestion de classe</b>	<b>3</b>
				<b>EDUC3343 Difficultés et douance</b>	<b>3</b>
				<b>EDUC3982 Stage didactico-pédagogique</b>	<b>2</b>
				<b>EPED3101 Planif. et évaluation en ÉP</b>	<b>2</b>
				<b>EPED3102 Didactique de l'éd. phys.</b>	<b>2</b>
				<b>KNEP3112 Éducation physique adaptée</b>	<b>3</b>

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

MEPS1723	MEPS1743	MEPS1753	MEPS1763	<b>Formation connexe-cours obligatoire</b>	<b>3 CR.</b>		
MEPS1873	MEPS1903	MEPS2663	MEPS2703			STAT2653 Statistique descriptive	3
MEPS2893	MEPS3713						
<b>Cours d'activités physiques collectives</b>				<b>Première discipline-cours obligatoires</b>	<b>7 CR.</b>		
MEPS1803	MEPS1813	MEPS1823	MEPS1833	EPAP3101 Plein air vert I	1		
MEPS1843	MEPS1853			EPAP3102 Basketball I	1		
				EPAP3103 Athlétisme II	1		
				EPAP3104 Gymnastique II	1		
				KNEP2105 Biomécanique en AP	3		
<b>OPTION C</b>				<b>Première discipline-cours à option</b>	<b>1 CR.</b>		
EDDP4583	EDDS4515	EDUC/FRAN3010		Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C			
EDUC3023	EDUC3033	EDUC3110	EDUC3122		1		
EDUC3301	EDUC3313	EDUC3321	EDUC3323				
EDUC3350	EDUC3503	EDUC4000	EDUC4001				
EDUC4022	EDUC4062	EDUC4101	EDUC4103	<b>Deuxième discipline scolaire</b>	<b>3 CR.</b>		
EDUC4110	EDUC4111	EDUC4114	EDUC4120	Cours de la mineure	3		
EDUC4121	EDUC4201	EDUC4252	EDUC4253				
EDUC4301	EDUC4411	EDUC4521	EDUC4724				
EDUC4725	FOSE3420			<b>TOTAL</b>	<b>34 CR.</b>		
<b>4<sup>e</sup> ANNÉE</b>							
<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>							
<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>				<b>10 CR.</b>			
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire				3		
EDUC4583	Littérature et enseignement				3		
EPED4101	Pédago des hab. psychomotrices				2		
EPED4102	Pédago des hab. sociomotrices				2		
<b>Première discipline scolaire-cours obligatoires</b>				<b>6 CR.</b>			
KNEP3101	Éval. et prescription en AP				3		
KNEP4103	Psychologie en AP				3		
<b>Première discipline scolaire-cours à option</b>				<b>7 CR.</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B					3		
Choisir 4 crédits parmi les cours de la liste C					4		
<b>Deuxième discipline scolaire</b>				<b>9 CR.</b>			
Cours de la mineure					9		
<b>TOTAL</b>					<b>32 CR.</b>		
<b>5<sup>e</sup> ANNÉE</b>							
<b>FORMATION FONDAMENTALE</b>							
<b>Formation à l'enseignement-cours obligatoires</b>				<b>18 CR.</b>			
EDUC5859	Stage d'intégration				9		
EDUC5903	Fondements de l'éducation				3		
EDUC5933	Séminaire de synthèse				3		
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e				3		
<b>Formation à l'enseignement-cours à option</b>				<b>3 CR.</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A					3		
<b>Formation connexe-cours à option</b>				<b>3 CR.</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :							
SOCI2480	Sociologie de l'éducation				3		
	ou						
PHIL2235	Éthique				3		
<b>Première discipline scolaire-cours à option</b>				<b>1 CR.</b>			
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C					1		
<b>COURS AU CHOIX</b>				<b>3 CR.</b>			
Cours au choix					3		

	<b>TOTAL</b>	<b>28 CR.</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>168 CR.</b>
<b>LISTE A - Formation à l'enseignement - formation complémentaire en éducation</b>		
<b>EDDP4182</b>	<b>Éducation et environnement</b>	<b>2</b>
<b>EDDP4901</b>	<b>Thème choisi en didactique</b>	<b>1</b>
<b>EDDS4901</b>	<b>Thème choisi en didactique</b>	<b>1</b>
<b>EDUC3010<sup>(3)</sup></b>	<b>Enseigner pour apprendre</b>	<b>3</b>
<b>EDUC3023</b>	<b>Éducation aux droits humains</b>	<b>3</b>
<b>EDUC3033</b>	<b>Éducation interculturelle</b>	<b>3</b>
<b>EDUC3233</b>	<b>Espace virtuel d'apprentissage</b>	<b>2</b>
<b>EDUC3301</b>	<b>Gestion du stress</b>	<b>1</b>
<b>EDUC3323</b>	<b>Analyse du comportement</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4000</b>	<b>Lectures dirigées I</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4033</b>	<b>Approche orientante</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4101</b>	<b>Intervention non violente</b>	<b>1</b>
<b>EDUC4110</b>	<b>Séminaire thématique</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4120</b>	<b>Théorie du choix</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4413</b>	<b>La santé en milieu scolaire</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4803</b>	<b>Arts et culture à l'école</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4923</b>	<b>Francisation</b>	<b>3</b>
<b>EDUC4993</b>	<b>Philo pour ados (secondaire)</b>	<b>3</b>
<b>EDUC5353</b>	<b>Recherche en éducation</b>	<b>3</b>
<sup>(3)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.		
<b>LISTE B -Formation dans la première discipline scolaire-KNEP</b>		
<b>KNEP3103</b>	<b>Prévent. et soin de blessures</b>	<b>3</b>
<b>KNEP3202</b>	<b>Entraînement sportif I</b>	<b>3</b>
<b>KNEP3204</b>	<b>Vieillesse en AP</b>	<b>3</b>
<b>KNEP3205</b>	<b>Programmation et service en AP</b>	<b>3</b>
<b>KNEP3206</b>	<b>Intervention en AP</b>	<b>3</b>
<b>KNEP3207</b>	<b>Introduction à l'ergonomie</b>	<b>3</b>
<b>KNEP/GLST3463</b>	<b>Gestion sportive et récréative</b>	<b>3</b>
<b>KNEP/NUAL4101</b>	<b>Nutrition et activité physique</b>	<b>3</b>
<b>KNEP4102</b>	<b>Sociologie en AP</b>	<b>3</b>
<b>KNEP4202</b>	<b>Entraînement sportif II</b>	<b>3</b>
<b>LISTE C -Formation dans la première discipline scolaire-EPAP</b>		
<b>EPAP2205</b>	<b>Judo I</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4201</b>	<b>Danse II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4202</b>	<b>Soccer II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4203</b>	<b>Volleyball II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4204</b>	<b>Basketball II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4205</b>	<b>Plein air blanc I</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4206</b>	<b>Ultimate</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4207</b>	<b>Tennis</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4208</b>	<b>Badminton II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4209</b>	<b>Natation</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4210</b>	<b>Escalade</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4211</b>	<b>Lutte olympique II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4212</b>	<b>Plein air vert II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4213</b>	<b>Plein air blanc II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4214</b>	<b>Rugby</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4215</b>	<b>Judo II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4216</b>	<b>Handball olympique II</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4217</b>	<b>Baseball</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4218</b>	<b>Gymnastique rythmique sportive</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4219</b>	<b>Football drapeau</b>	<b>1</b>
<b>EPAP4220</b>	<b>Hockey sur gazon</b>	<b>1</b>

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

**Nom du programme :** Baccalauréat en éducation physique – Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)

**Discipline :** EPAP - Éducation physique-Activité physique

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours?</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
			EPAP1101	Athlétisme I	1	
			EPAP1102	Gymnastique I	1	
			EPAP4218	Gymnastique rythmique sportive	1	
			EPAP1103	Danse I	1	
			EPAP4209	Natation	1	
			EPAP2104	Badminton I	1	
			EPAP4205	Plein air blanc I	1	
			EPAP4207	Tennis	1	
			EPAP3102	Basketball I	1	
			EPAP1104	Handball olympique I	1	
			EPAP4220	Hockey sur gazon	1	
			EPAP2101	Soccer I	1	
			EPAP2102	Volleyball I	1	
			EPAP3101	Plein air vert I	1	
			EPAP4212	Plein air vert II	1	
			EPAP3103	Athlétisme II	1	
			EPAP2103	Lutte olympique I	1	
			EPAP2205	Judo I	1	
			EPAP3104	Gymnastique II	1	
			EPAP4201	Danse II	1	
			EPAP4202	Soccer II	1	
			EPAP4203	Volleyball II	1	
			EPAP4204	Basketball II	1	
			EPAP4206	Ultimate	1	
			EPAP4208	Badminton II	1	
			EPAP4210	Escalade	1	
			EPAP4211	Lutte olympique II	1	
			EPAP4213	Plein air blanc II	1	
			EPAP4214	Rugby	1	
			EPAP4215	Judo II	1	

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

			<b>EPAP4216</b>	<b>Handball olympique II</b>	<b>1</b>	
			<b>EPAP4217</b>	<b>Baseball</b>	<b>1</b>	
			<b>EPAP4219</b>	<b>Football drapeau</b>	<b>1</b>	

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE**

---

**Nom du programme :** Baccalauréat en éducation physique – Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)

**Discipline :** EPED - Éducation physique-Éducation

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours?</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
			EPED3101	Planif. et évaluation en ÉP	2	
			EPED3102	Didactique de l'éd. phys.	2	
			EPED4101	Pédago des hab. psychomotrices	2	
			EPED4102	Pédago des hab. sociomotrices	2	

---

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

**Nom du programme :** Baccalauréat en éducation physique – Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)

**Discipline :** KNEP - Kinésiologie et éduc. phys.

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours?</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
KNEP1101	Introduction à la kinésiologie	3	KNEP1101	Introduction à la kinésiologie	3	
KNEP1102	Vie active et santé	3	KNEP1102	Vie active et santé	3	
KNEP2101	Anatomie fonctionnelle	3	KNEP2101	Anatomie fonctionnelle	3	
KNEP2102	Physiologie de l'exercice	3	KNEP2102	Physiologie de l'exercice	3	
KNEP2103	Croissance et développement	3	KNEP2113	<b>Croissance et dév't moteur</b>	3	Oui
KNEP2104	Apprentissage moteur	3	KNEP2114	<b>Apprentissage moteur</b>	3	Oui
KNEP2105	Biomécanique en AP	3	KNEP2105	Biomécanique en AP	3	
KNEP2523	Planification et évaluation	3				
KNEP2513	Didactique de l'EPS	3				
KNEP3101	Éval. et prescription en AP	3	KNEP3101	Éval. et prescription en AP	3	
KNEP3102	Activités physiques adaptées	3	KNEP3112	<b>Éducation physique adaptée</b>	3	Oui
KNEP3103	Prévent. et soins des blessures	3	KNEP3103	Prévent. et soins des blessures	3	
KNEP3104	Physio. de l'exercice clinique	3	KNEP3104	Physio. de l'exercice clinique	3	
KNEP3201	Réadapt. cardio-respiratoire	3	KNEP3201	Réadapt. cardio-respiratoire	3	
KNEP3202	Entraînement sportif I	3	KNEP3202	Entraînement sportif I	3	
KNEP3203	Mesures et évaluation en AP	3	KNEP3203	Mesures et évaluation en AP	3	
KNEP3204	Vieillesse en AP	3	KNEP3204	Vieillesse en AP	3	
KNEP3205	Programmation et service en AP	3	KNEP3205	Programmation et service en AP	3	
KNEP3206	Intervention en AP	3	KNEP3206	Intervention en AP	3	
KNEP3207	Introduction à l'ergonomie	3	KNEP3207	Introduction à l'ergonomie	3	
KNEP3463	Gestion sportive et récréative	3	KNEP3463	Gestion sportive et récréative	3	
KNEP4101	Nutrition et activité physique	3	KNEP4101	Nutrition et activité physique	3	
KNEP4102	Sociologie en AP	3	KNEP4102	Sociologie en AP	3	
KNEP4103	Psychologie en AP	3	KNEP4103	Psychologie en AP	3	
KNEP4201	Réadapt. musculo-squelettique	3	KNEP4201	Réadapt. musculo-squelettique	3	
KNEP4202	Entraînement sportif II	3	KNEP4202	Entraînement sportif II	3	
KNEP4203	Stages d'initiation	3	KNEP4203	Stages d'initiation	3	
KNEP4204	Stage d'intég. Professionnelle	3	KNEP4204	Stage d'intég. Professionnelle	3	
KNEP4205	Mémoire I	3	KNEP4205	Mémoire I	3	
KNEP4206	Mémoire II	3	KNEP4206	Mémoire II	3	

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

**Nom du programme :** Baccalauréat en éducation physique – Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)

**Discipline :** MEPS - Méth. de l'éduc. phys sport.

<i>Banque de cours actuelle</i>			<i>Banque de cours proposée</i>			<i>Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours?</i>
<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	<i>Sigle</i>	<i>Titre du cours</i>	<i>Cr.</i>	
MEPS1603	Éducation par le mouvement	3				
MEPS1653	Systèmes d'entraînement I	3				
MEPS1663	Athlétisme I	3				
MEPS1673	Gymnastique éducative	3				
MEPS1683	Gymnastique rythmique sportive	3				
MEPS1693	Danses	3				
MEPS1703	Natation I	3				
MEPS1713	Jeux	3				
MEPS1723	Badminton	3				
MEPS1743	Activités physiques d'hiver	3				
MEPS1753	Tennis	3				
MEPS1763	Patinage et jeux sur glace	3				
MEPS1803	Basket-ball	3				
MEPS1813	Handball olympique	3				
MEPS1823	Hockey sur glace	3				
MEPS1833	Hockey sur gazon	3				
MEPS1843	Soccer	3				
MEPS1853	Volley-ball	3				
MEPS1863	Plein air vert I	3				
MEPS1873	Plein air vert II	3				
MEPS1903	Activités physiques courantes	3				
MEPS2663	Athlétisme II	3				
MEPS2703	Natation II	3				
MEPS2893	Systèmes d'entraînement II	3				
MEPS3713	Sécurité aquatique	3				

\* Si oui, le système va le considérer comme « équivalent » pour les fins d'exigences du programme.



**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010**

**(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

**1. Identification du programme**

- 1.1 Titre du programme : Baccalauréat en éducation physique - Baccalauréat en éducation (majeure en éducation physique)
- 1.2 Unités responsables : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et Faculté des sciences de l'éducation
- 1.3 Diplôme accordé : B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)
- 1.3 Durée du programme : 5 ans
- 1.4 Lieux où est offert le programme :  
Moncton 5 ans  
Edmundston 3 premières années  
Shippagan 1<sup>re</sup> année  
\*Les années subséquentes se font à Moncton
- 1.5 Date d'entrée en vigueur : Septembre 2016

**2. Description du programme**

2.1 Liste des disciplines scolaires connexes<sup>1</sup>

Selon les nouvelles conditions d'admission aux programmes d'enseignement au secondaire (programmes de 2 ans et de 5 ans), la majeure (ou 1<sup>re</sup> concentration) et la mineure (ou 2<sup>e</sup> concentration) doivent être dans un même champ ou dans des disciplines scolaires connexes.

La *majeure en éducation physique* accompagne une mineure relevant d'une autre discipline scolaire parmi les suivantes : anglais, biologie, français langue seconde\*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion.

La liste ci-dessous présente les disciplines scolaires connexes qu'accepte le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance aux fins de la certification. Ces disciplines scolaires sont déterminées en fonction des cours obligatoires et des cours à option offerts dans les écoles secondaires publiques du Nouveau-Brunswick.

**Majeures ou 1<sup>res</sup> concentrations**

Biologie

Chimie

Mathématiques

**Mineures ou 2<sup>es</sup> concentrations connexes**

Chimie, mathématiques, physique, informatique

Biologie, mathématiques, physique, informatique

Biologie, chimie, physique, informatique

<sup>1</sup> À noter que la discipline scolaire en technologie est suspendue pour une période de 24 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

Physique	Biologie, chimie, mathématiques, informatique
Anglais	Français langue seconde*, géographie, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Études françaises	Anglais, géographie, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Géographie	Anglais, français langue seconde*, histoire, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Histoire	Anglais, français langue seconde*, géographie, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion
Études familiales	Anglais, biologie, français langue seconde*, géographie, histoire, sciences sociales, sciences de la gestion
Éducation physique	Anglais, biologie, français langue seconde*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion

## REMARQUES

- Les études françaises ne peuvent pas constituer une mineure, l'Université exigeant la majeure pour cette discipline d'enseignement.
- Dans le cas du B.Éd. (programme A), les exigences de la certification sont les mêmes que celles des programmes combinés de 5 ans en ce qui a trait aux disciplines d'enseignement.

### 2.2 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise une formation hybride en enseignement au primaire (M-8) et au secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> années). Il permet d'acquérir une solide formation générale et une connaissance approfondie de l'éducation physique, des contenus et des didactiques associées aux programmes d'études prescrits par les ordres d'enseignement. Il vise également la formation d'intervenantes et d'intervenants capables de développer des relations positives avec tous leurs élèves, de planifier, d'animer et d'évaluer les résultats de leur démarche pédagogique.

### 2.3 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Le programme utilise une variété d'approches pédagogiques permettant d'actualiser ses objectifs de formation, entre autres : la pédagogie par projet, l'apprentissage coopératif, l'enseignement par les pairs, l'approche tactique, l'approche expérientielle, les exposés interactifs. Les stratégies sont choisies en fonction des objectifs généraux des cours, des apprentissages poursuivis et des compétences professionnelles spécifiques attendues. Un contexte authentique des apprentissages des habiletés motrices fondamentales et complémentaires et des déterminants de la condition physique est privilégié relativement aux tâches d'apprentissage des cours théoriques et pratiques. Une place importante est également accordée à la formation en milieu scolaire (trois stages) arrimée à la théorie.

### 2.4 Conditions d'admission

- Condition A
- Condition B

---

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

- Condition C             **X**  
     **Dans le cas d'une 2<sup>e</sup> discipline scolaire en mathématiques, la condition « D » est exigée.**
- Condition D             □

#### 2.5 Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  
 autres)

Critères s'appliquant aux personnes inscrites aux programmes combinés de 5 ans.

### SAVOIR-ÊTRE

La Faculté des sciences de l'éducation a la responsabilité de former des enseignantes et des enseignants soucieux de réaliser des apprentissages de qualité et de développer leur savoir-être, leur savoir-vivre ensemble et leur savoir-devenir. Les étudiantes et les étudiants en éducation doivent donc s'engager dans leur programme de formation initiale à l'enseignement en adoptant les comportements qui témoignent des dispositions professionnelles nécessaires pour mettre en pratique le code de déontologie adopté par l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick. La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de suspendre ou d'exiger le retrait de l'étudiante ou de l'étudiant qui ne démontre pas les comportements appropriés. Dans chaque cas, la décision est prise en s'appuyant sur le Code de déontologie des enseignantes et des enseignants et sur les politiques et les règlements en vigueur au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

### CONDITIONS DE MAINTIEN

L'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** à la session d'automne de sa première année d'études et une moyenne cumulative d'au moins **2,30** à la fin de sa première année.

**Pour être admise ou admis en deuxième année de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit :**

- a. démontrer qu'elle ou il détient un certificat valide en réanimation cardiorespiratoire; la validité de ce certificat doit être maintenue pour la durée du programme.**
- b. fournir une attestation de la vérification de sa situation judiciaire; la validité de cette attestation doit être maintenue pour la durée du programme.**

Dès la fin de la deuxième année d'études et jusqu'à la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant doit maintenir une moyenne pondérée d'au moins **2,00** par session et une moyenne cumulative d'au moins **2,50**.

L'accès au Stage d'exploration EDUC2851 est réservé aux étudiantes et aux étudiants ayant obtenu une moyenne cumulative de **2,50** et plus à la fin de la session d'automne de leur 2<sup>e</sup> année d'études; sinon, le stage est reporté à la fin de la 3<sup>e</sup> année d'études.

Pour suivre un cours de plus que la charge normale prévue, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir une moyenne pondérée ou cumulative d'au moins **3,00**.

Si des préalables sont exigés lors de l'admission au programme, ils devront être terminés au cours de la première année d'études.

### RÈGLEMENT PARTICULIER RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

Nonobstant le règlement universitaire 6.2.5, l'étudiante ou l'étudiant ayant obtenu le statut spécial d'étudiante ou d'étudiant non francophone doit rédiger les épreuves de contrôle ainsi que les travaux en français dans les cours en éducation (EDUC, EDDP, EDDS).

L'étudiante ou l'étudiant doit **obtenir** une moyenne minimale de 2,60 dans l'ensemble des trois cours de français suivants : FRAN1500, FRAN1600 et le cours FRAN2501 ou FRAN3010. L'étudiante ou l'étudiant qui n'aura pas satisfait aux exigences linguistiques à la fin de sa troisième année d'études sera **exclu** de son programme en éducation. Pour l'obtention d'une moyenne de 2,60 dans ces cours, le règlement universitaire 10.10 (reprise d'un cours) s'applique pour chacun de ces cours.

**L'étudiante ou l'étudiant devra réussir le Test de compétences langagières en français (TCLF) qui comprend neuf tâches relatives aux trois volets du français, soit l'oral, l'écrit et la lecture. L'étudiante ou l'étudiant devra reprendre la tâche ou les tâches pour lesquelles il n'a pas obtenu la note de passage. Elle ou il aura droit à deux reprises pour un total de trois essais possibles à chacune des neuf tâches composant le test.**

La réussite du TCLF est obligatoire pour l'étudiante ou l'étudiant en éducation, au plus tard à la fin de sa troisième année d'études, sans quoi elle ou il sera exclu de son programme en éducation.

## 2.6 Profil du programme

<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>		<i>153 CR.</i>
<i>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</i>		<i>69 CR.</i>
<i>Cours obligatoires</i>		<i>66 CR.</i>
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant	
	ou	3
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3
EDUC2242	Animation de groupe	2
EDUC2303	Inclusion scolaire	3
EDUC2851	Stage d'exploration	1
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3
EDUC3343	Difficultés et douance	3
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3
EDUC4583	Littératie et enseignement	3
EDUC5859	Stage d'intégration	9
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3
EDUC5983	Personne de l'enseignante	3
EPED3101	Planif. et évaluation en ÉP	2
EPED3102	Didactique de l'éd. phys	2
EPED4101	Pédago des hab. psychomotrices	2
EPED4102	Pédago des hab. sociomotrices	2
KNEP2113	Croissance et dév't moteur	3
KNEP3112	Éducation physique adaptée	3
<i>FORMATION À L'ENSEIGNEMENT</i>		<i>3 CR.</i>
<i>Cours à option</i>		
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A</i>		<i>3</i>
<i>COURS DANS LA FORMATION CONNEXE</i>		<i>9 CR.</i>
<i>Cours obligatoires</i>		<i>3 CR.</i>
STAT2653	Statistique descriptive	3
<i>COURS DANS LA FORMATION CONNEXE</i>		<i>6 CR.</i>
<i>Cours à option</i>		
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
FRAN2501	Techniques d'analyse de textes	3
	ou	
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :</i>		
PHIL2235	Éthique	3
	ou	
SOCI2480	Sociologie de l'éducation	3

<b>FORMATION DANS LES DISCIPLINES SCOLAIRES</b>		<b>75 CR.</b>
<i>Première discipline scolaire</i>		<b>45 CR.</b>
<i>Cours obligatoires</i>		<b>36 CR.</b>
EPAP1101	Athlétisme I	1
EPAP1102	Gymnastique I	1
EPAP1103	Danse I	1
EPAP1104	Handball olympique I	1
EPAP2101	Soccer I	1
EPAP2102	Volleyball I	1
EPAP2103	Lutte olympique I	1
	ou	
EPAP2205	Judo I	1
EPAP2104	Badminton I	1
EPAP3101	Plein air vert I	1
EPAP3102	Basketball I	1
EPAP3103	Athlétisme II	1
EPAP3104	Gymnastique II	1
KNEP1101	Introduction à la kinésiologie	3
KNEP1102	Vie active et santé	3
KNEP2101	Anatomie fonctionnelle	3
KNEP2102	Physiologie de l'exercice	3
KNEP2114	Apprentissage moteur	3
KNEP2105	Biomécanique en AP	3
KNEP3101	Éval. et prescription en AP	3
KNEP4103	Psychologie en AP	3
<b>FORMATION DANS LES DISCIPLINES SCOLAIRES</b>		<b>9 CR.</b>
<i>Première discipline scolaire</i>		
<i>Cours à option</i>		
<i>Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B</i>		<b>3</b>
<i>Choisir 6 crédits parmi les cours de la liste C</i>		<b>6</b>
<i>Deuxième discipline scolaire</i>		<b>24 CR.</b>
Cours de la mineure <sup>(1)</sup>		<b>24</b>
<b>FORMATION DANS LES DISCIPLINES SCOLAIRES</b>		<b>6 CR</b>
<i>Cours obligatoires</i>		
BIOL1143	Anat. physiol. humaines I	3
BIOL1243	Anat. physiol. humaines II	3
<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>		<b>15 CR.</b>
<i>Formation générale</i>		<b>12 CR.</b>
ANGL1022	Langage, writing and reading	3
FRAN1500	Communication orale	3
FRAN1600 <sup>(2)</sup>	Communication écrite	3
SANT1003	Initiation aux études : santé	3
<i>Cours au choix</i>		<b>3 CR.</b>
3 crédits de cours au choix		<b>3</b>
<b>GLOBAL</b>		<b>168 CR.</b>

<sup>(1)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi l'une des disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie, français langue seconde\*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

**LISTE A : Formation à l'enseignement – formation complémentaire en éducation**

EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(3)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3
EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4033	Approche orientante	3
EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3
EDUC4120	Théorie du choix	3
EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3
EDUC4923	Francisation	3
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3
EDUC5353	Recherche en éducation	3

<sup>(3)</sup> Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

**LISTE B : Formation dans la première discipline scolaire-KNEP**

KNEP3103	Prévent. et soin de blessures	3
KNEP3202	Entraînement sportif I	3
KNEP3204	Vieillesse en AP	3
KNEP3205	Programmation et service en AP	3
KNEP3206	Intervention en AP	3
KNEP3207	Introduction à l'ergonomie	3
KNEP/GLST3463	Gestion sportive et récréative	3
KNEP/NUAL4101	Nutrition et activité physique	3
KNEP4102	Sociologie en AP	3
KNEP4202	Entraînement sportif II	3

**LISTE C : Formation dans la première discipline scolaire-EPAP**

EPAP2205	Judo I	1
EPAP4201	Danse II	1
EPAP4202	Soccer II	1
EPAP4203	Volleyball II	1
EPAP4204	Basketball II	1
EPAP4205	Plein air blanc I	1
EPAP4206	Ultimate	1
EPAP4207	Tennis	1
EPAP4208	Badminton II	1
EPAP4209	Natation	1
EPAP4210	Escalade	1
EPAP4211	Lutte olympique II	1
EPAP4212	Plein air vert II	1
EPAP4213	Plein air blanc II	1
EPAP4214	Rugby	1
EPAP4215	Judo II	1
EPAP4216	Handball olympique II	1
EPAP4217	Baseball	1
EPAP4218	Gymnastique rythmique sportive	1
EPAP4219	Football drapeau	1
EPAP4220	Hockey sur gazon	1

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous :

### **Formation générale**

- OFG1** Initiation aux études : santé : SANT1003
- OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : EDUC4323
- OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : EDUC3113
- OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : PHIL2235 ou SOCI2480
- OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653
- OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : EDUC5933
- OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : EDUC5903
- OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600
- OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)

Nom :

NI :

**Feuille de route pour un programme combiné en enseignement de cinq ans  
B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)**

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (38 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC1011	Pensée critique au secondaire	1	
EDUC1113	Psychopédagogie de l'enfant		
	ou		
EDUC1123	Psychopédagogie des ados	3	
<b>B. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
EPAP1101	Athlétisme I	1	
EPAP1102	Gymnastique I	1	
EPAP1103	Danse I	1	
EPAP1104	Handball olympique I	1	
KNEP1101	Introduction à la kinésiologie	3	
KNEP1102	Vie active et santé	3	
<b>C. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure <sup>(1)</sup>		3	
Cours de la mineure		3	
<b>D. Disciplines connexes – cours obligatoires</b>			
BIOL1143	Anat. physiol. humaines I	3	
BIOL1243	Anat. physiol. humaines II	3	
<b>II. Formation générale</b>			
ANGL1022	Language, writing and reading	3	OFG 9
FRAN1500	Communication orale	3	OFG 8
FRAN1600	Communication écrite	3	OFG 8
<i>Voir l'avis pour les exigences en français.</i>			
SANT1003	Initiation aux études : santé	3	OFG 1

Deuxième année (36 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC2103	Apprentissage et enseignement	3	
EDUC2222	Communication interpersonnelle	2	
EDUC2242	Animation de groupe	2	
EDUC2303	Inclusion scolaire	3	
EDUC2851	Stage d'exploration	1	
KNEP2113	Croissance et dév't moteur	3	
<b>B. Formation connexe - Cours à option</b>			
FRAN2501	Techniques d'analyse de textes		
	ou		
FRAN3010	Enseigner pour apprendre	3	
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
EPAP2101	Soccer I	1	
EPAP2102	Volleyball I	1	
EPAP2103	Lutte olympique I		
	ou		
EPAP2205	Judo I	1	
EPAP2104	Badminton I	1	
KNEP2101	Anatomie fonctionnelle	3	
KNEP2102	Physiologie de l'exercice	3	
KNEP2114	Apprentissage moteur	3	
<b>D. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	



Troisième année (34 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDDSxxxx	Didactique de la mineure	2	
EDUC3113	Gestion de l'éducation	3	OFG 3
EDUC3333	Motivation et gestion de classe	3	
EDUC3343	Difficultés et douance	3	
EDUC3982	Stage didactico-pédagogique	2	
EPED3101	Planif. et évaluation en EP	2	
EPED3102	Didactique de l'éd. phys.	2	
KNEP3112	Éducation physique adaptée	3	
<b>B. Formation connexe</b>			
STAT2653	Statistique descriptive	3	OFG 5
<b>C. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
EPAP3101	Plein air vert I	1	
EPAP3102	Basketball I	1	
EPAP3103	Athlétisme II	1	
EPAP3104	Gymnastique II	1	
KNEP2105	Biomécanique en AP	3	
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>			
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	
<b>E. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	

Quatrième année (32 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC4323	Éduc. en milieu minoritaire	3	OFG 2
EDUC4583	Littérature et enseignement	3	
EPED4101	Pédago des hab. psychomotrices	2	
EPED4102	Pédago des hab. sociomotrices	2	
<b>B. Première discipline scolaire – Cours obligatoires</b>			
KNEP3101	Éval. et prescription en AP	3	
KNEP4103	Psychologie en AP	3	
<b>C. Première discipline scolaire – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste B		3	
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	
<b>D. Deuxième discipline scolaire</b>			
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	
Cours de la mineure		3	

Cinquième année (28 crédits)		Cr.	Note
<b>I. Formation fondamentale</b>			
<b>A. Formation à l'enseignement – Cours obligatoires</b>			
EDUC5859	Stage d'intégration	9	
EDUC5903	Fondements de l'éducation	3	OFG 7
EDUC5933	Séminaire de synthèse	3	OFG 6
EDUC5983	La personne de l'enseignant.e	3	
<b>B. Formation à l'enseignement – Cours à option</b>			
Choisir 3 crédits parmi les cours de la liste A		3	
<b>C. Formation connexe – Cours à option</b>			
PHIL2235	Éthique	3	OFG 4
	ou		
SOCI2480	Sociologie de l'éducation		
<b>D. Première discipline scolaire – Cours à option</b>			
Choisir 1 crédit parmi les cours de la liste C		1	

<b>II. Formation générale et cours au choix</b>		
Cours au choix	3	

<sup>(1)</sup> Le choix de la mineure peut se faire parmi l'une des disciplines scolaires suivantes : anglais, biologie, français langue seconde\*, géographie, histoire, mathématiques, sciences sociales, développement personnel et social, sciences de la gestion. Cependant, dans le cas d'une 2<sup>e</sup> discipline scolaire en mathématiques, la condition « D » est exigée.

**Tableau 2 – Cours exigés pour atteindre les objectifs de la formation générale dans le programme de B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique)**

	<b>Objectif de formation générale</b>	<b>Cours permettant l'atteinte de l'POFG</b>	<b>Cr.</b>	<b>Note</b>
<b>OFG 1</b>	Initiation au travail intellectuel universitaire	SANT1003 Initiation aux études : santé	3	
<b>OFG 2</b>	Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation	EDUC4323 Éducation en milieu minoritaire	3	
<b>OFG 3</b>	Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne	EDUC3113 Gestion de l'éducation	3	
<b>OFG 4</b>	Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité	PHIL2235 Éthique ou SOC12480 Sociologie de l'éducation	3	
<b>OFG 5</b>	Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences	STAT2653 Statistique descriptive	3	
<b>OFG 6</b>	Sensibilité aux arts et lettres	EDUC5933 Séminaire de synthèse	3	
<b>OFG 7</b>	Capacité de penser logiquement et de manière critique	EDUC5903 Fondements de l'éducation	3	
<b>OFG 8</b>	Capacité de s'exprimer en français	FRAN1500 Communication orale FRAN1600 Communication écrite	3 3	
<b>OFG 9</b>	Capacité de s'exprimer en anglais	ANGL1022 Language, writing and reading (ou 3 crédits de cours au choix si le niveau a été atteint, suivant le test de classement)	3	

**LISTE A : Formation à l'enseignement – formation complémentaire en éducation**

EDDP4182	Éducation et environnement	2
EDDP4901	Thème choisi en didactique	1
EDDS4901	Thème choisi en didactique	1
EDUC3010 <sup>(2)</sup>	Enseigner pour apprendre	3
EDUC3023	Éducation aux droits humains	3
EDUC3033	Éducation interculturelle	3
EDUC3233	Espace virtuel d'apprentissage	3
EDUC3301	Gestion du stress	1
EDUC3323	Analyse du comportement	3
EDUC4000	Lectures dirigées I	3
EDUC4033	Approche orientante	3

\* La mineure en français langue seconde est réservée aux étudiantes et étudiants ayant réussi leurs études secondaires dans une école anglophone et qui se destinent à l'enseignement du français langue seconde dans un programme d'immersion (secteur anglophone).

EDUC4101	Intervention non violente	1
EDUC4110	Séminaire thématique	3
EDUC4120	Théorie du choix	3
EDUC4413	La santé en milieu scolaire	3
EDUC4803	Arts et culture à l'école	3
EDUC4923	Francisation	3
EDUC4993	Philo pour ados (secondaire)	3
EDUC5353	Recherche en éducation	3

(2) Cours à double sigle avec le cours FRAN3010.

### **LISTE B : Formation dans la première discipline scolaire-KNEP**

KNEP3103	Prévent. et soin de blessures	3
KNEP3202	Entraînement sportif I	3
KNEP3204	Vieillesse en AP	3
KNEP3205	Programmation et service en AP	3
KNEP3206	Intervention en AP	3
KNEP3207	Introduction à l'ergonomie	3
KNEP/GLST3463	Gestion sportive et récréative	3
KNEP/NUAL4101	Nutrition et activité physique	3
KNEP4102	Sociologie en AP	3
KNEP4202	Entraînement sportif II	3

### **LISTE C : Formation dans la première discipline scolaire-EPAP**

EPAP2205	Judo I	1
EPAP4201	Danse II	1
EPAP4202	Soccer II	1
EPAP4203	Volleyball II	1
EPAP4204	Basketball II	1
EPAP4205	Plein air blanc I	1
EPAP4206	Ultimate	1
EPAP4207	Tennis	1
EPAP4208	Badminton II	1
EPAP4209	Natation	1
EPAP4210	Escalade	1
EPAP4211	Lutte olympique II	1
EPAP4212	Plein air vert II	1
EPAP4213	Plein air blanc II	1
EPAP4214	Rugby	1
EPAP4215	Judo II	1
EPAP4216	Handball olympique II	1
EPAP4217	Baseball	1
EPAP4218	Gymnastique rythmique sportive	1
EPAP4219	Football drapeau	1
EPAP4220	Hockey sur gazon	1

5. **PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE COURS (1<sup>ER</sup> CYCLE)**

**R : 13-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement 8.12 (Plan de cours). »*

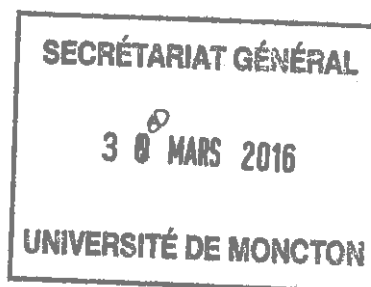
Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique adopte le règlement 8.12 (Plan de cours). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON



Le 31 mars 2016

Monsieur André Samson

Président du Comité des programmes

**Objet : Projet de règlement sur le plan de cours**

Monsieur Samson,

Sur recommandation de la réunion des vices-doyennes et des vices-doyens (RVD), le Comité des programmes a étudié, à sa réunion du 18 février 2016, un projet de règlement sur le plan de cours. Le projet fut recommandé au Sénat académique moyennant certaines modifications d'ordre sémantiques et l'ajout de certains éléments obligatoires au plan de cours.

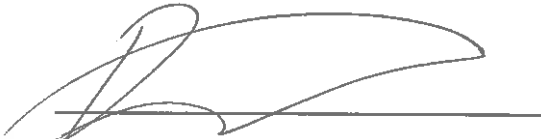
À sa réunion du 11 mars, le Sénat académique a demandé que le projet de règlement soit modifié afin qu'on ajoute parmi les éléments obligatoires du plan de cours les normes linguistiques de l'Université et que l'on exige que le membre du corps professoral dépose son plan de cours au département au début de chaque session. Or, le dépôt du plan de cours au département est à peu près impraticable. Certaines facultés, telle la Faculté de droit et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, n'ont pas de département. D'autres, comme la Faculté d'ingénierie, ont des départements, mais le soutien administratif est presque entièrement concentré au sein du décanat et il n'y aurait pas suffisamment de capacité administrative pour bien entretenir un entrepôt de plan de cours au niveau du département. Dans les constituantes du nord, il n'y a pas de départements, mais plutôt des secteurs, qui ont relativement peu de soutien administratif; la gestion de l'académique revenant essentiellement au décanat des études. D'autres facultés ont un mélange d'écoles, de départements et de secteurs où le niveau de soutien administratif varie passablement. Ajoutant à ceci qu'il y a un certain roulement de personnel et de direction de départements, il nous parait que le département ne soit pas le meilleur endroit pour administrer une banque de plans de cours. En consultation avec le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, nous avons donc plutôt choisi de cibler le décanat de la faculté ou du campus. En recentrant la gestion de la banque de plan de cours au décanat de la faculté, cela a l'avantage corolaire de mettre à profit le système de gestion

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

électronique des documents (Image Now) où il serait assez simple de créer une banque électronique de plans de cours pour chaque faculté en y indexant les plans de cours par le code de cours et par la session d'enseignement. Chaque faculté aurait accès à sa banque de cours et seul le Registrariat aurait accès à toutes les banques.

Le Sénat académique a également demandé que le projet de règlement pour les cycles supérieurs soit étudié par le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) avant de lui revenir. Pour ne pas retarder l'approbation du projet de règlement sur le plan de cours au premier cycle, il faut décidé de scinder le projet de règlement en deux, soit l'un pour le premier cycle, qui vous est présenté ci-joint, et l'un pour les cycles supérieurs, qui vous sera présenté lorsque le Comité des programmes des cycles supérieurs (CPS) et le Conseil de la FESR en auront traité.

Veillez agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pascal Robichaud  
Registraire

## Plan de cours

### Projet de règlement au premier cycle

---

#### Contexte

Voulant favoriser des pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation à la fois pertinentes, cohérentes et transparentes à l'Université, la RVD recommande qu'un règlement adressant le plan de cours et son contenu soit adopté par l'établissement et inscrit au Répertoire du premier cycle.

Le plan de cours représente essentiellement un engagement entre la professeure ou le professeur et ses étudiantes et ses étudiants en ce qui a trait aux finalités d'un cours, à son contenu et aux attentes envers les étudiantes et les étudiants en termes d'apprentissage. Plusieurs raisons motivent la création d'un tel règlement, notamment celle de favoriser des pratiques plus uniformes en ce qui a trait à la présentation de plans de cours à nos étudiantes et nos étudiants. Il est observé par les membres de la RVD et de la RDD qu'il existe un grand niveau de variabilité dans la présentation de plans de cours à l'Université, partant de plans de cours sans objectifs d'apprentissage et allant jusqu'à des plans de cours très détaillés en contenu.

La planification de l'apprentissage est la pierre angulaire de l'enseignement et de l'évaluation des apprentissages. Elle permet d'assurer un plus grand niveau de cohérence entre les finalités visées dans le cours (objectifs d'apprentissage), la manière dont les apprentissages seront véhiculés (approches pédagogiques et méthodes d'enseignement) ainsi que l'orientation et le détail de l'évaluation des apprentissages (examens, travaux, etc.) (Prégent, Bernard et Kozantis, 2009; Gronlund & Brookhart, 2008; Scallon, 2005). Par conséquent, le plan de cours et son contenu peuvent permettre d'établir une orientation claire et transparente dans le cadre d'un cours, à la fois bénéfique pour la professeure ou le professeur, et pour ses étudiantes et ses étudiants.

Actuellement, le plan de cours est adressé dans les *Droits et responsabilités des étudiantes et étudiants* dans le Répertoire. Le projet de règlement ci-dessous reflète l'essence de ces droits et de ces responsabilités et précise davantage certains éléments jugés nécessaires dans le cadre d'un règlement.

À sa réunion du 11 mars, le Sénat académique a demandé que le projet de règlement soit modifié afin qu'on ajoute parmi les éléments obligatoires du plan de cours les normes linguistiques de l'Université et que l'on exige que le membre du corps professoral dépose son plan de cours au département au début de chaque session. Or, le dépôt du plan de cours au département est à peu près impraticable. Certaines facultés, telle la Faculté de droit et la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, n'ont pas de département. D'autres, comme la Faculté d'ingénierie, ont des départements, mais le soutien administratif est presque entièrement concentré au sein du décanat et il n'y aurait pas suffisamment de capacité administrative pour bien entretenir un entrepôt de plan de cours au niveau du département. Dans les constituantes du nord, il n'y a pas de départements, mais plutôt des secteurs, qui ont relativement peu de soutien administratif; la gestion de l'académique revenant essentiellement au décanat des études. D'autres facultés ont un mélange d'écoles, de départements et de secteurs où le niveau de soutien administratif varie passablement. Ajoutant à ceci qu'il y a un certain roulement de personnel et de direction de départements, il nous paraît que le département ne soit pas le meilleur endroit pour administrer une banque de plans de cours. Nous avons donc plutôt choisi de cibler le décanat de la faculté ou du campus. En recentrant la gestion de la banque de plan de cours au décanat de la faculté ou du campus, cela a l'avantage corolaire de mettre à profit le système de gestion électronique des documents (Image Now) où il serait assez simple de créer une banque électronique de plans de cours pour chaque faculté en y indexant les plans de cours par le code de cours et par la session

**d'enseignement. Chaque faculté aurait accès à sa banque de cours et seul le Registrariat aurait accès à toutes les banques.**

### **Règlement 8.12 Plan de cours**

Tout membre du corps professoral ou enseignant doit produire un plan de cours pour chaque cours dont il est responsable et le remettre à la doyenne ou au doyen de la faculté ou du campus responsable du cours au début de chaque session. Le plan de cours doit être présenté et expliqué aux étudiantes et aux étudiants dès le premier cours de chaque session pour chacun des cours dont le membre du corps professoral ou enseignant est responsable. Le plan de cours doit comporter au moins les éléments suivants :

- la description du cours telle qu'elle paraît au Répertoire;
- le contenu et les thèmes étudiés;
- les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques;
- le ou les manuel(s) obligatoire ou recommandé;
- la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie;
- les modalités, la nature, les critères et la pondération des évaluations;
- les coordonnées et la disponibilité de consultation de la professeure ou du professeur;
- un rappel du règlement 10.9.3 sur la fraude;
- un rappel du règlement 8.5.3 sur le barème de conversion de pourcentage en lettre;
- un rappel de l'offre de mesures d'adaptation pour les étudiantes et les étudiants ayant un handicap;
- les normes linguistiques de l'Université ou les normes plus exigeantes, le cas échéant, et
- tout autre élément que la professeure ou le professeur juge pertinent (ex. approches pédagogiques et méthodes d'enseignement privilégiées).

Les modalités, les critères et la pondération des évaluations ne peuvent être modifiés sans l'assentiment écrit de toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits au cours.

Toute étudiante ou tout étudiant qui croit avoir reçu un plan non conforme fait une première démarche auprès du membre du corps professoral ou enseignant responsable du cours. Le membre du corps professoral ou enseignant responsable du cours donne suite à la demande dans les deux semaines après la démarche de l'étudiante ou de l'étudiant.

En cas d'insatisfaction de sa part ou à défaut de réponse dans le délai prévu, l'étudiante ou l'étudiant en informe la doyenne ou le doyen de la faculté ou du campus responsable du cours, qui voit à ce que le plan de cours soit corrigé, le cas échéant.